

Rapport de visite d'évaluation

IEM SEM REVE D'ENFANTS

27 RUE DU STADE
16400 LA COURONNE

09/02/2026 - 16/02/2026

CFER SANTE

24 RUE DE LA MOUNE 33310 LORMONT

Statut : Accréditation Cofrac Inspection, n°3-2001, liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr

Table des matières

Introduction	3
Présentation de l'ESSMS	4
Déroulé de la visite	5
Résultats	6
Synthèse des cotations	6
Focus sur les critères impératifs	63
Cotation des chapitres par thématiques	71
Chapitre 1 - La personne	71
Chapitre 2 - Les professionnels	99
Chapitre 3 - L'ESSMS	112
Niveau global atteint par l'ESSMS	131
Observations de l'ESSMS	133
Annexes	134
Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)	134
Annexe 2 : Evolutions apportées au rapport suite aux observations faites par l'ESSMS	136
Evolutions apportées à l'appréciation générale	137

Introduction

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publiée sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies.

Le dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation.

Les méthodes d'évaluation déployées lors de la visite d'évaluation se traduisent notamment par des entretiens avec les personnes accompagnées, les membres du conseil de la vie sociale, les professionnels et la gouvernance des ESSMS.

Au terme de la réalisation de la visite, une cotation est obtenue pour chaque élément d'évaluation du référentiel investigué dans la structure, des axes forts et de progrès seront identifiés pour l'ESSMS évalué

Le rapport qui en résulte permettra à la structure d'alimenter son plan d'actions qualité et devra être transmis à l'autorité compétente et à la HAS. Il a également vocation à être diffusé publiquement.

Les principes de cotation

En utilisant les grilles d'évaluation, les intervenants cotent chaque élément d'évaluation d'un critère.

Les cotations possibles sont les suivantes :

Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est pas du tout satisfaisant
2	Le niveau attendu n'est plutôt pas satisfaisant
3	Le niveau attendu est plutôt satisfaisant
4	Le niveau attendu est tout à fait satisfaisant
★	Le niveau attendu est optimisé
NC	L'ESSMS est non concerné par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
RI	La personne accompagnée donne une réponse inadaptée à l'évaluateur (chapitre 1)

Présentation de l'ESSMS

Nom du responsable	Sébastien MANNALIN
FINESS juridique	160006789
Adresse de l'entité juridique	27 RUE DU STADE 16400 LA COURONNE
Date d'ouverture	30/04/2008
Date du CPOM (Contrat pluriannuelle d'objectifs et de moyens)	31/12/2023
Statut juridique	Privé
Organisme gestionnaire	ADIMC 16
Autres informations	

IEM SEM REVE D'ENFANTS	
FINESS géographique	160014338
SIRET	47872070900037
Adresse du site évalué	27 RUE DU STADE 16400 LA COURONNE
Département / Région	Charente / Nouvelle-Aquitaine
Catégorie FINESS	Institut d'éducation motrice
Activités	Accueil et accompagnement de jour d'enfants porteurs de handicap
Modalités d'accueil	Externat
Nombre de places	18
Nombre d'ETP	16.79

Déroulé de la visite

Champs d'application	
Secteur(s)	Médico-Social
Structure(s)	Etablissement
Public(s)	PHE - Personne en situation de handicap enfant

Nombre d'accompagnés traceurs réalisés
3

Evaluation réalisée par	
Nom de l'organisation	CFER SANTE
Siret de l'organisation	44024917500033
Adresse complète	24 RUE DE LA MOUNE 33310 LORMONT
Statut	Accréditation Cofrac Inspection, n°3-2001, liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr
Nom du coordonnateur de la visite	Samuel ARZUR
Noms des évaluateurs	Samuel ARZUR Isabelle HAMEL

Dates de transmission	
Pré-rapport	10/03/2026
Observations	23/03/2026
Rapport final	24/03/2026

Résultats

Synthèse des cotations

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des cotations retenues lors de la visite d'évaluation, ainsi que les éléments de preuve consultés et les éléments justificatifs associés à toute cotation « NC ».

		Cotation
Chapitre 1	La personne	3,96
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bienveillance.	4
Critère 1.1.1	La personne accompagnée exprime sa perception de la bienveillance.	4
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa perception de la bienveillance.	4
	EE : La personne accompagnée est écoutée et respectée dans cette expression au quotidien.	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 1.2	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	4
Critère 1.2.1	La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.	4
	EE : La personne et son entourage sont informés du rôle des différents professionnels et autres intervenants qui l'accompagnent.	4
	EE : La personne accompagnée peut identifier les professionnels et autres intervenants.	4
Critère 1.2.2	La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.	4
	EE : La personne accompagnée reçoit toutes les informations sur ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.	4
	EE : La personne accompagnée a reçu les documents et explications associés.	4
	EE : La personne accompagnée a la possibilité de poser toutes les questions facilitant sa compréhension.	4
Critère 1.2.4	La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.	4
	EE : La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.	4
	EE : La personne accompagnée est informée des modalités d'accès à son dossier.	4
Critère 1.2.5	La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels.	4
	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent en cas de besoin pour être orientée dans l'exercice de ses droits individuels.	4

	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans sa démarche.	4
	Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur.	4
	EE : Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice.	4
	EE : Les professionnels savent orienter la personne accompagnée vers les personnes ressources.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Consultation:	
	- sur le serveur ADICM16 du dossier MIA 4 (dont fait partie AT1) avec différents outils : pictogrammes sur la notion de plaisir, la puberté, évolution du bébé à la personne âgée, la Charte des droits et Libertés en FALC, et CR (compte rendu) des groupes.	
	- Site ADIMC 16 sur internet qui se présente dès la première page avec le titre " Faire ensemble, Faire en Vrai". C'est un site claire et informatif. pour chaque service, et en un click on trouve " Présentation- fonctionnement- informations pratiques- droits et démarches".	
	Dans l'onglet "droits et démarches" est indiqué: " Dans cette section, vous retrouverez les ressources essentielles pour comprendre les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille. De l'information sur les allocations et aides disponibles aux conseils pour les démarches administratives, cette section vise à faciliter l'accès aux services et soutiens nécessaires."	
	Le même onglet indique : Les droits des usagers et la loi 2002..	
	-Charte faite par les jeunes en FALC	
	-Document droit à l'image AT1 daté et signé par parent au 24/08/2025.	
	-DIPC au 29/08/2012, statut "en cours" et date au 31/07/2022.	
	-CR MIA du 17/06/2025: Discussion sur la MDPH, les droits, présentation du site https://intimagir-nouvelle-aquitaine.org/ressources/	
	Est ce que la MDPH pourrait nous recevoir? et sous quel format? "	
	-CR MIA4 du 06/10/2025:"ancrage à 13h30 pour MDPH à 14h jusqu'à 15h30.."	
	-Consultation du cahier de communication du groupe SEM collège avec les demandes des jeunes sur lequel apparait à la date du 28/03/2025 celle d'AT1 pour sa recherche établissement scolaire pour une formation pour créer des jeux vidéos: " je veux trouver une école de jeux vidéos...."	
	L'ensemble des éléments recueillis en entretien et dans les documents, ainsi que les observations lors de la rencontre du groupe, et de l'AT1 plus particulièrement, qui s'est montré très détendu et en confiance avec les professionnels, justifient une cotation à 4.	
	Le dossier de AT2 contient :	
	- le DIPC 31/08/2010 et l'avenant de 2023.	
	- Droit à l'image signé au 29/09/2025.	
	Consultation:	
	- du CR du 08/01/2025 du groupe MIA 4 (dont fait partie AT2) indique un échange sur le droit à la protection	
	- du CR du 15/01/2025 du groupe MIA 4 indique que AT2 " souhaite de demandé au FAM d'Aytré (où il va en stage) où se trouve leur Charte".	
	- de la Charte des droits et liberté en FALC	
	- L'emploi du temps de AT2 précise le temps de groupe MIA le jeudi après midi.	
	Le directeur de l'établissement a envoyé aux familles un courrier pour la rentrée scolaire 2025-2026 qui précise:	
	"QUELQUES POINTS DE RAPPEL POUR UN BON FONCTIONNEMENT	
Critère 1.2.6		

En vue de préparer au mieux cette rentrée 2025-2026, je vous prie de trouver ci-après quelques points de rappel pour un bon fonctionnement au sein de la SEM..."

Les informations sur les droits des bénéficiaires apparaissent sur le BLOG de l'ADIMC16 et dans le LA (Livret d'Accueil):

p5 : DROITS ET OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

- Les données concernant le bénéficiaire font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978.
- Les données médicales sont transmises au médecin spécialiste du service et protégées par le secret médical....

p6 : - DOCUMENTS ANNEXES ? CONSULTER OU ? REMETTRE AUX BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- Droits des usagers du secteur social et médico-social (loi du 2 janvier 2002),
- Règlement de fonctionnement, qui définit les droits de la personne et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règlements instaurés au sein du service,
- Contrat de séjour qui définit les objectifs et la nature de la prise en charge.

Consultation:

- droit à l'image daté et signé au 7/10/2025
- Contrat de séjour du 22/05/2023
- un avenant contrat de séjour du 28/08/2023 est en statut en cours le temps de la période de la notification MDPH.
- mail du travailleur social de la SEM à un partenaire social pour effectuer une demande d'aide financière au bénéfice du parent de AT2.

Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.

4

EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.

4

Éléments de preuve :

Consultation :

- Document d'émargement des formations " Mixité, affectivité, sexualité de l'adolescent en situation de handicap" en 2023, et " définir des échelles personnalisées pour mesurer l'atteinte des objectifs du patient" en 2025.

- Mail du directeur de la SEM du 25/11/2024 à 14h08 : " Pour votre parfaite information, les RBPP sont dans la salle partage déjà imprimées".

(les sujets RBPP sont par exemple: attente de la personne- autodétermination- guide agir avec usager- recommandations éthiques..)

- Observation de l'affichage à l'accueil de la structure:

§ information sur le parcours simplifié d'acquisition d'un fauteuil roulant émanant du ministère chargé de l'autonomie et des personnes handicapées.

§ Café Andy mis en place par la MDPH

§ Charte de la laïcité à l'école

§ L'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (c'est quoi une évaluation? Pourquoi c'est important?..)

§ Charte des droits et libertés en A4 trop petit pour être vue et lue.

Les éléments recueillis, observés, ainsi que les documents associés justifient une cotation à 4.

Consultation:

- formulaire d'inscription pour la journée d'étude fédérale le 20/11/2025 en webinaire, avec programme sur " Paralysie cérébrale et polyhandicap: les défis multiples de la transition de

Critère 1.2.7

	<p>l'adolescence à l'âge adulte". Le programme précise l'approche juridique par la place des parents, du tuteur, droit de la personne..</p> <ul style="list-style-type: none"> - mail du 12/11/2025 envoyé par la plateforme Jotform pour accès au webinaire cité, pour les deux professionnels. - Feuille d'émargement du stage du 14/09/2023 sur la Mixité, affectivité, sexualité de l'adolescent en situation de handicap auquel a participé l'un des professionnels. - Feuille d'émargement de la formation " Définir des échelles personnalisée pour mesurer l'atteinte des objectifs du patient" les 26 et 27 août 2025, de l'autre professionnel reçu . <p>Les feuilles d'émargement des des formations des 26/27 août 2025 et 25/05/2023 déjà cités plus avant confirment les dires des professionnels.</p>	
Objectif 1.3	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.	4
Critère 1.3.1	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.</p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.</p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la révision des outils favorisant leur compréhension.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>2025-12-02- PROPOSITION REGLEMENT INTERIEUR ADIMC16-SEM</p> <p>2026-01-20- Questions CVS SEM COLLEGE falc</p> <p>2026-01-20 QUESTIONS CVS SEM PRIMAIRE</p> <p>ADIMC 16-CVS CONVOCATION 2026-01-20</p> <p>CREATION CVS SEM</p>	R.I
		4
		4
	<p>Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service avec la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels s'assurent que les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service respectent les droits et libertés de personne accompagnée.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Consultation du document élaboré par les jeunes sur lequel apparaissent les 5 règles des temps d'échange de groupe MIA4 dont fait partie l'AT1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1- S'écouter.. -2- Ne pas faire état de sa problématique personnelle: un temps pour tout, un autre cadre -3- Parler avec ses outils de communication -4- Rester dans le sujet de l'échange -5- Préciser sa pensée le plus possible (un maximum de mots ou de pictos) <p>Consultation du document institutionnel " Circuit du médicament" établi le 17/10/2025 et mise à jour le 27/01/2026 suite à la prise en compte du risque potentiel lié au médicament dans les transports taxi en point 7- Gestion des médicaments lors des transports quotidiens. "les parents remettent au chauffeur le pilulier qui est stocké dans un sac sécurisé (cadenas). Le sac est remis</p>	4

Critère 1.3.2	<p>à l'équipe de la SEM à l'arrivée, puis retourné le soir dans les mêmes conditions."</p> <p>Le RF (règlement de fonctionnement) p6 à propos du CVS: " Il est consulté notamment sur le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement et les améliorations à apporter pour le bien-être des personnes accueillies"</p> <p>Ainsi, les éléments d'entretien, observés et consultés permettent une cotation à 4.</p> <p>Consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR MIA déjà cités - CR du CVS du 20/01/2025 indique: " Le règlement intérieur (RI) a été envoyé en amont aux différents membres du CVS. Aucun retour n'est fait. Le RI est validé". <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pictos instrument de musique, boîte instrument, une balle, faire des bulles, son doudou ou sur les scratch du classeur dédié. - Dossier IMAGO de AT3 fait apparaître le 23/01/2026: " Risque: type = fugue. AT3 peut être installé dans son fauteuil ou son Motilo (selle de déambulation) pour la déambulation libre. Il n'a pas la notion des endroits où il peut se déplacer en sécurité de ceux qui pourraient être dangereux.....Conduite à tenir = fermer à clé les portes coulissantes...." - Transmission du 14/06/2024: AT3 a été retrouvé à plusieurs reprises soit seul en bas de la rampe, soit dans la courFermeture à clé systématique de la porte coulissante....Sa maman a été informée par entretien tél à 12h". - Fleurs en papier 7 pétales sur lesquels se trouvent des pictos pour imager les règles comme un personnage qui écoute, des personnages qui se parlent...et le coeur jaune de la fleur qui sourit. - L'emploi du temps de AT3 indique le groupe "Comptine" le lundi matin. 	
Objectif 1.4	La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
Critère 1.4.1	<p>La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte.</p> <p>EE : La personne exprime ses choix sur son cadre de vie ou d'accompagnement.</p> <p>EE : Les choix de la personne accompagnée sont pris en compte.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.4.2	<p>La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser.</p> <p>EE : La personne accompagnée dispose d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.</p> <p>EE : La personne accompagnée est encouragée à personnaliser son espace de vie.</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>La SEM ne propose d'hébergement, l'accueil est fait à la journée.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	3,94
Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.	3,69
	<p>La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <p>EE : La personne accompagnée est impliquée dans les instances collectives, ou autres formes de participation.</p>	<p>3,83</p> <p>4</p>

Critère 1.5.1	<p>EE : La personne accompagnée connaît ses représentants et peut les solliciter. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa satisfaction. 3,33</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p>
<p><i>Eléments de preuve :</i> PV CVS-SEM ELECTION 2025 p2/2 : "Préparation du règlement Intérieur du CVS : Seuls les titulaires participeront aux séances. En cas d'absence, ils seront remplacés par leur suppléant."</p>	
Critère 1.5.2	<p>La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 3,89</p> <p>EE : La personne accompagnée a connaissance des réponses apportées aux questions qu'elle a posées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a accès au relevé des échanges. 3,67</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p>
<p><i>Eléments de preuve :</i> 2025-12-02- PROPOSITION REGLEMENT INTERIEUR ADIMC16-SEM 2026-01-20- Questions CVS SEM COLLEGE falc 2026-01-20 QUESTIONS CVS SEM PRIMAIRE ADIMC 16-CVS CONVOCATION 2026-01-20 CREATION CVS SEM</p>	
Critère 1.5.3	<p>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 3,34</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'accès de la personne accompagnée au contenu des échanges dans les instances collectives ou toutes autres formes de participation. 3</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les lieux d'affichage et/ou d'enregistrement des relevés des échanges. 3,67</p>
<p><i>Eléments de preuve :</i> Consultation: - Profession de foi d' AT1 qui s'est présenté mais n'a pas été élu " je vous promets de faire tout ce que je peux pour vous:" avec photo. - Question au CVS par AT1 en FALC pour ses pairs pour la réunion du 20/01/2026: " le Blog s'est bien mais pour les personnes âgées (familles) la version papier du papoteur c'était mieux.(AT1)". - CR groupe de parole du 1er avril 2022 : " CR de la première rencontre" qui identifie AT1 parmi les participants. - Observation du lieu d'affichage cité. Tous les éléments d'objectivation justifient une cotation à 4. Consultation : - CR CVS en FALC avec question SEM collègue: " Le Blog c'est bien mais pour les personnes âgées la version papier c'était mieux.." et " aller à la plage.." Questin des SEM primaire: " organiser une sortie à l'aéroport" et " passer une nuit à la SEM". - CR du groupe MIA du 08/01/2025 indique que AT2 a fait une demande de "bla bla" et qu'il a un entretien avec un adulte l'après midi. - Mail CR CVS reçu par les professionnels le 21/01/2026. - Affiche campagne AT2. - Retour enquête de satisfaction 2023-2024 avec 100% de retour pour la SEM. L'absence d'enquête de satisfaction à destinations des bénéficiaires justifie la cotation à 3 bien</p>	

	<p>que les jeunes soient très sollicités pour participer sous d'autres formes.</p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - du doc FALC de présentation du CVS - Mail du 02/02/2026 sur la boîte mail du pro avec en pièce jointe le CR du CVS du 20/01/2026. <p>L'absence de traçabilité du retour de la première réunion CVS, en dehors des paroles des professionnels, justifie la cotation à 2; et 3 pour l'absence de connaissance du lieu d'affichage du CR du CVS.</p>	
Objectif 1.6	L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement.	4
Critère 1.6.1	La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte.	4
	EE : La personne accompagnée est soutenue dans son expression.	4
	EE : La personne accompagnée partage son expérience.	4
	EE : Ses préférences sont prises en compte.	4
Critère 1.6.2	Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés.	4
	EE : Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils qui facilitent leur expression.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	Consultation:	
	<ul style="list-style-type: none"> - du menu des pictogrammes sur la tablette numérique de AT1 qui balaient un très large champ d'items, ce qui lui permet d'aborder le plus de sujets possibles (nourriture, sentiments, vêtements, couleurs, équipements, école, quantité, réseaux sociaux, questions..) - du bilan du PI (projet individualisé) de AT1 daté du 17/04/2025 qui indique en 1.3 (besoins pour la participation sociale): <p>" Parent constate que AT1 utilise plus sa tablette et AT1 précise quand il y a des invités ou lors de rendez-vous. Parent explique que AT1 fait tout avec (télé, internet,..). Spontanément AT1 utilise parole mais est difficilement compréhensible...pour cela AT1 investit sa tablette, capable de rajouter lui-même des pictos...AT1 peut être capable aussi d'écrire en phonétique pour compléter les pictos".</p> <ul style="list-style-type: none"> - De plus, la visite de la structure a permis de mettre en évidence, tant sur la SEM primaire que sur la SEM collègue, l'implication des professionnels à stimuler chaque enfant et chaque jeune, avec beaucoup de bienveillance, à s'exprimer qu'elle que soit leur mode de communication. - La visite de la SEM primaire au moment d'un temps de détente permet d'observer l'expression de joie des enfants sur une ambiance musicale choisie par eux et un professionnel en train de danser avec un enfant soutenu par dessous ses bras qu'il agite au rythme de la musique tout en souriant. En début de matinée, le même groupe participe à un quiz en équipe, pour stimuler leur participation. - Pendant la semaine de vacances où les temps de distraction font place au temps de classe, le groupe SEM collègue aime aussi faire des jeux de société par équipe. <p>Le déploiement d'investissement humain de qualité et de tous moyens mis à la disposition des jeunes pour faciliter leur expression justifie la cotation étoile sur ces questions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mail de AT1 au professionnel le09/01/2026 à 10h:"Bonjour j'espère que tu vas bien..Pour le rdv est ce que tu peux m'envoyer un mail pour ce mettre d'accord. Merci AT1" 	
	Consultation :	
	<ul style="list-style-type: none"> - demande de projet vierge en FALC - l'affiche de campagne CVS de AT2 faite avec l'aide des professionnels déjà citée. - tous les pictogrammes utilisés sur la SEM collègue observés: emplois du temps du groupe avec 	

	<p>photos des jeunes et des professionnels; les casiers des jeunes avec leur photo et les images de ce qu'ils peuvent y ranger (l'un matériel scolaire..., l'autre vêtements).</p> <ul style="list-style-type: none"> - le groupe MIA déjà cité <p>Consultation concernant AT3:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la Transmissions du 28/01/2026: " Il avait pu signer cela....point sur les gestes qu'il utilise bonjour/au revoir/fini/ manger/ s'il te plaît". - pictogrammes consultés - CR réunion du 16/12/2025: " Présentation du PECS (outil de communication. Il permet à l'enfant de faire des choix, d'exprimer ses besoins et désirs, de commenter et d'entrer en interaction avec autrui. Ce système de communication par échange d'images met l'accent sur deux aspects de la communication : l'initiation, l'échange.)...recherche des renforçateurs pour AT3 pour différencier deux pictos."
Critère 1.6.3	<p>Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements. 4</p> <p>EE : Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Le cas échéant, les professionnels apportent les adaptations nécessaires à l'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Consultation concernant AT1 sur IMAGO:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission: corset: AT1 est en colère contre son corps..la question du corset va être reposer lors du rendez-vous avec le D. X - Observations de la psychologue 29/01/2026: " AT1 mentionne qu'il ne dort pas bien avec son coussin d'abduction. Nous échangeons sur son utilité et ses désagréments. Je lui ai proposé d'en parlé avec X et le D. X". - CR réunion du 26/02/2025: " évaluer le niveau de compétence pédagogique de AT1 qui souhaite s'orienter vers la création de jeux vidéo et passer le brevet. - CR réunion du 22/04/25: " Douleurs aisselles/épaules corset: ce matin son corset était mal installé, il faudrait vérifier à son arrivée le matin..." - Sur IMAGO , journal de l'usager, suivi de projet: 07/01/2026 " AT2 s'est mis en colère à cause de la neige....AT2 s'est écarté du groupe.....il a expliquer ses craintes car les parents ont reçu un document de la MDPH concernant un manque de document pour valider le renouvellement de l'amendement Creton." <p>La consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - observation sur IMAGO du 24/11/2025: " AT3 s'approche de nous, et semble vouloir faire une demande. Il me met une claque sur la jambe puis fait le signe s'il te plaît en tapant fort sur sa tête.....AT3 semble demander à écouter de la musique". - du PI du 06/05/2025 de AT3 en 1.2 p4 qui précise en Objectif : " Que AT3 puisse faire une demande en utilisant un mode de communication (signe ou picto)" - dans le même PI: " moyens = tablette, objets, photos, pictos, commande oculaire, signe en LSF (langue des signes)..." - Le PI indique également en p5 : " liens avec la famille pour transmission des nouveaux mots de vocabulaire intégrés (LSF-pictos-images)". - Temps d'observation du groupe d'AT3 qui mettent en évidence les dires des professionnels et les capacités de l'intéressé à utiliser certains signes. <p>Tous les moyens et ressources recherchés et mis en place par l'équipe pour améliorer la communication de AT3 et pouvoir recueillir et comprendre son expression relève d'une expertise et d'une étoile dans leurs efforts soutenus à atteindre leurs objectifs et les améliorations</p>

	progressives observées.	
Objectif 1.7	La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée.	4
Critère 1.7.2	Les professionnels recherchent l'adhésion de la personne accompagnée, grâce à une information claire et des moyens adaptés.	4
	EE : Les professionnels recherchent l'adhésion de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels apportent à la personne accompagnée des explications claires et adaptées, nécessaires à sa compréhension.	4
	<i>Éléments de preuve :</i>	
	<p>Consultation du document signé " Attestation d'information et de consentement relative à l'utilisation de barrières de sécurité pour lit médicalisé" à la date du 12/01/2025. Ce document précise la nature de la mesure- justification dans le cadre du PI- modalités de mise en oeuvre- et conclut " après information claire, loyale et adaptée, le jeune (selon ses capacités) et le représentant légal donnent leur accord pour la mise en oeuvre de cette mesure..."</p> <p>Ainsi l'ensemble des éléments consultés, les observations de bienveillance et "d'invitation à" lors de la visite de la structure et les paroles de AT1 lors de l'entretien qui met en avant le temps pris par les professionnels pour s'assurer de sa compréhension et de son temps de décision permet une justification à 4.</p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR réunion du 26/04/2025: " AT2: Attèle de main: la conduite est de plus en plus difficile et malgré cela il refuse catégoriquement de mettre ses attèles.....il faudrait qu'il les porte de 16h30 à 21h...demander à AT2 et ses parents si ce compromis pourrait convenir..". - TRansmission suivi de Projet sur IMAGO 14/03/2025: " le FAM a proposé à AT2 un autre stage ...le choix de la durée, une ou deux semaines....il ne serait pas prêt pour deux semaines....il a la possibilité de choisir....il vaut mieux demander une semaine et que cela se passe bien que de tenter deux semaines et qu'il soit en difficulté. AT2 l'a très bien compris et semble soulager". <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Imago séance de psychomotricité du 27/03/2025: " AT3 mûe fait le signe LST "s'il te plait" pour obtenir la couverture que j'ai sur les genoux..." -du CR réunion du 16/12/2025: " émergence du langage de AT3, met du sens au symbole peut faire des demandes, pas toujours simples...il a compris échange d'un picto contre un objet.. - JB du 16/12/2025: " je lui demande s'il a faim avec le signe LSF, il se dirige vers le frigo.." -Observations sur Imago du 15/12/2025: " AT3 semble avoir faim...je lui demande s'il a faim, il se dirige vers le frigo". 	

	<p>Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle. 4</p> <p>EE : Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels recherchent des alternatives avec la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - JB (journal de bord) IMAGO 06/11/2024: " depuis lundi ATx est fermé, refuse de faire des tâches quotidiennes...voyant sa colère monter ...je décide de le sortir du groupe et de l'isoler..j'attends son retour au calme, il accepte de son prendre son classeur, et je tente de comprendre ce qui lui arrive. ATx évoque plusieurs choses (achat d'un autre fauteuil roulant, attente nouvelle tablette de communication, sa difficulté par rapport à sa relation avec plusieurs pairs.." - Transmission du 29/01/2026 à 14h57: " ATx a refusé de manger...dans le refus constant et en répondant NON à chacune de nos questions, nous l'avons donc laissé seul...nous lui avons parlé calmement ..." <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR réunion déjà cité concernant le port d'atèles pour optimiser la mobilité des mains de AT2. - Transmission sur IMAGO le 10/11/2025 sur le fait qu' AT2 ne veut plus aller en stage FAM - Transmission sur IMAGO le 10/07/2024 sur un malêtre de AT2 et son refus de jouer avec le groupe avec prise de distance et porposition des professionnels d'échange individuel... <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - du PI de AT3 du 06/05/2025 qui mentionne en objectif les moyens d' habitude aux soins comme les séances de psychomotricité. - Sur journal de bord, le 19/03/2025: " nous sommes allés changé AT3.....il a replié ses jambes de manière à ce que l'on ne touche pas son ventre.....il ne repoussait.....proposition de nous aider à enlever son pantalon ...refus de sa part...X est allé chercher deux jeux: un qui fait de la musique et un fidget pop (objet de manipulation coloré, en silicone). AT3 s'est intéressé aux jeux ce qui a permis de le changer dans le calme". - JB du 11/12/2025: " AT3 me frappe....je recule et lui indique que c'est non...s'il ne veut plus boire, il peut signer "fini"...ou tout simplement partir".
Critère 1.7.4	<p>Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels formalisent le consentement/refus de la personne accompagnée dans son dossier. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent l'information du consentement/refus de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - du logiciel IMAGO avec ses différents onglets sur le dossier de l'enfant, éducatif, santé... - du document papier déjà cité sur le consentement de l'AT1 à la barrière de sécurité pour le lit médicalisé. <p>Auquel s'ajoute les paroles de l'ensemble des professionnels rencontrés et l'esprit de transparence dans lequel travaille l'équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Tous les éléments cités en 1.7.3 sont tracés soit sur le JB en transmission dans les dossiers des jeunes, soit dans des CR de réunion.</p> <p>L'ensemble de l'équipe a optimisé l'utilisation du logiciel afin d'assurer la traçabilité des éléments et favoriser l'accompagnement.</p> <p>Les professionnels prouvent pendant l'entretien leur facilité à chercher des éléments sur IMAGO</p>

	<p>et démontrent aussi que le planning d'activité présente des possibilités de formaliser le refus et le consentement en cliquant sur une activité en particulier avec une fenêtre qui s'ouvre et permet de spécifier la présence ou l'absence d'un des participants et d'ajouter un commentaire si nécessaire. Par exemple, le le 22/01/2026 sur le temps du groupe MIA4 le nom AT2 apparait, mais la semaine suivante NON, car il est précisé qu'il était en stage FAM.</p> <p>La consultation du logiciel IMAGO sur l'onglet "planning" permet d'observer la possibilité de cliquer sur modification d'une activité, de choisir l'usager et de sélectionner le motif de l'annulation (raison médicale, sortie scolaire, problème de comportement, refus...).</p> <p>Plusieurs exemples sur le JB du dossier de AT3:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 09/01/2026: " sur le temps du goûter, il refuse l'aide de l'adulte et fait seul..." - 19/01/2026: " Temps d'accueil: AT3 accepte de venir s'installer...il regarde les étiquettes puis refuse en poussant ma main.." - 27/01/2026: " prise de la collation à 9h...AT3 repousse et part". 	
Objectif 1.8	La personne accompagnée participe à la vie sociale.	4
Critère 1.8.1	La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service.	4
	EE : La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux existants dans et hors l'établissement ou le service.	4
	EE : La personne accompagnée a la possibilité de créer de nouveaux liens sociaux dans et hors l'établissement ou le service.	4
Critère 1.8.2	La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté.	4
	EE : La personne accompagnée est encouragée à s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire.	4
	EE : Sa participation est facilitée grâce à un accompagnement adapté.	4
	EE : La personne accompagnée reçoit des informations lui permettant de faire des choix de participation à la vie sociale et culturelle du territoire.	4
	Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation.	4
	EE : Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.	4
	EE : Les professionnels recueillent les attentes de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs.	4
	EE : Les professionnels respectent les choix de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Consultation des photos dans les couloirs de la structure : <ul style="list-style-type: none"> - les jeux paralympiques - balades - pêche - piscine - Cap science Bordeaux - journée Cross collège - les chiens visiteurs... Sur toutes les photos, les enfants et les jeunes sont souriants et participants.	

Critère 1.8.3

Consultation des projets ski (2025) et mer (juin 2026 en cours d'élaboration) sur lesquels est inscrit " à la demande des jeunes".

Consultation des questions des jeunes en FALC pour le CVS du 20/01/2026: " aller à la plage et faire de la voile".

Consultation d'un projet dont la rédaction est faite ainsi par les jeunes: " Travailler la séparation avec nos parents..Dormir dans un endroit différent de notre domicile....Avoir une vie sociale...."

Le document de présentation aux famille du séjour ski indique en conclusion:

" Pouvoir faire une activité de notre âge...nous amuser tous ensemble..on est ultra motivé!...et surtout vous allez pouvoir être tranquille 3 jours ! Et nous aussi !!!"

L'ensemble des éléments observés, recueillis, consultés et l'implication concrète des jeunes dans la recherche et l'élaboration des activités justifie une cotation à 4 et une étoile.

Consultation :

- CR groupe "ouverture sur l'extérieur" sur l'emploi du temps de AT2 le lundi après midi:

" demande d'activités: AT2 propose les coulisses du théâtre d'Angoulême, voir un match ou un entraînement de l'équipe féminine de rugby de La Couronne.....

- Objectifs du groupe " Ouverture sur l'extérieur" spécifié sur le CR:

" Que les jeunes puissent découvrir des activités qui sortent de leur quotidien...que les jeunes communiquent sur leurs centres d'intérêts...."

- Article de l'ancienne gazette de l'association " EN BREF....vendredi 28/04/2023 nous sommes allés au rugby le soir...."

- L'ordre du jour du CVS du 20/01/2026 indique: " Attentes des enfants, 2 demandes par groupe".

- Mail 09/12/2025 entre enseignante de la SEM et le commissariat d'Angoulême avec le projet de réaliser un deuxième court métrage avec les jeunes "Braquage 2"; "Braquage 1" datant de 2018. AT2 fait partie des jeunes impliqué dans ce projet comme l'indique son nom à la fin du mail.

Le Cahier de liaison de AT3 le 07/10/2025: " bonjour, jeudi après midi nous irons au théâtre voir un spectacle. C'est l'histoire de Mamina et l'enfant des îles" (récital conté et parlé".

Le mail du directeur aux parents: le 09/09/2025: " Chers parents, info générales.....cette année la Run Color aura lieu le dimanche 12 octobre à 10h...Arbre de Noël...cette année le dimanche 30 novembre 2025 après midi au théâtre de La couronne"

Le Blog de l'ADIMC16 fait état dans l'onglet "Actualité" des photos de la course Run Color le 12/10/2025 ainsi que la remise de chèque lors d'une cérémonie le 25/10/2025 à 20h30.."

Consultation:

- de la fiche projet en FALC de sortie à la caserne des pompiers.

- photos avec enfants SEM primaire (dont AT3) et école primaire pour le partage d'activités de sport adaptés.

- photo de AT3 à la balnéo.

La multitude et la diversité des activités, des sorties proposées justifie la cotation étoile.

Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.

4

EE : Les professionnels identifient les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.

4

EE : Les professionnels mobilisent ces ressources au bénéfice de la personne accompagnée.

4

Éléments de preuve :

Critère 1.8.4	<p>Consultation des fiches projets ski 2025 et mer 2026 (en cours) qui indique tous les éléments cités par les professionnels:</p> <ul style="list-style-type: none"> - titre du projet - description - objectifs - Organisation - demande de réservation de véhicules - demande de chèque si besoin - budget global et montant de la participation des familles - Devis du lieu d'hébergement - devis des lieux d'activités - les repas - les trousseaux - matériel personnel et doc (carte vitale, ordonnance..) - argent et divers.. - certificat médical à la pratique du ski pour le séjour ski <p>Consultation du document de présentation séjour ski faite aux parents en amont du transfert.</p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Document vierge de demande de validation de projet en FALC déjà cité - Le document des CR servant au groupe " Ouverture sur l'extérieur" précise dans les objectifs : " Que les jeunes sachent réaliser les procédures leur permettant d'accomplir une activité à l'extérieur en prenant en compte les contraintes de la vie réelle (budget, accessibilité, ..)" - le même document précise en conclusion ce que les jeunes doivent prendre en considération dans leurs recherches de réalisation de projet: " Fiche projet- budget pour chaque sortie-location de véhicule-nombre de professionnels..." <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la fiche projet "Sortie caserne des pompiers" - du CR réunion du 12/12/2025 sur l'organisation de la semaine paralympique du 30/03/2025 au 04/04/2025. - La liste des associations et clubs sportifs adaptés en Charente. - mail de Ardevie à la SEM précisant les jours et horaires de mise à disposition du bassin de balnéothérapie. <p>Ainsi que les nombreux autres projets consultés par ailleurs.</p>
Critère 1.8.5	<p>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance. 4</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'entraide entre les personnes accompagnées. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Observation de comportement pair aidant à la SEM primaire, lorsque qu'un professionnel invite un jeune a donné des LEGO à un pair en fauteuil car il ne parvient pas à les atteindre. La pair aidance suit naturellement et le jeune aidé remercie le jeune aidant.</p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des photos du CROSS mettant en évidence des collégiens aidant des jeunes de la SEM pendant la course. - du tableau d'organisation des équipes pour le CROSS du 14 octobre 2025 avec les colonnes: jeunes/collégiens/matériel/professionnel - le nom d'AT1 apparaît sur le tableau du CROSS avec plusieurs noms de collégiens, matériel joëlette (La joëlette est un fauteuil muni d'une roue unique, située sous le fauteuil, et de deux

	<p>brancards, permettant ainsi de véhiculer la personne en situation de handicap.)</p> <p>Consultation d'une transmission sur le JB de AT1 : " depuis le début de l'année 2025/2026 lors des séances d'ove en autonomie, AT1 peut aider ses pairs dans la prise de note, AT1 fait le secrétaire pour nous retranscrire les idées de tous ses pairs".</p> <p>L'ensemble des éléments observés, consultés et recueillis justifient une cotation à 4 et une étoile dans l'optimisation de la réalisation de la pair-aidance en inclusion.</p> <p>Consultation pour AT2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan éducatif du 05/12/2024 indique en p1: " AT2 est toujours à l'écoute de ses copains, qu'il comprend malgré leur différentes difficultés.....il peut même venir en aide.....pour une meilleure compréhension". - Le tableau préparatoire au CROSS du 14/10/2025 fait apparaître la participation de AT2. <p>Le temps d'observation sur le groupe SEM collège et primaire permet d'observer de la pair aidance naturelle et encouragé par les professionnels.</p>	
Objectif 1.9	La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté.	4
Critère 1.9.1	La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne.	4
	EE : La personne est accompagnée dans sa participation à la vie citoyenne au regard de ses besoins et souhaits.	4
	EE : La personne accompagnée bénéficie des informations utiles à l'exercice de la vie citoyenne.	4
Critère 1.9.2	Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté.	4
	EE : Les professionnels facilitent l'exercice de la citoyenneté de la personne accompagnée grâce à la mobilisation de moyens et d'outils adaptés.	4
	EE : Les professionnels proposent à la personne accompagnée une éducation à la citoyenneté.	4
	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la profession de foi de AT1 - de l'invitation à l'inauguration du jardin pédagogique : " Monsieur X, principal du collège et Monsieur Y, directeur de l'ADIMC16 ont le plaisir de vous convier..... - du diplôme " pHARe" d'ambassadeur de la lutte contre le harcèlement daté du 26/03/2025 au nom de AT1: <p>" le principal du collège certifie que l'élève AT1 en classe section SEM a reçu la formation pHARe pour devenir Ambassadeur...."</p> <ul style="list-style-type: none"> - visite de la cour du collège et observation du jardin pédagogique et des poules. <p>l'ensemble des éléments observés, consultés, et recueillis justifient une cotation étoile au regard de l'engagement de la structure à proposer une éducation à la citoyenneté et permettre aux jeunes de s'y engager pleinement et en inclusion.</p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Document FALC de présentation du CVS - la profession de foi de AT2 - un article sur une sortie du groupe SEM à Calitorama qui détaille le déroulement de la sortie éco- 	

	<p>citoyenne avec l'apprentissage du tri des déchets, la réalisation d'un composteur... (Calitom a lancé la réalisation d'un site appelé Calitorama à côté de la déchèterie de Châteaubernard, en Charente afin de créer un lieu pilote mettant en avant les ressources, les matières, la seconde vie des objets...</p> <p>En effet, cet espace permet aux usagers de la déchèterie ainsi qu'au public du territoire de venir déposer et récupérer des objets et matériaux pouvant encore servir, et d'encourager le réemploi et la valorisation des initiatives locales engagées dans l'économie circulaire par l'organisation d'ateliers de réparation, de sensibilisation à l'éco-consommation..."</p> <p>Consultation de la carte votant de AT3 pour le CVS avec le tampon du premier scrutin le 12/09/2025.</p>	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	4
Critère 1.10.1	La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.	4
	EE : La personne est sollicitée pour exprimer ses attentes sur son projet d'accompagnement.	4
Critère 1.10.2	La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement.	4
	EE : La personne et les professionnels en équipe, élaborent conjointement le projet d'accompagnement.	4
	EE : L'entourage est associé, selon les souhaits de la personne, à la coconstruction de son projet d'accompagnement.	4
Critère 1.10.3	Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.	4
	EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour élaborer son projet d'accompagnement.	4
	EE : Les professionnels utilisent des outils validés pour l'évaluation de ses besoins.	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Consultation pour l'AT1:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de son emploi du temps sur lequel apparaît tous les séances cités par les professionnels - sur IMAGO dans le DU (dossier unique) de AT1 dans l'onglet PI- évaluation/objectifs plusieurs commentaires de l'équipe sur l'objectif "plier les jambes lors des transfert en lève personne" = en cours d'acquisition. Moyen = groupe relaxation. commentaire du 11/05/2025 = " ...AT1 est dorénavant spontanée pour la détente de son bras mais pas encore au niveau de la remise au fauteuil.." - MCRO du 10/10/2025 faite par l'ergothérapeute. <p>Consultation pour AT2:</p> <ul style="list-style-type: none"> - grille de réponse OT'HOPE du 01/09/2025 - synthèse des attentes et objectifs en FALC en lien avec la grille OT'HOPE <p>par exemple: Gérer mon temps/mes rendez-vous seul imagé par un bonhomme-emploi du temps-médecin</p> <p>Utiliser seul les transports en commun imagé par un bonhomme-un fauteuil roulant qui attend un bus- un train..</p> <ul style="list-style-type: none"> - PI sur IMAGO en 2024 et 2025 <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - du rétro-planning indiquant le 05/03/26 la préparation avec parent et AT3. - du mail du 27/11/2025 de la CSE au parent pour invitation au PI: " X prendra contact en amont afin d'évoquer le projet précédent ainsi que vos attentes concernant cette année + date réunion au 05/03/2026." 	

	<ul style="list-style-type: none"> - CR de bilan psychomoteur du 13/07/2023. - CR éducatif du 10/04/2024 faisant état des attentes de la famille. - CR de l'enseignante spécialisée du 16/04/2025 	
Critère 1.10.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement avec la personne.</p> <p>EE : Les professionnels associent son entourage selon les souhaits de la personne accompagnée.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Consultation pour AT1:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le document MCRO précise en contexte d'évaluation: " recueil des attentes pour préparer le PI. - La MCRO de AT1 du 10/10/2025 précise en p1: " recueillir les attente de la maman concernant l'organisation quotidienne et de mieux comprendre les difficultés rencontrées dans la gestion des soins," - le PI du 10/12/2025 mentionne dans les personnes présentes: AT1 et son parent. - le PI du 18/04/2024 mentionne la mère dans les personnes présentes - le PI du 10/12/2025 indique en p4 les souhaits de l'usager et/ou de sa famille <p>EX: AT1 aimerait la mise en place de toxines pour son corps/ être plus patiente et mieux répondre aux gens/ savoir quelles sont les possibilités pour adultes sur le territoire...</p> <ul style="list-style-type: none"> - LA p4 : <p>D'un bilan annuel d'évaluation de ses évolutions (motrice, psychologique, scolaire...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un projet individuel annuel : élaboré en présence des parents à l'issue d'une réunion de projet à laquelle participent les divers professionnels en charge de l'enfant - RF p4 : Au moins une fois par an, chaque famille est invitée à une réunion de projet individualisé avec les professionnels, le médecin selon les situations et la Cheffe de service. <p>La consultation de l'onglet PI sur IMAGO indique pour AT2:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les attentes de l'intéressé en 2024 et 2025 - les attentes de ses parents <p>Le premier PI de AT3 daté du 06/05/2025 fait mention de son parent à la réunion projet tout comme l'invitation par mail pour la prochaine réunion projet de mars 2026.</p>	

	<p>Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Pour AT1 il s'agit dans son dernier PI du 10/12/2025:</p> <ul style="list-style-type: none"> -de ressources humaines comme: le travailleur social / la psychologue/ la psychomotricienne/ l'ergothérapeute/... -de participation à différents groupes dans la structure: relaxation/ ouverture sur l'extérieur/ habiletés sociales/ - des partenaires extérieurs: le SAD (service d'aide à domicile)/ MAS ../ colonies de vacances adaptées.. <p>Consultation sur IMAGO du PI de AT2 au 29/09/2025:</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement psychologique - accompagnement à l'explication de la situation - proposer à AT2 des mises en situation à de l'imprévu et qu'il réfléchisse à comment y réagir. - groupe FRE - utilisation de la tablette quotidiennement <p>L'emploi du temps identifie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des temps avec l'ergothérapeute - des temps éducatifs - des temps avec le kiné - des temps avec la psychologue - des temps avec la psychomotricienne - des temps Balnéo/jardin/créatif <p>Le PI du 06/05/2025 précise l'ensemble des ressources et des moyens déployés pour AT3:</p> <ul style="list-style-type: none"> - en matière de santé = surveillance poids, prise de crèmes hyperprotidiques . - en matière d'autonomie = communication (tablette, LSF, objets, ..) <p>L'emploi du temps de AT3 fait mention des différentes séances citées par les professionnels comme la classe le lundi après midi, la psychomotricité le jeudi après midi, la balnéothérapie le mercredi matin...</p>
Critère 1.10.6	<p>Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an. 4</p> <p>EE : Les professionnels formalisent le projet d'accompagnement de la personne et ses mises à jour. 4</p> <p>EE : Les professionnels réévaluent avec la personne son projet d'accompagnement dès que nécessaire et au minimum une fois par an. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Consultation pour AT1:</p> <ul style="list-style-type: none"> - du PI du 18/04/2024 avec page sur "examen du précédent PI du 05/04/2023" - du PI du 10/12/2025 - grille MCRO déjà citée <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des PI de 2024 et 2025.

	<p>- Sur le PI sur IMAGO sont indiquées plusieurs sous onglets " évaluation de l'équipe- évaluation de la personne accompagnée"</p> <p>- Mail du 11/01/2024 des parents AT2: " concernant la réunion projet, voici nos attentes....."</p> <p>Les différents consultés ainsi que les paroles des professionnels et des familles permettent de confirmer la volonté de l'IEM d'accompagner chaque enfant guidé par les objectifs et moyens mentionnés dans les PI.</p> <p>Le bilan du précédent PI de AT3 allant du 06/04/2024 au 06/05/2025 confirme également la réévaluation des besoins de AT3.</p>	
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.	4
Critère 1.11.1	La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.	4
	EE : La personne décide de la place de son entourage dans son accompagnement.	4
	EE : Le choix fait par la personne accompagnée, sur la place donnée à son entourage, est respecté.	4
Critère 1.11.2	Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	EE : Les professionnels connaissent les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants pour l'entourage.	4
	EE : Les professionnels informent l'entourage des dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	EE : Les professionnels orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le BLOG de l'ADIMC16 de l'information sur les cafés ANDY (Ceux-ci s'adressent à toute personne en situation de handicap ou son aidant. Conviviaux et ancrés dans la vie locale, ils se déroulent dans des cafés, restaurants ou tiers-lieux.) mis en place par la MDPH 16 avec le calendrier des cafés 2026 - Sur le BLOG également l'association Chemin d'aidants 16 avec toutes les informations pour les contacter. - Sur le BLOG lien vers VIATRAJECTOIRE site particulier et aidant - un mail du directeur aux parents le 01/10/2024 avec un lien vers le magazine de l'association Chemin d'Aidants N°16. - l'affiche de l'ADAPEI16 sur le forum loisirs et tourisme adapté à la salle des fêtes de La Couronne (conférences/stands de la MDPH, de l'ANCV(chèque vacances), des organismes de séjours et loisirs adaptés, ..). - un mail du professionnel au parent de AT1 le 07/02/2023 l'information du Forum cité plus avant. <p>La multitude d'éléments consultés et recueillis permet d'optimiser la connaissance des professionnels sur la question du répit des aidants.</p> <p>Consultation du mail du 13/04/2023 et du 01/10/2024 concernant un projet lancé par l'ARS sur le répit des aidants ainsi que plusieurs pistes de répit plateforme des aidants ainsi que le lien vers le magazine du "Chemin des Aidants"</p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affiche de La Maison de Léa (lieu d'écoute et de partage) basée à Gond Pontouvre - Courrier aux famille invitant au café parents de l'association le mardi 31 mars 2026 de 17h à 19h avec proposition de prise en charge des enfants par des professionnels de l'équipe éducative. - un mail du directeur de l'ADIMC 16 du 07/04/2025 pour informer les familles de la campagne des 	

	<p>chèques vacances pour faciliter leur possibilité de vacances.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fiche notice de l'ANCV : Les aides aux projets vacances 2025 en partenariat avec Cérébrale France. - un mail du directeur du 08/03/2024 informant les familles de la journée des Aidants du 19/03/2024 organisé à la Maison de Léa avec le programme de la journée. - un mail du directeur du 12/02/2024 pour relayer le mail de l'ADAPEI autour du forum "Solutions périscolaires" ainsi que l'affiche sur laquelle est indiquée " Forum enfants et adolescents aux besoins particuliers" vendredi 16 février 2024 de 12h à 18h30 au gymnase de l'IME Les rochers à Soyaux. - le mail du travailleur social de l'association du 28/01/2026 informant le parent de AT3 du noms d'associations de médiation canine qui pour l'aider à trouver un éducateur canin. il y précise qu'une demande d'aide financière peut être faite à la MDPH et qu'il peut l'y aider. 	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	3,98
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	3,95
Critère 1.12.1	La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.	4
	EE : La personne accompagnée exprime ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser son autonomie.	4
	EE : La personne accompagnée est régulièrement sollicitée pour exprimer ses attentes en vue de préserver son autonomie.	4
Critère 1.12.2	Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie.	3,84
	EE : Les professionnels évaluent les besoins d'accompagnement de la personne pour favoriser son autonomie.	4
	EE : Les professionnels réévaluent régulièrement les besoins d'accompagnement de la personne pour préserver son autonomie.	3,67
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Consultation pour AT1:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la grille MCRO déjà citée - des objectifs de la grille OT'HOPE (Outil Thérapeutique pour l'autodétermination d'Objectifs Pédiatriques en Ergothérapie = OT'hope est un outil d'autodétermination des objectifs en ergothérapie dans le cadre d'une pratique pédiatrique, centrée sur la personne et ciblée sur l'occupation.) <p>ex AT1 : Travailler en équipe/ Gérer mes lunettes/ Gérer les risques (notamment en fauteuil roulant électrique).....</p> <ul style="list-style-type: none"> - observation de l'utilisation de la tablette numérique citée par AT1 de manière efficiente et pertinente. - grille d'évaluation de la conduite en FRE daté du 12/09/2025 et qui conclue à un niveau d'autonomie partielle qui nécessite " d'améliorer la conduite quand il y a beaucoup de gens.....". - l'emploi du temps précise les séances de FRE le mardi après midi. - JB : essai FRE Permobil avec commande occipitale.....la commande est différente que celle de la SEM...AT1 montre d'excellente capacités.....Cette commande semble convenir à AT1. A confirmer avec un essai supplémentaire et comparaison". <p>Consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doc PI 29/09/2025 dans l'onglet Autonomie: - Attente de AT2 - Attente des parents 	

	<ul style="list-style-type: none"> - objectifs opérationnels - moyens de l'établissement - moyens de l'usager et/ou sa famille <p>La grille OT'HOPE déjà citée.</p> <p>Le manque de traçabilité consultable sur la réévaluation des besoin de AT2 justifie la cotation à 3 au regard de l'ensemble des éléments relevés, recueillis et observés.</p> <p>Consultation du PI du 06/05/2025 comme déjà cité ainsi que les bilans.</p> <p>Celui de l'ergothérapeute au début de l'accueil est daté du 11/07/2023.</p> <p>- JB du 27/08/2025: AT3 a commencé à mettre à la bouche des petits morceaux avec les doigts.."</p>	
	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque de perte d'autonomie ou d'isolement social de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.12.3	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Consultation du PI de AT1 de 2024 en p4:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élocution de AT1 est très compliquée...Si AT1 part en séjour il sera en difficulté pour se faire comprendre par d'autres professionnels..." - observation de l'utilisation de la tablette pendant l'entretien avec AT1. <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR du 23/04/2025: " rencontre avec la famille: travail sur la cohésion entre la famille et l'équipe". - CR du 26/04/2025: " la conduite (du FR) est de plus en plus difficile...." (déjà cité). - dans le questionnaire des attentes de la famille en septembre 2025, apparaissent les questions " comment sentez-vous AT2 en ce moment" et " rencontrez-vous des difficultés dans votre quotidien avec AT2" <p>Les éléments concernant les difficultés financières ont déjà été citées ainsi que ceux concernant son refus de s'alimenter ou de participer aux activités, auxquels s'ajoutent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR réunion du 22/01/20225: parent en difficulté financière pour acheter notamment les produits nécessaires pour la bonne santé de AT3. - JB du 01/10/2025: parent a appelé pour faire part de ses angoisses face au comportement de AT3..automutilation, se tape la tête.. - JB du 20/12/2024: " contact parent pour informer d'un écoulement d'oreille de AT3..impossibilité d'avoir un rendez-vous avec le médecin traitant.." - JB du 05/01/2025: " nouvelle paire de chaussure de AT3 qu'il refuse de mettre..le professionnelle va essayer de les détendre.." 	
Objectif 1.13	La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.	4
Critère 1.13.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.</p> <p>EE : Les attentes formulées par la personne accompagnée sont prises en compte.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement.	4

Critère 1.13.2	<p>EE : La personne accompagnée est informée ou conseillée dans ses démarches relatives à son logement ou hébergement. 4</p> <p>EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans ses démarches d'accès ou de maintien dans son logement/ hébergement. 4</p>	
Critère 1.13.3	<p>Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes. 4</p> <p>EE : Les professionnels prennent en compte les besoins et attentes exprimés par la personne accompagnée dans sa recherche de logement ou d'hébergement. 4</p> <p>EE : Les professionnels adaptent l'accompagnement de la personne pour sa recherche de logement ou d'hébergement. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>L'AT1 a parlé de son rendez-vous en MAS prévu le lendemain de l'entretien d'évaluation. Consultation du PI de AT1:</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les attentes recueillies le 06/11/2025: " savoir quelles sont les possibilités d'orientation pour adulte que propose le territoire" - Objectifs prioritaires: " que AT1 puisse se faire son idée sur ce qui existe comme dispositifs afin de décider quelle orientation choisir". - Moyens: travailleur social/ échanges avec ses pairs/ groupe "ouverture sur extérieur"/ - planning avec "ouverture sur extérieur" le lundi après midi. <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - du questionnaire relatifs aux attentes de la famille de septembre 2025 qui présente en conclusion la question " Pouvez-vous indiquer où en êtes-vous dans vos démarches d'après SEM?" auquel les parents ont répondu. - JB du 11/04/2025: CR téléphonique avec parent de AT2 sur la visite d'un établissement et les futurs stages au FAM d'Aytré. - bilan accueil temporaire de AT2 au FAM d'Aytré du 03 au 07 mars 2025 qui indique en conclusion: " AT2 a répété comme les précédents séjours, être content de rentrer chez lui mais pour autant, il a souhaité revenir en séjour au foyer". <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR de visite à domicile du 07/10/2025 qui stipule les problématiques pour mettre AT3 dans la baignoire, de l'accès au jardin sans rampe d'accès, et de la possibilité de matériel plus adapté pour aller en forêt. - photos des problématiques évoqués et du matériel possible. - cahier des charges suite à la première visite à domicile du 02/05/2024. - JB du 09/12/2024 qui indique le refus de la MDPH de prendre en charge les frais liés à l'aménagement du rampe d'accès extérieur. Le professionnel précise qu'il reprendra contact avec la MDPH en janvier 2025. 	
Thématique	Accompagnement à la santé	3,99
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.	4
Critère 1.14.1	<p>La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de prévention en santé. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière d'éducation à la santé. 4</p>	

Critère 1.14.2	<p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé. 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention en santé. 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière d'éducation à la santé. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'emploi du temps AT1 met en évidence le groupe MIA 4 le jeudi après midi. - Fiche descriptive (image) du corps humain et des différents appareils avec leur fonction. - Fiche "Prise de notes concernant les repas au self" du 07/10/2025: <p>" AT1 mange accompagné d'un adulte.....lui rappeler de ne pas parler la bouche pleine.."</p> <p>Le PI de AT2 mentionne les séances avec la psychologue et les objectifs cités.</p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission du 12/09/2025 sur le groupe Habituation aux soins" " AT3 proposition de prendre le rhini horn dans les mains, AT3 le manipule sans problème un long moment, il l'amène vers sa bouche et son nez". - CR réunion 22/01/2025: crèmes de pruneaux à acheter dans les prochains jours par la SEM ... - CR réunion du 07/05/2025: " X va appeler parent pour faire le point sur le sommeil et voir s'il n'y a pas un déficit en mélatonine..point alimentation, objectif prioritaire est la prise de poids.." - cahier de liaison de AT3, message des professionnels: " AT3 a très peu mangé ce midi..nous avons observé que son ventre est gonflé..". - CR de consultation avec le médecin de la SEM du 18/02/2025.
Critère 1.14.3	<p>Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels orientent la personne accompagnée vers un programme de prévention et d'éducation à la santé. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Consultation et observations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - planning d'activités qui indique le 16 janvier une séance avec les jeunes sur la "sensibilisation aux soins". - Document utilisé sur la SEM sur la puberté, issue de "Santé BD.org" dont se servent les professionnels car il permet d'aborder de nombreux sujets: " avec Santé BD.org , je comprends la santé". Santé BD est créé par l'association CoActis Santé en partenariat avec de nombreux acteurs du monde de la santé et du handicap. - plusieurs transmissions entre professionnels du soins et famille sur la question de la constipation et comment l'éviter les 14/03/2025- 12/06/2025- 13/06/2025.. - observation de nombreuses affiches: période de canicule- Mains désinfectées, masque ajusté- numéro nationale maltraitance personne âgées et handicapées- les vaccins- la santé mentale- alimentation équilibrée- numéro de prévention du suicide- Harcèlement.. <p>De nombreux éléments ont déjà été mentionnés.</p> <p>Consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la fiche descriptive des sujets du groupe MIA avec le tableau des enfants qui composent le groupe dont AT3.
	<p>Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée. 4</p>

Critère 1.14.4	<p>EE : Les professionnels adaptent les messages de prévention et d'éducation à la santé à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels s'appuient sur des supports de communication adaptés pour faciliter sa compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>La majorité des informations de prévention et d'éducation se présente sous forme de pictogrammes observés pendant la visite.</p> <p>Consultation du site Santébd.org: " SantéBD, des bandes-dessinées pour comprendre la santé avec des images et des mots simples".</p> <p>Consultation du site Intim Agir</p> <p>" Intimagir est issu d'une réflexion et d'un travail dans le cadre du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019 et du comité interministériel du handicap du 3 décembre 2019 et en déclinaison de la stratégie nationale de santé sexuelle 2017/2030 et de la stratégie de soutien à la parentalité « Dessine-moi un parent ».</p> <p>Intimagir est un centre ressource qui a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'autodétermination des personnes concernées et le développement de leur vie affective et sexuelle • Soutenir les parents dans une perspective d'autonomie et de qualité de vie • Soutenir les aidants sur les questions d'intimité, d'éducation sexuelle et de prévention • Sensibiliser et informer les professionnels des différents secteurs sur l'ensemble de ces sujets ". <p>La fiche consulté sur le groupe MIA prévoit dans la colonne matériel l'achat de poupées garçon et fille..</p> <p>Le 18/09/2025 le commentaire du déroulement du groupe MIA décrit concernant AT3: " il est à l'initiative de l'interaction entre son corps et le regard..chante l'air de la chanson...."</p> <p>Consultation d'affichettes dans l'espace de la SEM primaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - images pour bien se laver les mains - images des bons gestes en cas de canicule
Critère 1.14.5	<p>Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention. 4</p> <p>EE : Les professionnels organisent l'accompagnement de la personne lors des dépistages et des soins de prévention. 4</p> <p>EE : Les professionnels accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Consultation d'échanges de mails entre IDE et parent AT1 (24-26 novembre 2025) sur l'organisation et les éléments des consultations.</p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - JB 25/11/2024: " séances de toxines pour AT2, IDE mise de la crème analgésique pour 12h30". - DU AT2 Onglet SANTE 17/11/2023: " AT2 avait un rendez-vous multidisciplinaire avec ses parents...Avec le Docteur X, nous y avons assisté en visio..." <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR téléphonique du médecin qui indique concernant un autre AT: " radio le 16/01/2026 à 10h50 à Girac, demande d'être accompagné par la SEM car parent travaille". Le rendez-vous est confirmé dans l'agenda de l'éducatrice qui accompagne l'AT". - JB du 02/07/2024: " AT3 a rdv chez le dermatologue le 2 juillet. son parent l'amènera à la SEM dans la matinée.
	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention</p>

	et à l'éducation à la santé.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.	4
Critère 1.14.6	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Consultation de différents affichage préventifs dans la structure et pluridisciplinarité de l'équipe mêlant professionnels éducatifs et du soin.</p> <p>Observation de l'ensemble des affichages de prévention sur la structure ainsi que les CR de réunion indiquant l'intervention du médecin sur certaines pathologie en terme de prévention.</p> <p>Consultation des documents cités par avant ainsi que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mail du directeur à l'ANFE pour la confirmation d'une formation au sein de l'ADIMC 16 les 30-31 et 1er avril sur le thème des troubles de l'oralité alimentaire. - CR réunion du 12/03/2025: rappel recommandation du médecin sur les préconisations de vaccination contre la rougeole avec une fiche info "Vaccination Rougeole" édité par OMEDIT Nouvelle Aquitaine. - CR réunion du 22/05/2024: présentation du protocole épilepsie par le médecin. - Fiche protocole en cas de crise d'épilepsie du 25/01/2024. 	
Objectif 1.15	La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.	3,98
Critère 1.15.1	La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées.	4
	EE : La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés.	4
	EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de ses soins.	4
Critère 1.15.2	La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée.	4
	EE : La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange lui permettant de poser toutes les questions autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique qui lui est proposée.	4
	EE : La personne bénéficie du soutien nécessaire pour devenir actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, les soins qui lui sont proposés et sa stratégie thérapeutique.	4
Critère 1.15.3	La personne bénéficie d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins.	4
	EE : La personne bénéficie d'un accompagnement en cas de refus de soins.	4
	EE : La personne confirme que l'accompagnement proposé est adapté à son refus de soins.	4
	<p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 ne se sent pas concerné par la question du refus car il est partie prenante de son projet individualisé.</p>	
Critère 1.15.4	La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité.	4
	EE : La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux.	4
	EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de son traitement.	4

	EE : L'adhésion de la personne accompagnée est systématiquement recherchée.	4
	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> AT3 n'a pas de traitement médicamenteux.	
	Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée.	3,84
	EE : Les professionnels identifient et/ou évaluent les besoins spécifiques en santé de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels réévaluent les besoins en santé de la personne accompagnée dès que nécessaire et au minimum une fois par an.	3,67
	<i>Eléments de preuve :</i> Le dernier PI de AT1 précise certains besoins santé: - lunettes - alimentation adaptée - constipation - chaussures orthopédiques L'emploi du temps de AT1 indique: - Kiné - psychomotricienne - ergothérapeute - psychologue.. Consultation: - CR de consultation avec le médecin de la structure du 23/11/2023. - JB entre le 16/09/2025 et 17/09/2025: " AT2 a eu une réaction cutanée ce midi..." échanges pendant deux jours sur l'origine de la réaction cutanée. L'absence d'éléments plus récents concernant la réévaluation des besoins en santé justifie la cotation à 3, sachant que l'ensemble des personnes rencontrées confirment le rendez-vous annuel avec le médecin. Consultation: - CR consultation pour AT3 au 24/09/2025 et 18/02/2025. - fiche administrative et médicale sur IMAGO pour AT3 - La fiche administrative santé de AT3 précise les différents handicaps et pathologies dont il souffre ainsi que les traitements en cours et matériels utilisés. - Le problème d'hydratation est spécifié dans le PI de AT3 du 06/05/2025.	
	Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.	4
	EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque en santé pour la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Consultation des échanges de mails et appels téléphoniques en février 2024, en mars 2025 et juin 2025. Consultation: - transmission sur Onglet SANTE du 30/09/2025 concernant l'état émotionnel et de fatigue alarmant de AT2 qui conclue: " Docteur X et IDE sont venus le voir en début d'après midi: prise de tension ..IDE se charge de prévenir la famille..."	
Critère 1.15.5		
Critère 1.15.6		

	<ul style="list-style-type: none"> - transmission sur Onglet SANTE du 29/08/2024 concernant des réactions cutanées, des rougeurs, interventions de l'IDE et contact avec la famille pour vigilance. <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - JB du 01/06/2025: " possible contamination à la varicelle..parent prévenu, qui vient le chercher.." - Cahier de liaison 04/12/2025: " nous avons constaté une boule bas du ventre..as-t-il eu des selles chez vous..." - JB 26/05/2025 de l'IDE: " sensation + vue d'une boule au niveau des intestins de AT3 .." - JB 20/09/2024: " AT3 a une boule sur le cou côté gauche, kyste peut être? ..." - JB du 14/01/2025: " observation ce matin d'une grosseurVu par le Docteur X..." 	
Critère 1.15.7	<p>Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels proposent à la personne des modalités d'accompagnement à la santé qui lui sont adaptées.</p> <p>EE : Les professionnels s'assurent que les modalités d'accompagnement proposées tiennent compte du rapport bénéfice/risque réalisé.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la MCRO du 10/10/2025 qui précise : " le manque de repos est un élément central de la souffrance du parent..aimerait que AT1 soit parfois pris en charge entièrement pour pouvoir se reposer..." - bilan du PI 2023/2024 le 08/05/2025 indique: " AT1 pose des questions sur l'internat et semble montrer de l'intérêt à quitter "un petit peu" maman mais revenir la voir tous les week-ends et à chaque vacances". - transmission du 22/04/2025: " Consultation avec le Docteur X en juin 2025 pour le corset". - dernier PI: arrêt du port du corset en juin 2025. <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - courrier du médecin du pôle de suite et de réadaptation du 16/05/2022 adressé au médecin de la SEM concernant un traitement pour AT2 et qui conclue: " je reste à sa disposition pour renouveler ce type de traitement dans la mesure ou cela le soulage". - Onglet SANTE le 17/11/2023 sur le bénéfice risque d'un traitement de toxines suite à un rendez-vous multidisciplinaire à La Rochelle. <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - JB du 03/10/2025: " essai de l'eau gélifiée ce matin au citron...AT3 a pris un peu d'eau.." <p>Tous les éléments déjà cités concernant les déplacements de AT3 sur la structure.</p>	
	<p>Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les activités et approches non médicamenteuses permettant d'améliorer l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels proposent des activités et approches non médicamenteuses adaptées aux besoins d'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels utilisent les outils et moyens mis à leur disposition.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite de l'espace sensoriel lors de la visite de la structure aménagé de manière à ce que l'enfant choisisse son ambiance de couleur, la luminosité et des outils sensoriels apaisants ou stimulant. - L'emploi du temps de AT1 précise les différents temps de séances para médicales déjà citées - ainsi que les groupes de paroles MIA4 - observation de temps de jeux de société et musicaux. <p>Consultation pour AT2:</p>	

Critère 1.15.8	<p>- CR de l'ergothérapeute du 16/09/2025 sur les bienfaits des séances en terme de communication, alimentation, déplacements, mobilité,</p> <p>- Bilan éducatif du 29/09/2025 qui indique: " nous poursuivons notre travail d'accompagnement auprès de AT2 en utilisant toutes les situations qui peuvent être modifiées dans son quotidien, afin de l'aider au mieux à appréhender les changements" ce qui génère moins de stress.</p> <p>- CR de la psychomotricienne du 15/09/2025: " AT2 a bénéficié d'une séance hebdomadaire le vendredi matin afin de travailler en hypnose/relaxation ..."</p> <p>Visite de l'espace sensoriel dans la SEM déjà citée.</p> <p>Les séances de balnéothérapie ont lieu tous les mercredis matin, à raison de 4 séances par jeune à l'année. L'emploi du temps de AT3 l'indique.</p> <p>Consultation de plusieurs commentaires dans l'onglet séance de psychomotricité qui précise les nombreux outils et objets utilisés avec et par AT3 en terme de jeux, de compression, de balancement, de massage répondant à sa demande de stimulation profonde.</p> <p>L'ensemble des approches médicamenteuses citées par l'ensemble des professionnels sont aussi diverses que nombreuses et justifient une cotation étoile. La structure met l'accent sur l'approche non-médicamenteuse dans l'ensemble de son accompagnement.</p> <p>Toutes les observations ont montré des pratiques professionnelles extrêmement bienveillante et chaque action auprès d'un enfant accompagnée d'une parole explicative posée et sécurisante ce qui est en soi une approche non-médicamenteuse humaine.</p>
Critère 1.15.9	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Consultation de différentes formation faites par certains membres de l'équipe comme celle sur l'approche Snoezelen, la sophrologie...</p> <p>Attestation de participation à la formation datée de 2014 citée consultée ainsi que celle, pour la même professionnelle d'une formation en 2020 des techniques d'hypnoanalgésie dans le soin.</p> <p>Consultation de l'attestation de formation au Shiatsu du dos, du cou et de la tête faite à La Rochelle en 2016 par la psychomotricienne.</p>
Critère 1.15.10	<p>Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les experts et partenaires du territoire identifiés dans le cadre de l'accompagnement à la santé de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent ces experts et partenaires du territoire nécessaires à l'accompagnement de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intervention d'un professionnel du matériel adapté pour l'essai d'un fauteuil roulant électrique déjà cité, pour AT1. - partenaires des établissements pour adultes handicapés comme la MAS que AT1 a visité. - schéma des partenaires de l'ADIMC16: <p>Professions libérales Médicales et Paramédicales Fédération Paralysie Cérébrale France Association Entente Charentaise des Opérateurs du Handicap Etablissements Médico-sociaux Etablissements de santé</p> <p>LA p5 : LES PARTENAIRES</p>

	<p>Le partenariat est stratégique pour la SEM car il permet de mieux répondre aux besoins complexes des enfants, de sécuriser les parcours (scolarité, soins, insertion) et de renforcer la qualité ainsi que la visibilité de l'établissement sur son territoire. Les partenariats formalisés favorisent le partage d'expertises, la répartition des interventions et des temps de réflexion pluridisciplinaires, ce qui est un levier de qualité des pratiques. Il permet une meilleure lisibilité de l'offre, une complémentarité entre acteurs (médico-social, sanitaire, scolaire, collectivités, associations) et une optimisation des ressources. Il répond aux orientations nationales qui placent le travail en réseau au cœur des pratiques dans le champ du handicap, comme gage de qualité et de développement de l'offre.</p> <p>Le dossier de AT2 sur IMAGO mentionne les experts cités dans les différents documents consultés.</p> <p>Le rendez-vous à la MDPH a déjà été cité.</p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR medical du 24/09/2025 avec identification de tous les partenaires - CR réunion du 05/11/2025 avec indication des recommandation d'EPIC consulté - JB du 28/03/2025 de l'IDE : " j'ai demandé à l'orthoptiste si elle pouvait faire un bilan à AT3..." 	
Objectif 1.16	La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.	4
Critère 1.16.1	La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement.	4
	EE : La personne exprime ses douleurs tout au long de son accompagnement.	4
	EE : La personne accompagnée estime que ses douleurs sont prises en compte.	4
Critère 1.16.2	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées.	4
	EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les douleurs de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les manifestations habituelles d'expression des douleurs de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces douleurs.	4
	EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée.	4
	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des échanges IDE/parent sur la question de la constipation de AT1 déjà cité. - transmission du 22/04/2025: " Douleurs aisselles/épaules corset - transmission juin 2025 : " AT1 est en colère contre son corps...question du corset.." - JB 29/09/2025: psychomotricienne: " AT1 me demande un massage de tête en musique pour se détendre (elle a mal à la tête). <p>La traçabilité est assurée sur IMAGO.</p> <ul style="list-style-type: none"> - tableau de la " Grille d'évaluation de la douleur utilisée par enfant" sur lequel il apparaît qu'avec AT1 il est possible d'utiliser l'échelle GED-DI et celle des visages. <p>Consultation dans dossier AT2:</p> <ul style="list-style-type: none"> - transmissions du 17/09/2025 du médecin SEM sur des manifestations vasomotrices du visage. - transmission 17/11/2023 déjà citée sur les douleurs au niveau des genoux <p>De plus AT2 a confirmé lors de l'entretien que ses douleurs étaient toujours prises en compte.</p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau des grilles d'évaluation de la douleur par enfant qui stipule pour AT3 l'echelle GED-DI - JB 15/09/2025: en fin de matinée AT3 semble avoir envie de pleurer, douleurs? ..il se met 	

	<p>beaucoup les doigts dans la bouche, dans le nez.."</p> <ul style="list-style-type: none"> - JB 10/04/2025: AT3 peut se taper la tête, crier en pleurant et arrêter..douleurs?.. - Bilan kiné de juillet 2025 conclue: " AT3 exprime peu la douleur..peut pleurer silencieusement ..sans nous interpeler.." 	
Critère 1.16.3	<p>Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels sollicitent l'entourage pour faciliter le repérage des douleurs de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels prennent en compte les alertes de l'entourage pour élaborer le projet de prise en charge des douleurs de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Tous les échanges entre IDE et parent déjà cités et d'avantage consultés sur l'onglet santé du dossier de AT1.</p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - JB septembre 2025: échange avec les parents sur le déroulement des vacances et les parents font part de différentes douleurs aux genoux dont AT2 a fait part pendant le séjour ainsi que de réactions cutanées déjà apparues. - Transmissions entre 29/08/2024 et 25/11/2024 concernant des échanges avec les parents de AT2 sur des réactions cutanées de AT2. <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - JB du 27/03/2024: vu le peu de nourriture avalé, j'ai appelé le parent pour le prévenir....il parle de douleurs dentaires possibles d'où le rdv du 2 avril à Bordeaux.... - CR médecin structure du 28/05/2024: La famille ne signale aucune douleur à la mobilisation des membres inférieurs.. 	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.16.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent la stratégie de prise en charge de la douleur avec la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels réévaluent la stratégie au regard de l'évolution des douleurs exprimées par la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>De nombreux documents consultés tout au long de l'évaluation mettent en avant la stratégie d'accompagnement santé.</p> <p>Concernant AT1 consultation des documents concernant les interrogations liées au port du corset et la consultation avec le spécialiste.</p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission du 30/09/2025 suite à un stage en FAM pour AT2, sa grande fatigue et des douleurs pour lesquelles il demande à ne pas participer au groupe FRE....ce qui est entendu et proposition de beaucoup de repos pour se remettre de ses semaines de stage. - Transmission de la psychologue du 30/09/2025: AT2 est fatigué..il a mal à la tête....nous envisageons toutes les solutions qui pourraient l'apaiser... <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - JB du 17/12/2024 suite à un échange tél avec parent: rdv médical ce matin, ..otite..plus,prescription...parent donnera ordonnance demain.. - JB 24/10/2025: j'appelle parent pour l'informer et voir pour lui donner du doliprane. - Fiche protocole pour les règles de prise de paracétamole- gestion de la douleur des enfants accueillis. 	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>

	<p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsque la personne accompagnée fait part d'une douleur. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Tous les échanges déjà cités où intervient l'IDE de la SEM. -commentaire de la psychomotricienne pour soulager le mal de tête de AT1 à sa demande. - tous les éléments déjà cités concernant le port du corset avec consultation médicale spécialisée en juin 2025. <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission du 30/09/2025 d'un éducateur: " AT2 pas en forme...son corps lui dit STOP...X ...Docteur X et IDE sont venus le voir.." - Transmission du 30/09/2025 de la psychologue: " AT2 a mal à la tête....il propose de voir IDE pour lui parler de son mal de tête.." <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - JB du 06/01/2025: j'ai contacté parent pour informer que AT3 a beaucoup crier et pleurer en fin de journée... - JB du 19/09/2025: après repas AT3 se met à pleurer ...nous tentons des massages du ventre et mouvement des jambes pour le soulager... - liste numéros professionnels joignable en cas de besoin 	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	3,79
Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	3,79
	<p>La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours. 4</p> <p>EE : La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT3 trop jeune pour être concerné.</p>	
Critère 1.17.1		
	<p>Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours. 4</p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations de rupture concernant le parcours de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels accompagnent la personne en cas de situation de rupture dans son parcours. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent et mobilisent les partenaires pour apporter une aide à la personne accompagnée en cas de situation de rupture dans son parcours. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Tous les éléments déjà cités dans le PI de AT1 concernant la réflexion et la préparation à sa réorientation vers un établissement pour adultes handicapés.</p> <p>Consultation des mails:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 04/11/2025 du travailleur social à un FAM pour solliciter des dates de stage pour AT2 - 15/12/2025 de l'ARS au directeur de l'IEM pour informer de l'autorisation de maintien de trois jeunes à la SEM dont AT2. 	
Critère 1.17.2		

	<p>- 24/05/2024 du directeur de l'IEM aux familles les invitant à une réunion institutionnelle pour évoquer "la mise en place d'une charte afin de formaliser la procédure de parcours des jeunes vers leur devenir adulte".</p> <p>Et consultation de la Charte cité dans le mail précédent.</p> <p>Consultation:</p> <p>- mail du directeur du 22/01/2025 aux familles: modification du calendrier de rentrée avec information que le centre de loisirs l'enfant soleil sera ouvert jusqu'à la réouverture de la SEM. auquel s'ajoutent tous les éléments déjà cités.</p>	
	<p>Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne.</p>	3,67
	<p>EE : Les professionnels connaissent les intervenants impliqués dans l'accompagnement de la personne.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien aux autres intervenants pour assurer la continuité et la fluidité du parcours de la personne accompagnée.</p>	3,33
Critère 1.17.3	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>La consultation de la grille MCRO du 10/10/2025 indique en p 1 que le parent de AT1 " a besoin d'un soutien spécifique de de la part de Vitaliance surtout lors du levé de sa fille et pour les soins d'hygiène.</p> <p>L'absence de document précisant l'intervention de l'ADIMC16 auprès de l'association nommée en terme d'apport d'expertise, justifie la cotation à 2.</p> <p>Lors de la visite de la SEM collègue, observation d'une affichette d'un jeune ayant quitté le groupe et qui dit "AUREVOIR", ce qui démontre l'importance donné au temps de départ que ce soit pour le jeune concerné, comme pour ses pairs restés sur le groupe.</p> <p>Les mails du 12/06/2024 et du 19/06/2024 entre l'AS de la MDPH et le travailleur social de la SEM ce qui met en évidence les échanges entre les partenaires dans l'intérêt de AT2, en l'occurrence ici le besoin d'un certificat médical.</p> <p>Le mail de la CSE de la SEM du 27/12/2025 à la MDPH pour faire le point sur plusieurs situations de jeunes dont celle de AT2 en concluant: " j'espère que ces renseignements auront pu compléter vos informations.....Je peux aussi me déplacer afin de simplifier les échanges..."</p> <p>Ce mail répond à celui de la MDPH du 18/12/2025 réclamant un complément de synthèse pour AT2, " qui viennent préciser les démarches effectuées par la SEM pour accompagner les familles dans leur projet d'insertion vers les structures adultes".</p> <p>consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - JB avec sollicitation de l'orthoptiste déjà cité - CR consultation du 27/01/2026 du médecin de la SEM pour ses confrères qui suivent AT3 en dehors de l'établissement. 	

	<p>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psychosociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne. 3,5</p> <p>EE : Les professionnels ont identifié les différents réseaux de coordination globale (médico-psychosociales), adaptés à l'accompagnement de la personne. 3,67</p> <p>EE : Les professionnels participent aux réunions de coordination interdisciplinaires nécessaires à la continuité et à la fluidité de l'accompagnement de la personne. 3,33</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Le schéma des partenaires de l'ADIMC16 indique les réseaux: ARS-Education Nationale- MDPH-Maison des Solidarités-Collectivités territoriales-CPAM-CAF</p> <p>L'ensemble des éléments recueillis confirment les réunions hebdomadaires du mercredi.</p> <p>L'absence de traçabilité sur la participation des professionnels à des réunions de coordination interdisciplinaire extérieures justifie la cotation à 3.</p> <p>Seuls les éléments cités précédemment peuvent être pris en considération, pas plus à ajouter ce qui justifie la cotation à 3.</p> <p>Consultation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - JB du 02/02/2026 pour un autre AT: ce matin, j'ai accompagné parent X et ATX a un rendez-vous au FAM de Barbezieux...parent est d'accord pour que nous puissions échanger avec les professionnels du FAM autour du projet de ATX.... - JB du 11/12/2024 pour un autre ATY : lien inter-établissement- Appel ce jour au service kiné des Capucins où est prise en charge ATY...
Chapitre 2	Les professionnels 3,97
Thématique	Bienveillance et éthique 4
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques. 4
	<p>Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels identifient les questionnements éthiques à partir de situations vécues dans l'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent en équipe les questionnements éthiques identifiés. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>CR réunion pluridisciplinaire, du 21/05/25 : "l'équipe doit être plusieurs pour hydrater X"</p>
	<p>Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels associent la personne et son entourage aux réflexions éthiques liées à son accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels profitent de ces moments de partage pour réinterroger leurs pratiques. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>CR : IMAGO, "journal de bord vu 9/02 à 13h42 "</p> <p>Point retour service X. "Evocation du refus au soins dans le cadre d'une habilitation familiale".</p> <p>PI (Projet Individualisé) AT1, XX, vu le 9/02 13h58 : "projet finalisé le 1/12/25, gastrostomie utilisée pour le passage de l'hydratation et du traitement"</p> <p>Contrat de séjour : p3/6 : "Article 4 : objectifs de la « prise en charge » : Un accompagnement des familles, en les informant de leurs droits et en les soutenant dans les démarches administratives liées à la situation de handicap."</p>
Critère 2.1.2	

Critère 2.1.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> RENTREE 23 Août 2024 PROFESSIONNELS ADIMC 16 : p4/5 : Plan de développement des compétences (...) Calendrier d'APP (six semaines, cellules rouges,) Fiche de saisine commission éthique et bientraitance : (Date de création : 2026-01-16)</p>
Critère 2.1.4	<p>L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires). 4</p> <p>EE : L'ESSMS participe à des instances de réflexion éthiques sur son territoire. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> PROJET ASSOCIATIF 2025-2030 page 3II – Les valeurs associatives fondatrices : L'ADIMC 16 est engagée auprès des enfants en situation de handicap moteur et/ou présentant des troubles cognitifs en portant des actions inscrites dans les valeurs humaines qu'elle défend : l'écoute, l'échange, la collaboration, le respect, la concertation, la négociation, le « prendre soin ». ADIMC 16 PE SEM.2019-06-09 PROJET PE SEM 2026-2030 : page 2 : 2. VALEURS, ETHIQUE ET POSITIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT (...) 2.1. La vision humaniste (...) 2.2. Dignité – citoyenneté – droits fondamentaux (...) 2.3. Bientraitance & prévention de la maltraitance (...) 2.4. Une réflexion éthique partagée (...) 2.5. Autodétermination et participation (...) 2.6. Positionnement inclusif" EMARGEMENT2025-11-12, EMARGEMENT2025-1210... Charte des droits et des libertés affichée à l'entrée des locaux de l'ADIMC16 Fiche de saisine COMMISSION ETHIQUE BIENTRAITANCE LETTRE MISSION INTERVENANT EXTERIEUR (contrat de mission signée 5/11/2025) Mail :du 11/09/2025 18h21 "RETROPLANNING COMPOSITION COMMISSION " Guide BIENTRAITANCE p1/10 : "Quelques définitions : Bientraitance : La posture de bientraitance est de finie par l'ANESM (..) « une manière d'être, d'agir et de dire soucieuse de l'autre, réactive a ses besoins et a ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus »</p>
Thématique	Droits de la personne accompagnée 3,95
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée. 3,95
Critère 2.2.1 (Impératif)	<p>Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans/dehors) dans les limites du cadre d'intervention. 4</p> <p>EE : Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Charte des droits et des libertés Observation des pratiques Observations des locaux Temps d'observation sur les groupes CEM primaire et collège par les 2 évaluateurs les 9 et 10/02</p>

Critère 2.2.2 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée. 3,67</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques. 3</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Observation des locaux</p> <p>Les éléments d'objectivation issus des observations réalisées par les évaluateurs, lors de la participation aux prises en charge du groupe SEM primaire le 9/02 et 10/02 à midi et du groupe collège le 10/02 de 15h00 à 16h00, confirment un cadre respectueux des droits des personnes accompagnées.</p> <p>Les locaux, l'organisation des temps collectifs et les pratiques professionnelles observées garantissent le respect de la dignité, de l'intimité et de la parole des enfants.</p>
Critère 2.2.3 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Charte des droits et libertés en FALC CR Mia //25 (vu à 14h12 le 9/02) Imago (vu à 14h16 le 9/02) : "accompagnement XX (...) RdV médicaux et rdv gynéco. "</p>
Critère 2.2.4 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Charte de la laïcité à l'école, affichée dans le couloir d'entrée. Bon de livraison cuisine : vu pdf du 23/01/25</p>
Critère 2.2.5 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image. 4</p> <p>EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Dossier avec droit à l'image signés (17/09/25 : XX) Élément d'objectivation : les entretiens illustrent la connaissance par les professionnels de la procédure de recueil du consentement au droit à l'image.</p>
	<p>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée. 4</p>

Critère 2.2.6 (Impératif)	<p>EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Convention de partenariat et co-encadrement sur les temps périscolaires et prestation de fourniture de repas : page 1 : Entre la commune (...) et la Section d'éducation motrice (...) encourager la mixité= pour une réelle égalité des chances (...) favoriser l'expression et la participation citoyenne des enfants. PROJET D'ETABLISSEMENT p 22/39 "5.1. Une offre de services globale et coordonnée (...) offre de services globale et coordonnée, destinée à répondre aux besoins complexes des enfants et adolescents en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés. Cette offre- s'inscrit dans une logique de parcours individualisé, en articulation constante avec les dimensions éducative, pédagogique, thérapeutique, paramédicale et sociale. Elle vise à soutenir le développement des compétences, l'autonomie, la participation et la qualité de vie des jeunes accompagnés, tout en tenant compte de leur environnement familial et territorial. Observations des locaux et des pratiques</p>
Critère 2.2.7 (Impératif)	<p>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 4</p> <p>EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> IMAGO Démonstration du réseau /serveur Charte informatique (signée par tous crée en 2023) Règlement intérieur (cf 6)</p>
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée 4
Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée. 4
Critère 2.3.1	<p>Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels favorisent la préservation des relations sociales et affectives de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels favorisent le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Sorties (photos couloir) Tablette vue le 9/02 à 14h27. Planning d'inclusion (XX vendredi après midis Arts plastiques)</p>

Critère 2.3.2	<p>Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun. 4</p> <p>EE : Les professionnels identifient les besoins d'aide ou d'accompagnement de la personne, pour accéder aux services et dispositifs de droit commun. 4</p> <p>EE : Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée dans leurs démarches. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Pdf 9/02: rampe théâtre La Couronne Mail 14/03/25 8h56"</p>
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement 4
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée. 4
Critère 2.4.1	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée. 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent le risque de fugue ou de disparition pour la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Protocole fugue (2026/01/22/26 date de création) , Capture écran, le 9/02/26 à 14h34: : Fugue X. peut être installé dans son IMAGO : date du 14/06/24</p>
Critère 2.4.2	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée. 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques liés aux addictions et conduites à risques pour la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Autorisation parentale d'avoir Instagram : initiales XX (2/04/22) Transmission imago sur des comportements sexualisés inappropriés XX. Vu le 9/02 14h48</p>
Critère 2.4.3	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée. 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de chutes de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent, en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Mail du 5/01 15h23 à Mme XX</p>

	Eléments d'objectivation par l'observation des séances collectives du 10/02 (15h00-16h00) Observation du matériel adapté (locaux SEM primaire et collège)	
Critère 2.4.4	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée.	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques de dénutrition, de malnutrition et/ou de troubles de la déglutition pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> PI AT1 XX, vu le 9/02 13h58 : projet finalisé le 1/12/25, gastrostomie utilisée pour le passage de l'hydratation et du traitement. PI XX, vu le 9/02/14h02 "mixé, lissé enrichi page 2/5"	
Critère 2.4.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques liés à la sexualité pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Risque/ sexualité CR Mia //25 (vu à 14h12 le 9/02) Un l'article 7 (accompagnement (...) RdV médicaux et rdv gynéco. " Transmission imago sur des comportements sexualisés inappropriés XX . Vu le 9/02 14h48	
Critère 2.4.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Attestations (9/02 14h51) XX a reçu..... La couronne le 26/3/25. "ambassadeur contre le harcèlement à l'école"	

Critère 2.4.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.	N.C
	EE : Les professionnels évaluent les risques de radicalisation et/ou de prosélytisme pour la personne accompagnée.	N.C
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	N.C
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	N.C
	<i>Eléments de preuve :</i> Charte de la laïcité affichée	
	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Le critère est identifié comme non concerné au regard des situations rencontrées dans l'accompagnement.	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	★
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	★
Critère 2.5.1	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours scolaire, en étroite collaboration avec les établissements scolaires.	★
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours scolaire.	★
	EE : Les professionnels travaillent en étroite collaboration avec les établissements scolaires.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> Mail du 27/026/24 avec le lycée Philadelphie de Gerde. (jeune XX) Contrat de séjour : p3/6 : "Scolarité et modalités d'accueil : Une scolarité préélémentaire et élémentaire adaptée est proposée, au sein de la SEM ou en inclusion partielle en milieu ordinaire."	
Critère 2.5.2	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel en lien avec les partenaires.	★
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel.	★
	EE : Les professionnels travaillent en lien avec les partenaires.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> Mail du 27/026/24 avec le lycée Philadelphie de Gerde. (jeune XX)	
Critère 2.5.3	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	★
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences.	★
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne par la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	★

	<i>Eléments de preuve :</i> Vu "ensemble déplaçons les montagnes" EDLM (Diagonales de fous UTMB)	
Thématique	Accompagnement à la santé	3,84
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	3,67
Critère 2.6.1	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.	4
	EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces besoins d'accompagnement.	4
	EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Vu le 9/02 à 15h02 PI ; Dans le champ 1. 1 : que X sache (...) améliorer soin état psychique et physique)	
Critère 2.6.2	Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.	3,5
	EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne.	4
	EE : Les professionnels réévaluent le projet d'accompagnement en santé mentale au regard de l'évolution des besoins de la personne.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Echelle d'auto évaluation de la douleur propre à un jeune (XX)	
Critère 2.6.3	Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	3,5
	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsqu'ils repèrent un besoin d'accompagnement en santé mentale.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> PI de XX, vu le 9/02 15h04	
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	4
Critère 2.7.3	Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.	4
	EE : Les professionnels repèrent les situations de deuil vécu par la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> CR de séance psy, dans Imago, 14/04/23 pro XX, jeune XX vu le 9/02/26 à 14h24.	

Critère 2.7.4	<p>Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> CR Mia //25 (vu à 14h12 le 9/02 27/11 : XX évoque la question de demander la fin de vie si on a trop mal.</p>
Thématique	Continuité et fluidité des parcours 4
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS. 4
Critère 2.8.1	<p>Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant. 4</p> <p>EE : Les professionnels savent repérer les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent la personne accompagnée et son entourage des risques engendrés. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Charte de l'accompagnement des familles : vu 9/02/26 15h08 : (...) au PI des enfants, à partir de 17 ans... Mail pour une réunion institutionnelle le 24/05/24 "1 projet ski et 2 : point b : la mise en place d'une charte afin de formaliser la procédure de parcours de jeunes vers leur devenir d'adulte."</p>
Critère 2.8.2	<p>Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent la conduite à tenir face aux interruptions et aux ruptures d'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels adaptent le suivi lors des interruptions d'accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels proposent des alternatives en cas de rupture d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Imago, jeune XX, 9/02 15h12 "maison maman"</p>
Critère 2.8.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention, et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Intranet 9/02/26 15h13 : "journée d'étude fédérale sur la transition enfant adulte."</p>
Objectif 2.9	Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires. 4
	<p>Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires. 4</p>

Critère 2.9.1	EE : Les professionnels connaissent les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels se coordonnent avec eux.	4
	EE : Les professionnels partagent avec eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Mail avec l'ES de la Maison des solidarités de Soyaux vu le 9/02 15h14 , DLU (vu le 9/02/26 15h16) : page 6/6		
Critère 2.9.2	Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.	4
	EE : Les professionnels connaissent les alternatives pour assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels informent la personne accompagnée et son entourage des alternatives possibles.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Imago, jeune XX, 9/02 15h12 "maison maman"		
Critère 2.9.3	Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.	4
	EE : Les professionnels transmettent les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement en amont ou au plus tard, au moment du transfert de la personne ou de la prise de relais.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils de transmission de l'information adaptés à la situation.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Fiches de liaison pour l'accueil de l'enfant et l'adultes handicapé septennats (15h18) : page 2 "difficulté d'évaluation de la douleur. "		
Objectif 2.10	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.	4
Critère 2.10.1	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels ont accès aux informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces informations dans des temps dédiés.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
Imago, Ageval . CR de réunion d'équipe pluri (17/12/25 : présents XX XX XX XX XX (...) Vu messagerie sécurisée, le 9/02 à 15h126 (messagerie MS Santé)		

Critère 2.10.2	<p>Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès. 4</p> <p>EE : Les professionnels appliquent ces règles. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Charte informatique, Ageval, MS Santé, Imago.</p>
Chapitre 3	L'ESSMS 3,89
Thématique	Bientraitance et éthique 4
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bientraitance. 4
Critère 3.1.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance. 4</p> <p>EE : L'ESSMS partage une définition commune de la bientraitance avec l'ensemble des acteurs (personnes accompagnées, professionnels, partenaires). 4</p> <p>EE : L'ESSMS requestionne régulièrement sa stratégie en matière de bientraitance. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> PROJET ASSOCIATIF 2025-2030 page 3II – Les valeurs associatives fondatrices : L'ADIMC 16 est engagée auprès des enfants en situation de handicap moteur et/ou présentant des troubles cognitifs en portant des actions inscrites dans les valeurs humaines qu'elle défend : l'écoute, l'échange, la collaboration, le respect, la concertation, la négociation, le « prendre soin ». ADIMC 16 PE SEM.2019-06-09 PROJET PE SEM 2026-2030 : page 2 : 2. VALEURS, ETHIQUE ET POSITIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT (...) 2.1. La vision humaniste (...) 2.2. Dignité – citoyenneté – droits fondamentaux (...) 2.3. Bientraitance & prévention de la maltraitance (...) 2.4. Une réflexion éthique partagée (...) 2.5. Autodétermination et participation (...) 2.6. Positionnement inclusif" EMARGEMENT2025-11-12, EMARGEMENT2025-1210... Charte des droits et des libertés affichée à l'entrée des locaux de l'ADIMC16 Fiche de saisine COMMISSION ETHIQUE BIENTRAITANCE LETTRE MISSION INTERVENANT EXTERIEUR (contrat de mission signée 5/11/2025) Mail :du 11/09/2025 18h21 "RETROPLANNING COMPOSITION COMMISSION " Guide BIENTRAITANCE p1/10 : "Quelques définitions : Bientraitance : La posture de bientraitance est de finie par l'ANESM (..) « une manière d'être, d'agir et de dire soucieuse de l'autre, réactive a ses besoins et a ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus » REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT COMMISSION ETHIQUE ET BIENTRAITANCE ADIMC 16 (Date de création : 2026-01-16) PROJET ASSOCIATIF 2025-2030 page 3II – Les valeurs associatives fondatrices L'ADIMC 16 est engagée auprès des enfants en situation de handicap moteur et/ou présentant des troubles cognitifs en portant des actions inscrites dans les valeurs humaines qu'elle défend : l'écoute, l'échange, la collaboration, le respect, la concertation, la négociation, le « prendre soin ». ADIMC 16 PE SEM.2019-06-09 PROJET PE SEM 2026-2030 : page 2 : 2. VALEURS, ETHIQUE ET POSITIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT 2.1. La vision humaniste"</p>

	<p>Fiche de saisine COMMISSION ETHIQUE BIENTRAITANCE</p> <p>LETTRÉ MISSION INTERVENANT EXTERIEUR (contrat de mission signée 5/11/2025)</p> <p>Mail :du 11/09/2025 18h21 "RETROPLANNING COMPOSITION COMMISSION "</p> <p>Guide BIENTRAITANCE p1/10 : "Quelques définitions : Bientraitance : La posture de bientraitance est de finie par l'ANESM (..) « une manière d'être, d'agir et de dire soucieuse de l'autre, réactive a ses besoins et a ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus »</p>	
Critère 3.1.2	<p>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés.</p> <p>EE : L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance.</p> <p>EE : L'ESSMS associe l'ensemble des acteurs au déploiement de cette démarche.</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant son déploiement.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2025 CSE 2024-11-12 SEM : Analyse de la pratique, GOAL ATTAINMENT SCALING (GAS) Définir des échelles personnalisées pour mesurer l'atteinte des objectifs du patient,</p> <p>ADHESION GCSMS SANTE MENTALE - ETHIQUE,</p> <p>Guide BIENTRAITANCE,</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 3.1.3	<p>L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...)</p> <p>EE : L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...).</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2025 CSE 2024-11-12 SEM : Analyse de la pratique,</p> <p>A CONSTRUIRE AUTOUR DES TSA : sensibilisation et accompagnement (...) RENTREE 23 Août 2024</p> <p>PROFESSIONNELS ADIMC 16 : page 1 I. Nouveau CA et nouveau bureau (Présidente) "Pour donner suite au conseil d'administration du mardi 25 juin, je vous indique ci-après la nouvelle composition du CA et du bureau et des dernières décisions de l'Assemblée Générale. Membres du CA : (...)"</p> <p>Contrat de séjour (SEM)</p>	<p>4</p> <p>4</p>
Critère 3.1.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>CR réunion pluri Colibri" 2: 14h15h30 ,19/11/25 "Présentation de l'équipe mobile de l'équipe de soins palliatifs en présence de XX, XX, XX, XX, XX...</p> <p>Pwpt 20/01/2026 vu à 13h24, le 12/02/26</p> <p>4/11/25 CR réunion "Réunion de mise en route de la commission éthique "TOUS "promouvoir la bientraitance de la maltraitance à la bientraitance"</p>	<p>4</p> <p>4</p>
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,67

Objectif 3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	3,67
Critère 3.2.2	<p>L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées.</p> <p>EE : L'ESSMS organise ses espaces de vie pour apporter un cadre de vie respectueux de l'intimité, de l'intégrité et de la dignité aux personnes accompagnées.</p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de la bonne utilisation de ces espaces.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> PROJET D'ETABLISSEMENT p 22/39 "5.1. Une offre de services globale et coordonnée (...) offre de services globale et coordonnée, destinée à répondre aux besoins complexes des enfants et adolescents en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés. Cette offre- s'inscrit dans une logique de parcours individualisé, en articulation constante avec les dimensions éducative, pédagogique, thérapeutique, paramédicale et sociale. Elle vise à soutenir le développement des compétences, l'autonomie, la participation et la qualité de vie des jeunes accompagnés, tout en tenant compte de leur environnement familial et territorial. Observations des locaux et des pratiques Observations des locaux (SEM primaire et SEM Collège) Observations réalisées par les évaluateurs, lors de la participation aux prises en charge du groupe SEM primaire le 10/02 à midi et du groupe collège le 10/02 de 15h00 à 16h00,</p>	<p>3,67</p> <p>4</p> <p>3</p> <p>4</p>
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 3.3	L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée.	4
Critère 3.3.1	<p>L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être.</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation.</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces dédiés à l'apaisement et au bien-être.</p> <p>EE : L'ESSMS en facilite l'accès et incite à leurs utilisations.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Accès libre à la salle Baby foot SEM collège Observation lors de la visite et lors des temps d'observation : salle sensorielle (démonstration utilisation par présentation photo le 10/02 à 9h55) Salle de repos primaire "QG" du collège, salle baby foot. Convention de partenariat avec le CSSR Les Glamots</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,8
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.	3,8
	<p>L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.</p> <p>EE : L'ESSMS s'engage dans une approche inclusive des accompagnements proposés.</p>	<p>★</p> <p>★</p>

Critère 3.4.1	<p>EE : L'ESSMS s'organise pour favoriser la mise en œuvre de cette approche inclusive. ★</p> <p>EE : L'ESSMS partage sa stratégie d'accompagnement dans une approche inclusive avec l'ensemble des parties prenantes. ★</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>PE SEM 2026-2030 page 15 "2,6 : Positionnement inclusif : la SEM inclut son action dans une démarche d'ouverture sur son environnement (..) page 19 4,3 Soutenir les parcours éducatifs, scolaires et sociaux dans une logique inclusive : (..) en articulation étroite avec l'éducation nationale. Convention de partenariat et co-encadrement sur les temps périscolaires et prestation de fourniture de repas : page 1 : Entre la commune (....) et la Section d'éducation motrice (...) encourager la mixité= pour une réelle égalité des chances (...) favoriser l'expression et la participation citoyenne des enfants. Convention école primaire SEM : page 1 : (...) de la loi de 2005</p> <p>Observation des locaux au sein des établissements scolaires.</p>
Critère 3.4.2	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS identifie les ressources du territoire et leur capacité à intervenir au bénéfice de l'accompagnement. 4</p> <p>EE : L'ESSMS mobilise les partenaires lui permettant d'enrichir son offre d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>CONVENTION SEM-COLLEGE BADINTER 2023-04-18 : page 1/6 : en application de la loi de 2005 (...)</p> <p>INVITATION CONSEIL ECOLE ELEMENTAIRE ENSEIGNANTE SEM : mail 12/06/2025 14h47</p> <p>CONVENTION SEM-COLLEGE BADINTER 2023-04-18 : page 6/6 signature 31/03/2023</p> <p>Convention PEYROU-SEM-SESSAD.doc signée page 2 le 15/02/2013</p>
Critère 3.4.3	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement. 3</p> <p>EE : L'ESSMS développe ou s'intègre à des projets communs avec d'autres partenaires du territoire pour renforcer son offre d'accompagnement. 3</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Adhésion à Paralysie cérébrale France, signée (page 2/4)le 8/11/22</p>
Critère 3.4.4	<p>L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention. 4</p> <p>EE : L'ESSMS s'engage dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention. 4</p> <p>EE : L'ESSMS valorise ses actions d'innovation auprès des autorités. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Extrait de la convention ALOHA (10/02/26 à 11h22) : ADIMC 16 et L'association L'enfant soleil, (...) afin de bénéficier... auprès des opérateurs...</p>
	<p>L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats. 4</p> <p>EE : L'ESSMS mène des actions d'information sur ses activités auprès de son environnement et s'inscrit comme lieu-ressource au sein du territoire. 4</p> <p>EE : L'ESSMS participe à des évènements sur son territoire. 4</p>

Critère 3.4.5	<p>EE : L'ESSMS organise des événements ouverts à son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Convention de prestations de services 2025-2026 page 1 : "la présente convention (...)" MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DEPARTEMENT-COLLEGE-SEM 2022-08-22 TAP 2023-2024 "Convention de partenariat (...)" CONVENTION JSA ACTIVITE GYM 2025-2026</p>	4
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	4
Critère 3.5.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les modalités de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Projet d'établissement 2026-2030 page 15, 16, 18 et 22 : "2,5 : Autodétermination et participation (...) pouvoir d'agir des enfants (...) développement de la conscience de soi et de la prise de décision et la participation à la vie collective (...) 3,2 Besoins fonctionnels, moteurs et d'autonomie (...) 3,3 besoins en communication et accès à l'expression. PI AT1 : page 4 : Besoins pour la participation sociale" Doc.pdf Tablette XX</p>	★ ★ ★ ★
Critère 3.5.2	<p>Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations de risque de perte d'autonomie et d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Tablette N. (présentation photo : nombreuses applications, Mail travailleur social XX 21/03/2024 " Pour info nous travaillons et on avance X pour la préparation de vacances d'été Mail d'invitation , 29/01/26 14h13 XX, XX, XX : Projet séjour Ergo : 02/24 : "Séjour de 3 jours visant l'amélioration de la fonction bimanuelle..." RBPP : "rééducation et réadaptation de la fonction motrice de l'appareil locomoteur des personnes diagnostiquées de paralysie cérébrale" validé HAS 21/10/2021 Exemple: on cuisine ensemble, on fait des activités ensemble, le temps de toilette le matin. Revue ANAE 172 et 197 avec articles "les troubles développementaux de la coordination écrit par XX, et XX-X par XX</p>	★ ★ ★
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.	4

Critère 3.5.3	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.	4
	<i>Éléments de preuve :</i> Formation Coop, feuille d'émargement: 23/05 et 18/06 /02024: XX XX XX XX Formation2025 : GAS : (Goal Attachment Scaling) : XX XX XX XX	
Thématique	Accompagnement à la santé	3,8
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.	3,6
Critère 3.6.1	L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre.	4
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.	4
	EE : L'ESSMS communique sur les règles de sécurisation du circuit du médicament.	4
	EE : L'ESSMS évalue régulièrement son circuit du médicament.	4
	EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.	4
	<i>Éléments de preuve :</i> Fiche de poste AMP-AES SEM page 1/2 : "Dimension du poste : L'AMP-AES assure l'aide et l'accompagnement individualisés de l'enfant ou de l'adolescent dans les actes de sa vie quotidienne" Procédure du circuit du médicament création 2025/10/17 et m à j 2026/01/27 avec annexe p5/7 Liste des IDE libéraux dans le cadre des partenariats. Document : "quelques points de rappel pour un bon fonctionnement" page 2 : médicaments (...) prescription médicale valide et accompagnée" photo armoire + infos diverses	
Critère 3.6.2 (Impératif)	Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.	4
	EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament.	4
	EE : Les professionnels respectent ces règles.	4
	<i>Éléments de preuve :</i> Locaux SEM : Observation des pratiques et de locaux, armoire médicaments, frigo avec chaînette à code. Protocole circuit du médicament , date de création : 2025-10-17, date de mise à jour : 27/01/26 , photo armoire + infos diverses Extrait protocole conduite à tenir en cas d'erreur (date création 6/01/2026) Extrait protocole circuit médicament (date création 17/10/2025)	
Critère 3.6.3	Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse.	4
	EE : Les professionnels connaissent les situations pouvant induire une rupture de la prise en charge médicamenteuse pour les personnes accompagnées.	4
	EE : Les professionnels mettent en place l'organisation et les actions de prévention contre ces risques.	4
	<i>Éléments de preuve :</i> 3/05/2022 17h20 Mme X , "Merci pour la prescription"	
	Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie.	3

Critère 3.6.4	EE : Les professionnels surveillent les signes de nonobservance et de iatrogénie médicamenteuse chez les personnes accompagnées.	3
	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque identifié.	3
<i>Eléments de preuve :</i> Imago, 28/03/2024 : 16h34 XX. "erreur de traitement entre 2 enfants (...) j'ai appelé le centre anti poison"		
Critère 3.6.5	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.	3
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.	3
<i>Eléments de preuve :</i> SEM CR réunion pluridisciplinaire : XX "présentation du protéger épilepsie... On y trouve les ordonnances aides différents enfants (...) conduites à tenir dont une procédure sur les gestes d'urgence. Formation 11/10/2021 : "épilepsie de l'enfant : présentation Ppt 11/10/21slides 21 à 26); Revue Anaé : scan sur le TDH et la prise en charge médicamenteuse		
Objectif 3.7	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.	4
Critère 3.7.1	L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.	4
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.	4
	EE : L'ESSMS communique sur les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux.	4
	EE : L'ESSMS évalue régulièrement le respect des règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux.	4
	EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Protocole DASRI ADIMC 16 : page 1/3 Objets (..) domaines d'application (...) Contrat de collecte DASRI (signé en janvier 2022) Contrat d'entretien : p2/12 : plan de prévention des risques. Affichage prévention de risques (salle attentes, photos 9/02 à 10h00" affichages près des lavabos vus lors de la visite (10h00 11h00 le 9/02. Observation de pratiques avec professionnels portant le masques	
Critère 3.7.2	Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.	4
	EE : Les professionnels savent identifier les situations nécessitant une gestion spécifique du risque infectieux.	4
	EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition.	4
<i>Eléments de preuve :</i> FICHE DE POSTE ONET-ADIMC 16 PLAN DE PREVENTION ADIMC 16 -ISS ENTRETIEN DES LOCAUX Plan bleu : SEM ADIMC 2016 : "astreinte" 3 structures : Protocole DASRI, date de création 2026/01/06, x3 : protocole éponge : codes couleurs . X3 Protocoles vaccinations 2026.01.08 protocole fièvre (date création 27/01/2026)		

	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux. 4</p>
Critère 3.7.3	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Document Omedit vaccination rougeole " résumé des recommandations..."</p> <p>Mail ; 12/03/2025 à 13h50. Professionnels XX</p> <p>Cahier de réunion " Covid : dans le droit commun..."</p> <p>groupe sensibilisation aux soins</p> <p>IMAGO CVC ex d'évaluation (16/12/2025)</p>
Thématique	<p>Politique ressources humaines 4</p>
Objectif 3.8	<p>L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement. 4</p>
	<p>L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa politique ressources humaines et met en place l'organisation nécessaire pour son déploiement. 4</p> <p>EE : L'ESSMS intègre la démarche de prévention des risques professionnels dans sa politique ressources humaines et la met en œuvre. 4</p> <p>EE : L'ESSMS assure l'information sur la protection du lanceur d'alerte. 4</p>
Critère 3.8.1	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Projet associatif, page 7 : Les ressources humaines,(...) L'association s'engage à veiller à l'attractivité des métiers dans un secteur de plus en plus déserté en accompagnant le changement grâce à la mise en place d'outils de communication adaptés et de conditions de travail favorisées. L'association s'attache au sens donné au travail pluridisciplinaire. (...) et des conditions de vie au travail et permettant autant que faire se peut le regroupement des équipes dans un même lieu, évitant ainsi l'usure professionnelle.</p> <p>ADIMC16 Politique Ressources Humaines ADIMC16, Préambule : La présente politique RH formalise les engagements de l'ADIMC16 envers ses professionnels</p> <p>DUERP (18/01/2024) le pan d'action servant d'avenant annuel.</p> <p>pdf.Listing stagiaires prevention des risques routiers</p> <p>Attestation individuelle de formation - Risques routiers-Eco conduite Mme XX</p>
	<p>L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants. 4</p> <p>EE : L'ESSMS dispose d'un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants. 4</p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de sa mise en œuvre. 4</p>
Critère 3.8.2	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>PROCEDURE DE RECRUTEMENT ET D'ACCUEIL D'UN NOUVEAU SALARIE : OBJET ET/OU OBJECTIFS : "L'objet de la présente procédure consiste à dérouler le process de recrutement d'un nouveau salarié.</p> <p>La présente procédure d'accueil d'un nouveau salarié s'inscrit dans la politique RH formalisée dans un autre document. (...) page 5 : La Première semaine Le salarié travaille en binôme avec un professionnel pair ou de l'équipe pluridisciplinaire. Il est présenté aux enfants, aux parents et aux partenaires (ex : établissements scolaires...)."</p> <p>Intégration :</p>

	POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES ADIMC 16 : p2/3 : "Parcours d'intégration adapté au poste : développer par cheffe de service"	
Critère 3.8.3	L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.	4
	EE : L'ESSMS suit les évolutions de son secteur.	4
	EE : L'ESSMS met en œuvre une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).	4
	EE : L'ESSMS adapte cette GEPP aux évolutions du secteur et de sa stratégie.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Capture d'écran Formation fondamentaux RH avec CSE , Mail ADIMC 16 "Je vous adresse ci-joint (...) mail OPCO Santé 24/02/23	
Critère 3.8.4	L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.	4
	EE : L'ESSMS s'assure de la qualification des professionnels qu'il recrute.	4
	EE : L'ESSMS identifie les besoins en formation continue des professionnels au regard de sa stratégie et de l'évolution du secteur.	4
	EE : L'ESSMS met en œuvre son plan de formation.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> ADIMC16 Politique Ressources Humaines ADIMC16 : Cartographie des postes et des compétences au sein des 3 ESMS : tous les postes sont cartographiés ; Fiches de poste : chaque salarié a une fiche de poste. Cette dernière est co construite avec les professionnels de chaque métier. A chaque nouveau métier, une fiche de poste est rattachée ; Vérification de diplômes (SEM : EB, QW, AC) PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2026 VOEUX CSE 2025-10-13 : formation collective Intervention auprès d'enfants présentant des troubles de l'oralité alimentaire Diplôme CAFDESI vérifié XX REFERENT QUALITE MEDICO SOCIAL AVIANCE CONSEILS	
Critère 3.8.5	L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.	4
	EE : L'ESSMS définit les différentes modalités de travail adaptées au public accueilli.	4
	EE : L'ESSMS organise l'activité des professionnels pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité des accompagnements des personnes.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Emploi du temps professionnels 2025 2026 Modulation annuelle du temps de travail 2023-2024 ORGANIGRAMME ADIMC 16 2025-09	
Critère 3.8.6	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Dossier bibliographie : Serveur ADMIC 16/ public/ bibliographie/ bibliographie scientifique ADIMC16 "Bibliographie"	

Objectif 3.9	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.	4
Critère 3.9.1	L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.	4
	EE : L'ESSMS définit une politique de Qualité de Vie au Travail (QVT).	4
	EE : L'ESSMS identifie les actions nécessaires à sa mise en œuvre.	4
	EE : L'ESSMS communique sur les actions menées.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> ADIMC16 Politique Ressources Humaines ADIMC16 1. Objectifs de la politique RH (...) De favoriser la qualité de vie au travail (QVCT) Climat de travail fondé sur le respect, la collaboration et l'écoute : inscrit dans le projet associatif et les projets d'établissements ; Prévention des risques professionnels et Risques Psycho-sociaux : dans le respect du DUERP de l'ADIMC 16 et priorisé dans le PDC ; Réunions régulières d'équipe et espaces d'expression. Affiche de mutuelle Ociane Matmut avec service social RETOUR QUESTIONNAIRE MOBILITE 2023	
Critère 3.9.2	L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.	4
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie pour favoriser la qualité de l'environnement de travail des professionnels.	4
	EE : L'ESSMS met en place des actions et aménagements pour favoriser la qualité de l'environnement de travail.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Décision unilatérale de l'employeur (photo 12h55 11/02) Prime PPV, PDC 2024 attestions formation pdf.Listing stagiaires prevention des risques routiers Attestation individuelle de formation - Risques routiers-Eco conduite Mme XX Observation lors de la visite: voitures Skoda, Observation des locaux: douche pour le personnel	
	Critère 3.9.3	L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.
EE : L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels à fréquence régulière.		4
EE : L'ESSMS organise des temps de soutien psychologique et/ou éthique pour les professionnels à fréquence régulière.		4
<i>Eléments de preuve :</i> Convention analyse de la pratique avec IRTS signée juin 2025 (7 séances) POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES ADIMC 16 p2/3 : "5. Conditions de travail et QVCT : Analyse de la pratique : 1 fois par période scolaire soit entre 8 et 10 séances sur une année scolaire"		
Thématique		Démarche qualité et gestion des risques
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4
	L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.	4
	EE : L'ESSMS définit sa politique d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques au regard notamment des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention.	4

	<p>EE : L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pouvant lui apporter une expertise et/ou un appui dans sa démarche. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique régulièrement sur sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques auprès de l'ensemble des parties prenantes. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>DEMARCHE QUALITE PLAN D'ACTION ADIMC 16 2022-2026 (10 pages, signé 23/12/2025)</p> <p>PROJET ASSOCIATIF 2025-2030 : "La démarche d'amélioration continue de la qualité et le développement de l'évaluation : L'association s'engage dans la démarche continue de la qualité au travers des échanges formels entre les membres du bureau avant les séances du conseil d'administration sur le fond des sujets ; mais aussi dans le cadre des enquêtes de satisfaction diffusées et analysées "</p> <p>DEMARCHE QUALITE ADIMC 16 FEUILLE DE ROUTE- RETRO PLANNING 2025-12-31 : page 1 reprend la dynamique de la roue de Deming</p> <p>COMPOSITION DU GROUPE QUALITE XX XX XX</p> <p>Attestation présence XX XX XX XX</p> <p>Doc Déploiement Ageval : Mail SM, 22/04/22 12h18 DEMARCHE QUALITE ADIMC 16 FEUILLE DE ROUTE- RETRO PLANNING 2025-12-31 PLAN D'ACTION QUALITE 2022</p> <p>(...) 2. Droits des usagers</p> <p>? Dossier usager individuel - Numérique en santé : installation du logiciel, audit, paramétrage, formation des professionnels et mise en application.</p> <p>? Mise en place d'un DIPC dans le cadre du suivi DELTA (phase de bilans) SESSAD DYS.</p> <p>(...)</p> <p>? Enquête de satisfaction annuelle pour les 3 ESMS. page 8 : PLAN D'ACTION QUALITE suite à l'auto-évaluation au printemps 2025</p>
Critère 3.10.2	<p>L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met en place une organisation pour assurer le pilotage de sa démarche qualité et gestion des risques. 4</p> <p>EE : L'ESSMS évalue régulièrement sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques, grâce notamment à l'analyse de la satisfaction des personnes accompagnées, des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention. 4</p> <p>EE : L'ESSMS révisé sa démarche autant que nécessaire. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Doc Déploiement Ageval : Mail SM, 22/04/22 12h18</p> <p>DEMARCHE QUALITE ADIMC 16 FEUILLE DE ROUTE- RETRO PLANNING 2025-12-31 PLAN D'ACTION QUALITE 2022 1. Ressources Humaines ? Réorganisation de la répartition des professionnels entre établissements afin d'optimiser leur temps de travail. ? Renouvellement des membres du CSE en octobre 2022. ? Début d'un travail autour des fondamentaux RH de la convention collective 1966 (encadrement, membres CSE, secrétariat de direction). ? Qualité de vie au travail : o Acquisition d'outils de téléphonie professionnels et développement de la flotte automobile. o Continuité des actions d'analyse de la pratique - supervision.</p> <p>page 8 : PLAN D'ACTION QUALITE suite à l'auto-évaluation au printemps 2025</p> <p>Guide BIENTRAITANCE p1/10 : "Maltraitance : Définition proposée par le conseil de l'Europe (1987) : « la violence se caractérise par tout acte ou omission commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière ».</p>

Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	4
Critère 3.11.1 (Impératif)	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.	4
	EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.	4
	EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT SEM 2025 , PREAMBULE, "Tout enfant, adolescent ou toute personne accueillie à la SEM s'engage à respecter et à faire respecter les principes suivants : -- Refus de la violence physique et morale." Protocole de repérage et gestion de la maltraitance SEM/SESSAD, 5 pages, date création 12/06/2019 Fiche de saisine COMMISSION ETHIQUE BIENTRAITANCE Date de création : 2026-01-16 LETTRE MISSION INTERVENANT EXTERIEUR signature 5/11/2025 12. Groupes de travail de professionnel par thème Qualité : Appropriation du logiciel qualité AGEVAL ; DEMARCHE QUALITE PLAN D'ACTION ADIMC 16 2022-2026 page 7 : Réunion du COPIL Qualité : 01/07/25 Guide BIENTRAITANCE p1/10 : "Maltraitance : Définition propose e par le conseil de l'Europe (1987) : « la violence se caractérise par tout acte ou omission commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, a l'intégrité corporelle ou psychique ou a la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière ».	
Critère 3.11.2 (Impératif)	L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.	4
	EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.	4
	EE : L'ESSMS met en place des actions correctives.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Règlement intérieur page 7/12 : t17 : Maltraitance , En complément d'un profile spécifique.... (...) ou pur décider de la résiliation de u contrat de travail ou une sanction disciplinaire Document IP fourni par la CRIP, vu le 11/02 à 15h29. Suivi d'IP	
Critère 3.11.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Formation affectivité - sexualité de l'(enfant et adolescent en situation de handicap Imago documents dossier enfant : IP, Document 10/07/25 : "comité restreint, direction, neuro psy...." Mail du 15/10/25 par XX: composition du groupe "éthique et bientraitance" XX XX XX XX XX	
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4

Critère 3.12.1 (Impératif)	EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations. 4
	EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations. 4
	<i>Eléments de preuve :</i> ADIMC16 PROCEDURE PLAINTES ET RECLAMATIONS V2 202-07-01 OBJET ET/OU OBJECTIFS : "L'objet de la présente procédure consiste à définir le traitement d'une plainte ou d'une réclamation (...)"
Critère 3.12.2 (Impératif)	L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes. 4
	EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes. 4
	EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte. 4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4
	<i>Eléments de preuve :</i> Ageval : démonstration à 15h56 le 11/02 . Statistiques plainte set réclamations : plaintes sur 2025, 6 à la SEM PV CVS-SEM ELECTION 2025 p1/2 : "En avril 2022 la SEM a créé un groupe de parole. Ce groupe est venu compléter la démarche de l'ADIMC 16 d'être un lieu d'échange et de participation des usagers et de leurs représentants : - Association de parents, les membres du Conseil d'Administration de l'ADIMC 16 sont majoritairement des parents de la SEM ; - Des enquêtes de satisfactions sont réalisées annuellement." ADIMC16 PROCEDURE EI 2025-03-01 Ageval démonstration 11/02 16h08 situation du 24/11/25 : identification de parties salariés/ direction
Critère 3.12.3 (Impératif)	Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. 4
	EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe. 4 EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 4
	<i>Eléments de preuve :</i> Procédure plaintes et réclamations 1/07/2025 : 5 page 4/5 : transmission Imago, 30/01/26 17h47 : XX
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables. 4
Critère 3.13.1 (Impératif)	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables. 4
	EE : L'ESSMS organise le recueil des événements indésirables. 4 EE : L'ESSMS organise le traitement des événements indésirables. 4
	<i>Eléments de preuve :</i> ADIMC16 PROCEDURE EI 2025-03-01 Ageval démonstration 11/02 16h08 situation du 24/11/25 : identification de parties salariés/ direction
Critère 3.13.2 (Impératif)	L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes. 4
	EE : L'ESSMS communique sur les événements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes. 4 EE : L'ESSMS signale les événements indésirables graves aux autorités. 4 EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4

	<p><i>Eléments de preuve :</i> Ageval démonstration 11/02 16h08 situation du 24/11/25 (Agression/ violence..) Ageval démonstration 11/02 16h08 situation du 24/11/25 (Agression/ violence..)</p>	
Critère 3.13.3 (Impératif)	<p>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives.</p> <p>EE : Les professionnels déclarent les évènements indésirables EE : Les professionnels les analysent en équipe. EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Imago EI présenté le 12/02 à 15h09 Procédure de déclaration des EI, signée le 24/02/2025</p>	<p>4</p> <p>4 4 4</p>
Critère 3.13.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Procédure EI 1/03/2025 procédure de déclaration des EI, signée le 24/02/2025. Mail du 24/02/25 14h54 de XX "Au retour des avances l'équipe vous présentera (...)" Guide Ageval "ma première connexion" 1/09/25</p>	<p>4</p> <p>4</p>
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,25
Critère 3.14.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</p> <p>EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité. EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire. EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> PCA ADIMC 16 2025 : p12/12 : signé le 12/01/2026 PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DANS LES LOCAUX DE LA SEM ADIMC16 DISPOSITIONS SANITAIRES ET ORGANISATIONNELLES du 26/08/20, 25 pages. PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA) ADIMC 16 12/01/2026 : page 3 : 2. IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE CRISE La mise en œuvre d'un Plan de Continuité d'Activité repose sur l'identification préalable des situations susceptibles de compromettre le fonctionnement normal des établissements et services de l'ADIMC 16 et la continuité des accompagnements proposés. Affichage Retex couloir étage, photo 11/02 13h58 PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA) ADIMC 16 12/01/2026 : page 3 ": 2. IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE CRISE La mise en œuvre d'un Plan de Continuité d'Activité repose sur l'identification préalable des situations susceptibles de compromettre le fonctionnement normal des établissements et services de l'ADIMC 16 et la continuité des accompagnements proposés." Affichage Retex couloir étage, photo 11/02 13h58</p>	<p>3</p> <p>3 3 3</p>
	<p>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.</p> <p>EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne. EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe.</p>	<p>3</p> <p>3 3</p>

Critère 3.14.2 (Impératif)	<p><i>Eléments de preuve :</i> PCA ADIMC 16 2025 : p12/12 : signé le 12/01/2026 Affichage des coordonnées utiles annualisés et affichés (visite locaux et lors des observations professionnelles : SEM primaire et collègue) CR réunion du 21/01/26 présentation PCA pdf.collège - plan de mise en sureté pdf.collège - mail de prépa à l'exercice de mise en sureté pdf.collège - mail de prévenance ex incendie pdf.mail informatif conduite à tenir</p>	
Critère 3.14.3	<p>Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.</p> <p>EE : Les professionnels participent aux exercices de simulation de tout ou partie du plan de gestion de crise. 3</p> <p>EE : Les professionnels participent aux retours d'expérience pour améliorer le dispositif. 3</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Mail du 4/10/2022 à 15h54, par le directeur général à l'ensembles des salariés de cette formation : XX XX XX XX Formation AFGSU vu le 12/02 15h26 : : XX XX XX XX</p>	
Critère 3.14.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Formation AFGSU vu le 12/02 15h26 : : XX XX XX (...) PCA du 12/01/2026 : 2,1 Situations susceptibles de déclencher le PCA 2,1,1 Crises sanitaires 2,13 Evènements climatiques majeurs...2,1,8 Evènements sécuritaires. Livret de formation GSU niveau 1page 2 : 2 Alerter 12 plan blanc, plan bleu, rôle de chacun 11 : SAIP (Système d'alerte et d'information des populations)</p>	
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.	4
Critère 3.15.1	<p>L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.</p> <p>EE : L'ESSMS définit une politique de développement durable. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions d'optimisation des achats et de lutte contre le gaspillage. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Observation du jardin pédagogique avec le collègue Badinter. Parc à vélo, Projet d'établissement 2026-2030 SEM : page 17 : 2.7. "Responsabilité sociétale (RSO) C'est une démarche de plus en plus adoptée par les ESSMS. Cette approche permet de concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans nos activités tout en répondant aux exigences réglementaires et aux attentes des parties (...)" Mail du 13/05/2024, à 15h49, de XX signé GOEC (Groupe ouverture sur l'extérieur collège)</p>	
	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.</p> <p>EE : L'ESSMS formalise une stratégie numérique. 4</p>	4

Critère 3.15.2	<p>EE : L'ESSMS met en place des actions permettant le déploiement de cette stratégie. 4</p> <p>EE : L'ESSMS s'assure de la sécurisation des données et des accès. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Numérique en Santé : convention 6 pages , (signée 23/09/2021)</p> <p>Partenariats ADIMC16, et signature 5/10/2021,</p> <p>Imago,</p> <p>Ageval,</p> <p>Messagerie MS Santé,</p> <p>Dossier médical partagé.</p> <p>Projets d'établissements, point 7.7. 9,7. "Charte informatique , RGPD,(...)"</p> <p>CONVENTION ATD 16 ADIMC16 2024-2026 : page 3/3 Détails de la prestation « Accompagnement à la mise en œuvre du RGPD » proposée par l'ATD16 ,</p> <p>Présentation de la démarche - audit 20251016 : page 1/14 : Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).</p> <p>"Chouette meeting Owl" pour visio (démonstration et boîte carton d'origine)</p> <p>Charte informatique signée le 12/06/2023</p>
Critère 3.15.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au bon usage des outils numériques. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Mail SM 27/03/2024 23h54</p> <p>Procédure EI 1/03/2025</p> <p>Procédure de déclaration des EI, signée le 24/02/2025.</p> <p>Mail du 24/02/25 14h54 de XX "Au retour des vacances l'équipe vous présentera (...) Guide Ageval "ma première connexion" 1/09/25;</p> <p>Charte informatique ADIMC 16 : page 1 : "les usages permis des moyens informatiques mis à disposition,</p> <p>Mail XX à XX, 9/09/25 19h47 "et le droit à la déconnexion..."</p>

Focus sur les critères impératifs

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des cotations retenues pour les 18 critères impératifs qui s'appliquent à votre structure, ainsi que les éléments de preuves consultés et les commentaires associés.

		Cotation
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,95
Critère 2.2.1	Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans/dehors) dans les limites du cadre d'intervention.	4
	EE : Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées.	4
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils expliquent que les droits des personnes accompagnées, notamment la liberté d'aller et venir, sont présentés et transmis de manière adaptée, notamment à l'aide de supports en FALC afin d'en faciliter la compréhension. Les professionnels veillent ainsi à rendre ces droits accessibles et compréhensibles pour les personnes accompagnées.	
Critère 2.2.2	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.	3,67
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	3
	<i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils veillent au respect de la dignité et de l'intégrité de la personne accompagnée, notamment en réalisant les séances individuelles dans des salles fermées afin de préserver la confidentialité de la parole. Les observations confirment également la présence d'un dispositif de signalisation sur les portes (puce verte ou rouge) indiquant la possibilité d'entrer ou non pendant un entretien. La pratique est globalement respectée par les professionnels. Toutefois, l'observation des espaces extérieurs met en évidence que la cour de récréation n'est pas démoussée, ce qui pourrait présenter un risque pour la sécurité des enfants et compromettre leur intégrité physique. La direction indique avoir renouvelé à plusieurs reprises ses demandes d'intervention auprès de la ville de La Courtonne, propriétaire des lieux. Cet élément explique la cotation à 3	
Critère 2.2.2	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4

Critère 2.2.3	<p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils veillent au respect de la vie privée et de l'intimité des personnes accompagnées et développent des actions de sensibilisation adaptées. L'équipe évoque notamment la mise en place d'un groupe intitulé « MIA – Moi, mon intimité et les autres », réunissant plusieurs jeunes et permettant d'aborder ces questions. Dans ce cadre, les professionnels travaillent également autour de la charte des droits et libertés de la personne accueillie afin de favoriser la compréhension et l'appropriation de ces principes par les personnes accompagnées.</p>
Critère 2.2.4	<p>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. L'équipe évoque le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle des personnes accompagnées, notamment à travers l'adaptation de l'alimentation lorsque celle-ci est liée à la confession religieuse de l'enfant. Les professionnels veillent ainsi à prendre en compte ces dimensions dans l'accompagnement proposé.</p>
Critère 2.2.5	<p>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image. 4</p> <p>EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. L'équipe pluridisciplinaire explique que le droit à l'image de la personne accompagnée est respecté à travers le recueil systématique de l'autorisation des représentants légaux avant toute prise ou utilisation de photographie. Les professionnels précisent connaître la procédure de recueil du consentement au droit à l'image, réalisée le jour même lorsque des photos sont envisagées dans le cadre d'activités ou de temps collectifs.</p>
	<p>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance connaît, définit, planifie et déploie le critère évalué relatif à l'exercice des droits et libertés des personnes accompagnées. Elle explique que les pratiques de l'établissement s'appuient sur les outils issus de la loi du 2 janvier 2002, qui structurent la place donnée à la parole et à la participation des personnes accompagnées et de leurs familles.</p>

Critère 2.2.6	<p>La gouvernance illustre cette dynamique par la mise en place, en 2022, de groupes de parole destinés aux enfants, organisés sur un modèle proche du conseil de la vie sociale. Ces temps d'échange permettent aux jeunes de s'exprimer et de participer aux décisions à travers des modalités adaptées, notamment par des temps de vote et l'utilisation d'une urne afin de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté.</p> <p>Elle évoque également l'exemple d'un jeune ayant reçu une attestation d'« ambassadeur Phare », témoignant de l'implication des enfants dans les démarches favorisant la participation et la responsabilisation. La gouvernance précise que l'établissement veille à rechercher l'expression et l'adhésion des jeunes, en particulier pour ceux qui sont majeurs, en s'appuyant sur différents outils favorisant l'autodétermination.</p> <p>Enfin, elle indique que l'équipe porte une attention particulière au respect des avis et des besoins exprimés par les enfants et leurs parents, en mobilisant des supports et des démarches permettant de recueillir leur parole et de l'intégrer dans les décisions relatives à l'accompagnement.</p>
Critère 2.2.7	<p>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 4</p> <p>EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La gouvernance connaît, définit, planifie et déploie le critère évalué relatif à la confidentialité et à la protection des informations concernant les personnes accompagnées. Elle explique que l'établissement veille à sécuriser l'accès aux données personnelles, notamment à travers des postes informatiques protégés par des identifiants individuels.</p> <p>La gouvernance précise également que l'établissement s'est inscrit dans une démarche de conformité au RGPD afin d'encadrer la collecte, l'utilisation et la conservation des données personnelles. Elle indique par ailleurs que les obligations de confidentialité sont rappelées dans le règlement intérieur, au sein d'un paragraphe spécifique consacré au respect de la confidentialité des informations relatives aux personnes accompagnées.</p> <p>Ces dispositions contribuent à garantir la protection des données et le respect de la vie privée des personnes accompagnées dans les pratiques quotidiennes de l'établissement.</p>
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux. 3,6
	<p>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament. 4</p> <p>EE : Les professionnels respectent ces règles. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué.</p>

Critère 3.6.2	<p>L'équipe pluridisciplinaire explique que la sécurisation du circuit du médicament s'appuie sur des pratiques professionnelles désormais formalisées, venant structurer et harmoniser les modalités d'administration et de suivi des traitements.</p> <p>Les professionnels illustrent cette organisation à travers les temps de vie quotidienne. En SEM primaire, l'observation des pratiques lors du repas, et en SEM collège lors du temps de collation, permettent aux évaluateurs d'objectiver le respect des procédures et l'attention portée à la sécurisation de l'administration des traitements lorsque cela est nécessaire. Ces éléments témoignent de pratiques intégrées dans le fonctionnement quotidien de l'équipe et contribuent à garantir la sécurité des personnes accompagnées.</p>	
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	4
Critère 3.11.1	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.</p> <p>EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.</p> <p>EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées en s'appuyant sur une démarche collective et structurée. L'organisation mise en place par la gouvernance sur le critère évalué est structurée et efficiente. Un travail en groupe a permis la création d'une commission éthique et bientraitance, constituant un espace formalisé de réflexion et de régulation. La présence de nombreux professionnels intervenant à l'extérieur ainsi que l'accueil régulier de stagiaires facilitent la circulation de la parole et le partage des questionnements éthiques. Cette organisation soutient une vigilance active et contribue à prévenir les risques de maltraitance ou de violence au sein du service.</p>	4 4 4
Critère 3.11.2	<p>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.</p> <p>EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions correctives.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle veille à l'analyse et au suivi des situations de maltraitance ou de violence signalées. La direction illustre cette démarche par la présentation d'une information préoccupante (IP) réalisée, comportant la date de recueil des éléments, l'identification des rédacteurs et l'utilisation de l'adresse de la SEM afin d'assurer la traçabilité des transmissions. Un courrier d'accompagnement est également rédigé afin de contextualiser la situation, préciser les éléments observés et détailler les mesures déjà engagées par les professionnels ainsi que les nouvelles observations venant compléter l'analyse de la situation. Cette organisation contribue à structurer le traitement des signalements et à garantir une transmission claire et argumentée aux autorités compétentes.</p>	4 4 4
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.</p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations.</p>	4 4

Critère 3.12.1	<p>EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations dans le cadre de la démarche qualité. La direction explique que, depuis juillet 2025, l'outil Ageval distingue désormais les plaintes et réclamations des événements indésirables, afin de mieux structurer leur traitement et leur analyse. Les plaintes et réclamations peuvent être recueillies par différents canaux (appel téléphonique, courrier, rencontre avec un professionnel...) puis font l'objet d'une traçabilité dans Ageval. Cette organisation permet d'assurer le suivi des situations signalées et de nourrir la démarche d'amélioration continue de la qualité.</p>
Critère 3.12.2	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle veille également à assurer une communication auprès des parties prenantes sur le traitement des plaintes et des réclamations. La direction illustre cette organisation par la présentation d'une situation concernant l'appel d'une famille sollicitant un changement de salarié. La démonstration réalisée permet de comprendre les modalités de restitution et de suivi auprès des parties concernées. La traçabilité de la situation est présentée à travers les outils Ageval et Imago, permettant de formaliser le traitement de la demande et d'en assurer le suivi dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité.</p> <p>Les parents rencontrés décrivent une structure « à taille humaine » favorisant l'expression des familles. Ils indiquent : « Ici c'est une petite structure à taille humaine avec les enquêtes de satisfaction et les groupes de parole, on a vraiment la possibilité de s'exprimer et de faire exprimer la vie de chacun. »</p> <p>Ces éléments montrent que l'établissement met en place des supports formalisés (enquêtes de satisfaction, groupes de parole) permettant l'expression des réclamations et observations. Le traitement des plaintes et réclamations apparaît organisé et conforme aux dispositions réglementaires, avec une information claire des parties prenantes sur les modalités d'expression et de recours.</p>
Critère 3.12.3	<p>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. 4</p> <p>EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives lorsque cela est nécessaire.</p> <p>Les professionnels évoquent une situation au cours de laquelle une jeune a eu des gestes hétéro-agressifs envers un autre enfant, ce qui a suscité une plainte des parents. L'équipe explique avoir analysé collectivement la situation et mis en place des actions correctives immédiates, notamment</p>

	un renforcement de la vigilance et de l'accompagnement afin de prévenir la réitération de ce type de comportement.	
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des évènements indésirables.	4
Critère 3.13.1	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des évènements indésirables.	4
	EE : L'ESSMS organise le recueil des évènements indésirables.	4
	EE : L'ESSMS organise le traitement des évènements indésirables.	4
	<i>Commentaire :</i>	
	La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle organise le recueil et le traitement des évènements indésirables dans le cadre de la démarche qualité. La direction explique que l'ensemble des salariés est désormais mobilisé dans cette pratique, intégrée dans les habitudes professionnelles, avec 97 évènements indésirables déclarés. Les situations signalées peuvent concerner des problématiques variées, allant d'une panne d'ordinateur à un véhicule endommagé ou à un comportement violent d'un enfant accompagné. Les signalements sont réalisés dans l'outil Ageval puis analysés en réunion d'équipe en fonction de la nature de la situation. La direction précise que chaque déclarant bénéficie d'un retour sur l'évolution et l'état d'avancement du traitement de sa déclaration. L'outil Ageval permet par ailleurs un suivi structuré grâce à un système de relance automatique mensuelle. Cette organisation contribue à soutenir une culture du signalement et à alimenter la démarche d'amélioration continue de la qualité.	
Critère 3.13.2	L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes.	4
	EE : L'ESSMS communique sur les évènements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes.	4
	EE : L'ESSMS signale les évènements indésirables graves aux autorités.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
	<i>Commentaire :</i>	
	La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle organise également la communication relative au traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes concernées. La direction explique que chaque déclarant bénéficie d'un retour sur l'évolution et l'état d'avancement du traitement de son signalement. Selon la nature de la situation, les évènements indésirables peuvent être analysés en réunion pluridisciplinaire afin d'en assurer le suivi et, le cas échéant, de définir et mettre en œuvre des actions correctives. L'outil Ageval permet par ailleurs de formaliser un plan d'action et d'actualiser l'évaluation du risque en recotant les niveaux de gravité et de fréquence afin d'identifier le niveau de criticité. Cette organisation favorise un suivi structuré des situations et contribue à la démarche d'amélioration continue de la qualité.	
	L'ADIMC16 assure le recueil et le traitement des évènements indésirables de manière organisée et formalisée.	
	Les professionnels disposent de modalités de signalement identifiées, permettant la traçabilité des situations et leur analyse. Les événements sont examinés en équipe afin d'en comprendre les causes, de mettre en place des mesures correctives et d'éviter leur réitération.	
	Cette organisation s'inscrit dans la démarche qualité globale de l'établissement et participe à la gestion des risques ainsi qu'à l'amélioration continue des pratiques	
	Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives.	4
	EE : Les professionnels déclarent les évènements indésirables	4
	EE : Les professionnels les analysent en équipe.	4

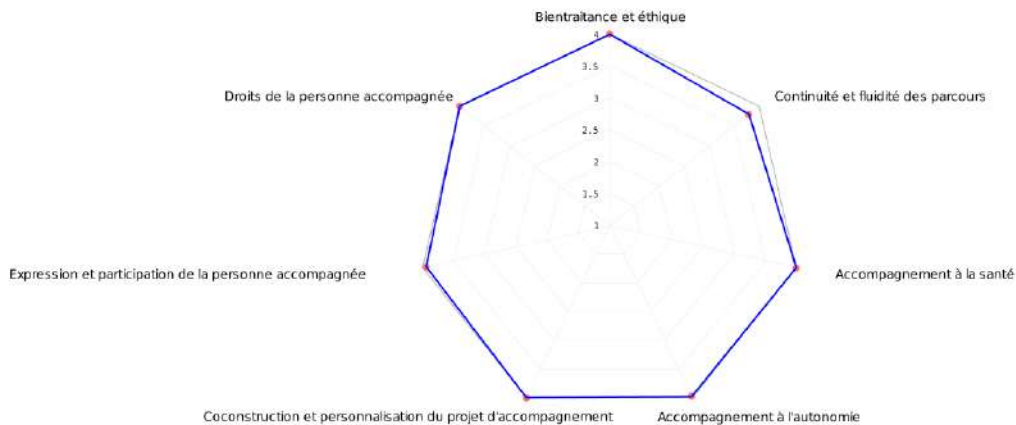
Critère 3.13.3	<p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. Ils déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives lorsque cela est nécessaire. Les professionnels décrivent le fonctionnement de la déclaration des EI via l'outil Ageval, avec l'exemple d'un événement déclaré ayant donné lieu à l'identification d'actions correctives et à un retour d'information auprès de l'équipe par la direction.</p> <p>Les professionnels expliquent que certains événements indésirables peuvent être liés à des aspects matériels ou logistiques, notamment l'utilisation des véhicules. Ils illustrent ce point par un exemple de dysfonctionnement concernant un véhicule et son antenne. D'autres situations peuvent concerner du matériel ou des équipements, comme un téléphone défectueux ou une porte d'entrée ne fonctionnant pas correctement. Les professionnels indiquent qu'environ une centaine d'événements indésirables ont été déclarés sur l'ensemble des trois structures en 2025, témoignant d'un usage effectif de l'outil et d'une dynamique d'analyse collective des situations.</p>	
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,25
Critère 3.14.1	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement. 3</p> <p>EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité. 3</p> <p>EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire. 3</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. L'organisation mise en place apparaît structurée et globalement efficiente pour la gestion du risque au sein du service. La cotation à 3 s'explique toutefois par l'absence de réactualisation régulière de l'analyse des risques. La nature des activités de la SEM génère peu de situations à risque majeur, notamment en raison de l'absence d'accueil continu en soirée, le week-end ou durant les vacances, et du fait que la configuration des locaux n'a pas évolué depuis le Rétex réalisé en 2020, dont les préconisations sont restées inchangées. Par ailleurs, pour la SEM primaire et la SEM collègue, les interventions s'inscrivent majoritairement dans les établissements scolaires ; la gestion des risques liés aux locaux relève donc principalement de la responsabilité de ces structures. Les pratiques existent et s'inscrivent dans une dynamique collaborative, mais la formalisation et la réactualisation régulière de l'analyse des risques constituent un axe d'amélioration afin d'ancrer durablement cette démarche dans le temps. L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité formalisé au niveau associatif. Ce Plan de Continuité d'Activité, récemment élaboré, s'inscrit dans une démarche visant à identifier les situations susceptibles de compromettre le fonctionnement normal des établissements et services de l'ADIMC 16 ainsi que la continuité des accompagnements proposés.</p> <p>Sa mise en œuvre repose sur l'anticipation des risques majeurs et l'organisation de réponses adaptées afin d'assurer la poursuite des accompagnements dans des conditions sécurisées pour les personnes accompagnées et les professionnels. Compte tenu de son caractère récent, ce dispositif a vocation à s'inscrire progressivement dans les pratiques de l'établissement et à être</p>	

	enrichi dans le temps à travers une démarche de co-construction avec les équipes, permettant une appropriation collective et un ajustement au regard des réalités de terrain	
Critère 3.14.2	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.	3
	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne.	3
	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe.	3
	<i>Commentaire :</i>	
	<p>Les entretiens témoignent d'une mise en œuvre planifiée des attendus du critère évalué mais qui reste à pérenniser .</p> <p>L'organisation mise en place par la direction pour la communication du plan de gestion de crise apparaît structurée, bien que sa mise en œuvre reste récente.</p> <p>La direction explique que les principaux risques identifiés, notamment liés aux intempéries, à l'incendie ou à une menace terroriste, sont connus des professionnels et font l'objet d'un affichage et d'explications auprès des équipes.</p> <p>Elle précise également, comme indiqué dans le PCA, page 5 (point 3.2 « Activités indispensables »), que seules sont considérées comme indispensables les activités impliquant la présence des personnes accompagnées par la SEM, qui constitue le seul établissement assurant un accueil de jour. La cotation à 3 s'explique par le caractère encore récent du dispositif, qui nécessite de s'inscrire davantage dans la durée afin d'en consolider l'appropriation et la diffusion auprès de l'ensemble des parties prenantes.</p>	

Cotation des chapitres par thématiques

Pour chaque chapitre du référentiel est présenté un graphe, synthétisant la cotation par thématiques. Le graphe est accompagné d'un récapitulatif des axes forts relevés, ainsi que des axes de progrès identifiés.

Chapitre 1 - La personne



Axes forts

(reprise des critères standards ayant une cotation supérieure ou égale à 3 ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bientraitance.	4
Critère 1.1.1	<p>La personne accompagnée exprime sa perception de la bientraitance.</p> <p><i>Commentaire :</i> AT1 s'appuie sur les pictogrammes relatifs à la bientraitance (établi par France Handicap) pour répondre à la question. AT1 déclare être complètement respectée dans ce qu'il est, ce qu'il souhaite, ce dont il a besoin dans le respect de qui il est, tout en tenant compte de son handicap. AT1 utilise une tablette de communication avec commande oculaire et le logiciel GRID 3 pour s'exprimer au quotidien. Pour mettre en place cet outil, vital pour lui aujourd'hui afin de s'exprimer librement et seul, AT1 a, au préalable, testé différents outils présentés par les professionnels de l'IEM, sachant qu'au départ AT1 est déjà lecteur. Ensuite, l'ergothérapeute s'est mis en lien avec le fournisseur, puis un travail de mise en place et de présentation a été fait aux parents de AT1, et les pictogrammes de la tablette ont été adaptés en fonction des besoins et compétences de AT1. C'est la famille qui a investi dans l'outil avec une aide financière de la MDPH, pour laquelle le travailleur social de l'IEM a facilité la demande. AT2 évoque le groupe MIA dans lequel les questions de la bienytraitance sont abordées. Tous les pictogrammes de la Bientraitance utilisés comme support à la question sont validés par AT2.</p>	4

	AT3 est d'accord avec tous les pictogrammes de la bientraitance utilisés comme supports à la question. AT3 aime beaucoup venir au SEM.	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 1.2	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	4
Critère 1.2.1	<p>La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 répond: " il y a beaucoup de nouveaux professionnels que je connais moins au SESSAD, mais à la SEM, où je suis depuis l'âge de 12 ans je connais tout le monde". AT1 nomme également le chauffeur de taxi qui le transporte quotidiennement. AT1 précise: " quand je suis malade, c'est X, éducateur spécialisé du SEM, qui me ramène à la maison". Sinon avec parent qui n'a pas le permis, c'est société MOBUS, transport pour les personnes en situation de handicap. AT2 répond en citant les professionnels qu'il rencontre chaque semaine à la SEM: - la psychologue une fois par semaine - la psychomotricienne à la demande - le kiné - une fois par semaine participation au groupe d'apprentissage de conduite du fauteuil électrique avec l'ergothérapeute et un AES. AT2 confirme que ses parents connaissent les professionnels qui s'occupent de lui. AT3 reconnaît et connaît les professionnels qui l'accompagnent au quotidien.</p>	4
Critère 1.2.2	<p>La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 déclare: " les jeunes de mon groupe participent au groupe MIA (Moi, mon Intimité et les Autres) où on peut parler de nos droits. Parfois, on fait un rappel des choses que l'on peut faire ou ne pas faire. Le groupe est animé par l'enseignante spécialisée, la psychologue et un membre de l'équipe éducative. Actuellement, on travaille sur une charte de nos droits". AT1 conclue: " Je pose beaucoup de questions, et on m'écoute". AT2 déclare que " tout est clair" pour lui et que s'il a besoin il pose des questions individuellement ou dans les groupes de paroles comme MIA. AT2 ajoute avoir participé aux élections du premier CVS AT3 n'est pas en capacité de discuter mais il sait se faire comprendre par son sourire ou l'absence de sourire et son comportement montre son contentement ou non. AT3 est dans l'apprentissage des signes des personnes non communicantes verbalement, afin de lui permettre progressivement d'échanger plus facilement et de poser des questions claires. AT3 ne peut répondre aux questions lui-même mais son dossier et le blog de l'association confirme que lui et sa famille ont reçu des informations.</p>	4

Critère 1.2.4	<p>La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 répond: " C'est important qu'on me dise comment j'évolue pour pouvoir progresser et tous les ans, il y a une réunion pour le PI (projet individualisé) auquel mon parent est invité. Je sais que l'on peut regarder mon dossier, on en a parlé au groupe MIA. C'est la règle 4 de la charte que l'on est en train de travailler." AT2 répond que " tout est très clair" pour lui dans son accompagnement. AT2 a connaissance de la possibilité qu'il a d'accéder à son dossier. AT3 ne peut à ce jour faire la demande de consulter son dossier mais son parent a reçu l'information et si dans la journée AT3 fait une activité "un peu extraordinaire" comme du vélo, les professionnels envoient des vidéos , des photos au parent, ce qu'il apprécie fortement.</p>
Critère 1.2.5	<p>La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 nomme le rendez-vous du lendemain pour la visite de la MAS et il précise que la mise en place de la tablette numérique lui permet d'être plus autonome. AT1 se déplace en fauteuil roulant manuel, et l'établissement lui prête un fauteuil électrique pour expérimenter des déplacements plus autonomes, seul, dans l'établissement et parfois lors de sorties dans des magasins, pour déambuler sans aide dans les rayons et chercher ce qu'il souhaite: " j'aime bien me lancer des challenges". Pour les élections du CVS, AT2 a demandé de l'aide pour faire son affiche de campagne, il disait ce qu'il voulait qui soit écrit et il a choisit les images qu'il a souhaités mettre dessus. Le parent de AT3 loue une maison, normalement conçue pour les personnes en situation de handicap, mais en réalité qui présente certains empêchements comme des marches pour sortir dans le jardin. L'ergothérapeute et une éducatrice viennent au domicile afin de réfléchir à l'aménagement adapté dans l'objectif de solliciter la MDPH pour une demande financière.</p>
Critère 1.2.6	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Pour répondre à la question des droits, les professionnels expliquent que AT1 fait partie du groupe MIA, qui existe depuis deux ans. Cette instance est divisée en 4 sous groupes établis en fonction des compétences et de la compréhension des jeunes. Dans ce groupe, les jeunes abordent les sujets tels que l'affectivité, la sexualité, et leurs droits de manière plus générales: " Certains jeunes ont dit qu'ils ne connaissaient pas leurs droits, donc actuellement la psychologue et le professionnel travaillent la question avec la coconstruction du support de la Charte des droits et libertés". Les professionnels décrivent ensuite le parcours d'admission à la SEM: " A l'arrivée, le CSE (chef de service éducatif) reçoit les parents et le jeune, présente l'établissement et présente le Blog internet et comment y accéder, car s'y trouvent de nombreux documents dont le LA (livret d'accueil), le PE (projet d'établissement). Enfin, des documents papier sont signés à l'admission. Sur le logiciel IMAGO DU, chaque enfant a son dossier. Ce logiciel est utilisé depuis quelques années et il a vraiment optimisé la traçabilité et les transmissions entre professionnels. Les professionnels parlent également du travailleur social de l'établissement chargé du suivi administratif de chaque situation et l'acteur privilégié avec la MDPH, et les préparations aux orientations vers les autres structures adultes. Les professionnels précisent que AT1 s'est adressé au travailleur social à différentes reprises, d'abord pour une recherche d'établissement scolaire formant à l'élaboration de jeux vidéo, et pour</p>

	<p>de nombreuses questions concernant son avenir de futur adulte..</p> <p>De plus, les jeunes ont été accompagné à leur demande à la MDPH.</p> <p>Les professionnels expliquent que AT2 participe au groupe MIA4 (déjà cité par AT1). Ce groupe a pour vocation de donner la parole aux jeunes pour aborder les sujets de la vie affective, sexuelle mais aussi la Charte des droits et libertés, qui est traduite en FALC pour faciliter leur compréhension et les échanges. Cela permet de discuter avec eux sur leurs droits et la confrontation à la réalité en fonction de leurs capacités, car malgré leur handicap des choses sont possibles. Pour AT2 il y a eu un travail de confrontation à la réalité car il souhaitait être maçon, ou ingénieur du son. Lui parler de ses droits c'est aussi un accompagnement à la réalité pour être le plus honnête possible avec lui.</p> <p>Les professionnels expliquent que des documents administratifs sont fournis à l'accueil de l'enfant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le RF - le Charte des droits et libertés - le trombinoscope des professionnels <p>En cas de besoin, la famille est orientée vers le travailleur social de l'équipe pour les questions relatives à la MDPH par exemple.</p> <p>Le parent de AT3 a été en difficulté financière, les professionnels l'ont orienté vers le travailleur social de l'établissement.</p>	
	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.</p>	4
Critère 1.2.7	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels déclarent avoir eu une formation sur les droits relatifs à l'affectivité et un rappel des droits des personnes handicapées.</p> <p>Les professionnels ne se disent pas à proprement parlé régulièrement formés, mais sensibilisés au moins, car tous les sujets qui touchent les enfants particulièrement sont en lien avec leurs droits et permettent de les approfondir en réunion par exemple ou dans les démarches les concernant.</p> <p>Le travailleur social déclare être sensibilisé à la question des droits des bénéficiaires de par ses missions, et l'année dernière il a suivi une formation d'accès au droit pour le passage du statut enfant/ au statut adulte, organisée par Paralyse France.</p> <p>Les professionnels ajoutent que toutes les semaines, le directeur les tient informés par des revues de presse, " c'est comme une veille informative".</p> <p>Les professionnels expliquent que la Charte des droits comme support de leurs pratiques leur permet d'être sensibilisés quotidiennement ainsi que les formations.</p> <p>Ils ajoutent avoir notamment bénéficié d'une formation sur les appareillages des bénéficiaires en lien avec leurs droits.</p>	
Objectif 1.3	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.</p>	4
	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.</p>	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 ne sait pas quoi répondre à la première question, ne comprend pas très bien.</p> <p>AT1 donne l'exemple de la charte des droits que son groupe est en train de réaliser et d'en choisir les pictogrammes</p> <p>" je ne sais pas"</p> <p>AT3 n'est pas en capacité de comprendre les questions et d'y répondre.</p>	

Critère 1.3.1	<p>Les deux enfants rencontrés expriment que leur avis est pris en compte au sein de la SEM. L'un d'eux indique : « On s'occupe bien de nous" puis "les locaux sont bien." "Notre avis est pris en compte, ce que l'on dit est important, il nous écoute », ce qui traduit un sentiment d'écoute et de considération dans le fonctionnement quotidien du service.</p> <p>Les parents rencontrés confirment l'existence d'espaces d'échanges formalisés. Ils précisent que « La réunion de rentrée, c'est ce qui nous permet d'échanger sur les choses courantes et rencontrer les professionnels », ce qui montre que des temps dédiés permettent la participation et le dialogue autour du fonctionnement du service.</p> <p>Ces éléments mettent en évidence que le CVS et les temps collectifs associés constituent des supports d'expression et de participation, favorisant la prise en compte de la parole des enfants et des familles dans la réflexion sur les règles de vie et les modalités d'organisation du service.</p>
Critère 1.3.2	<p>Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels répondent que sur le groupe SEM de AT1 il y a eu un travail sur l'élaboration des règles de vie du groupe.</p> <p>Ils ajoutent qu'ils font des rappels du règlement et que si des jeunes n'approuvaient pas certains points il réagiraient, mais jusqu'à présents ils n'ont pas eu l'occasion de faire remonter à la direction un point de règlement qui ne répondrait pas aux droits des jeunes qu'ils accompagnent.</p> <p>Par contre, ils évoquent un point important relatif à la transmission des médicaments entre le domicile et l'IEM. En effet, avant ils étaient mis dans le sac de l'enfant, à présent ils sont remis au chauffeur dans un sac fermé avec un cadenas à code.</p> <p>Les professionnels répondent que les règles de fonctionnement ont été travaillées avec les jeunes à travers le groupe de parole, ENVOL puis MIA.</p> <p>Ils ajoutent que la première réunion CVS a validé le RF (règlement de fonctionnement).</p> <p>Les professionnels expliquent avoir mis en place le groupe comptine pour lequel des règles sont établies avec les enfants. AT3 participe à ce groupe. Ces règles se concrétisent en FALC sur les pétales d'une fleur qui est accrochée dans l'espace de la SEM primaire.</p> <p>Dans le groupe MIA, dont fait également partie AT3, les règles sont faites oralement et renforcées par des pictogrammes.</p> <p>Les professionnels précisent le mode de communication à l'essai actuellement avec AT3, il s'agit de la méthode PECS (pictures, ex-change communication système) avec une règle de fonctionnement : prendre un picto, et l'amener au professionnel concerné par la demande de AT3.</p> <p>Les professionnels s'appuient également sur la Charte des droits et libertés pour réfléchir les règles de vie collectives avec les enfants.</p> <p>Ils donnent l'exemple pour AT3 de la règle de déplacement libre, car comme il peut se mettre en danger, la question a été soulevée en équipe et avec son parent, pour limiter les risques et maintenir fermés certains accès donnant sur des espaces potentiellement dangereux. Il a fallu limiter certains accès à AT3 pour garantir sa sécurité tout en lui laissant une certaine liberté d'aller et venir quand il en éprouve le besoin.</p>
Objectif 1.4	<p>La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux. 4</p>
	<p>La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte. 4</p>

Critère 1.4.1	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 explique que cette année il a demandé à reprendre les cours d'arts plastique au collège en inclusion avec une classe de troisième " je me mets dans ma bulle pour ne pas me laisser perturber par les autres élèves" car le cours peut être trop bruyant pour lui, mais il apprécie s'exprimer aussi de manière artistique.</p> <p>AT2 répond par un exemple car les séances avec la psychomotricienne sont à la demande quand il en éprouve le besoin.</p> <p>AT3 est satisfait de l'accompagnement, du respect et de la disponibilité dont il fait l'objet car il est toujours très content de venir à la SEM.</p> <p>Ses choix sont pris en compte car quand il ne veut plus faire quelque chose, il s'en va avec son fauteuil roulant qu'il manie habilement.</p>
Critère 1.4.2	<p>La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Concernant les espaces communs du groupe SEM collège où est accueilli AT1, se trouve un espace de repos, de retrait où AT1 peut de détendre quand il en éprouve le besoin, c'est le QG (nom donné par les jeunes du groupe).</p> <p>AT1 poursuit: " On peut décorer notre espace de groupe si on veut. et on a un jardin, dans la cour du collège. Pour Noël, on a fait un sapin en bois". AT1 participe à un atelier bois le mercredi matin, il y a aussi l'atelier artistique.</p> <p>"Je cherche des idées sur Google" pour donner des idées de décoration, d'aménagement de l'espace".</p> <p>AT2 explique que sur la SEM les jeunes disposent d'un endroit où ils peuvent se reposer et discuter à plusieurs, entre adolescents s'ils le souhaitent. AT2 apprécie cet espace qui répond à un besoin soit d'isolement, soit de se retrouver entre pairs. Ils disposent également d'un espace avec un lit pour dormir dans la journée si leur état le nécessite.</p> <p>AT2 précise qu'ils peuvent décorer l'espace du groupe et à l'occasion des fêtes de Noël ils ont participé à la décoration de la salle de vie.</p> <p>AT3 est accompagné sur la SEM primaire qui bénéficie d'un espace lumineux et d'un espace de repos qui lui permet de se reposer quand il en a besoin.</p>
Thématique	<p>Expression et participation de la personne accompagnée 3,94</p>
Objectif 1.5	<p>La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée. 3,69</p>

Critère 1.5.1	<p>La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 3,83</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 évoque le CVS et nomme ses représentants. D'ailleurs, il s'était présenté à l'élection. AT1 a voté à l'automne 2025 pour le premier CVS et explique qu'après la réunion : " on a un petit retour par notre représentant." AT1 donne un exemple de question qu'il a posé au dernier CVS: il s'agit du choix d'information pour les jeunes et leur famille. En effet, l'IEM communique sur un Blog (internet), mais certains parents ou certains jeunes ne sont pas capable de le consulter. C'est pourquoi AT1 a demandé qu'il soit possible de remettre en place la diffusion des informations en format papier, comme auparavant, le petit journal s'appelait "le Papoteur". transmis au CVS c'est en réflexion. Il y aura un questionnaire adressé au familles pour connaître leur utilisation. AT2 déclare participer à travers le groupe MIA, et le CVS. AT2 nomme ses représentants du CVS. AT2 répond exprimer sa satisfaction au moyen des instances citées mais pas au moyen d'une enquête de satisfaction car seuls sa famille reçoit l'Enquête de satisfaction, les questions s'adressent aux parents. AT3 n'est pas en capacité de citer ses représentants CVS ni même de dire s'il a participé aux élections. Pour autant, AT3 est toujours invité à manifester son contentement ou mécontentement comme observé lors de la visite de la SEM primaire. Les rencontres du CVS sont organisées de manière formalisée et permettent des échanges sur le fonctionnement du service et les règles de vie. Les questions sont recueillies en amont lors des échanges avec les enfants et les parents, notamment lors des réunions de rentrée et des temps de parole. Les représentants peuvent transmettre les sujets à inscrire à l'ordre du jour et sont sollicités pour participer aux réflexions. Les entretiens montrent que la parole est écoutée et que l'implication des familles et des enfants est recherchée.</p>
Critère 1.5.2	<p>La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 3,89</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'AT1 ne sait pas où se trouve le compte rendu de la réunion du CVS, mais confirme avoir eu un retour oral le lendemain de la réunion. L'AT1 précise que lors de ce retour, leur représentant jeune a expliqué que le CVS a bien pris en compte la demande concernant le blog/Papoteur, et que la question est en réflexion. Pour y répondre, le CVS va transmettre un questionnaire aux familles pour recueillir leur avis sur ce sujet. AT2 déclare recevoir oralement le CR du CVS par son représentant quand tous les jeunes du groupe sont réunis et avoir les réponses aux questions à ce moment là. Dans le cahier de liaison de AT3 se trouvent les informations concernant les élections du CVS, les résultats et le CR de la première réunion du 20/01/2026. AT3 ne peut répondre Un des deux enfants rencontré indique être informé des suites données à ses demandes : « Quand on fait des demandes, ils répondent oui ou non. » Il précise également : « Le CVS ça sert à parler et faire des demandes, on nous aide à choisir », ce qui montre que l'instance collective est identifiée comme un espace d'expression et que les décisions prises font l'objet d'un retour explicite, favorisant la compréhension et la participation de la personne accompagnée.</p>

Critère 1.5.3	<p>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <p style="text-align: right;">3,34</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels évoquent le CVS avec les élections de l'automne dernier. Ils précisent que AT1 s'est présentée comme représentant de la SEM collègue mais n'a pas été élue. Par ailleurs, ils indiquent qu'avant la création du CVS, des groupes de paroles jeunes et professionnels avaient été mis en place par la direction dans le même esprit que le CVS, depuis avril 2022. Les professionnels indiquent également le lieu d'affichage pour le CVS (PV élections, liste des représentants et dernier CR) au rez de chaussée à l'espace salle d'attente du public, précisant qu'ils le reçoivent également par mail ainsi que les parents. Les professionnels expliquent la manière dont ils font participer les jeunes : " On échange avec les jeunes par rapport à leurs envies, les idées de sorties, les menus,..pour les CR du CVS on fait un CR en FALC pour les non lecteurs, et l' élu fait les demandes en FALC et le retour du CVS après la réunion. Parfois les jeunes demandent un temps " de bla bla" (temps d'échange avec un professionnel en individuel) et on note sur le cahier". De plus, AT2 s'est présenté aux élections du CVS et a demandé de l'aide pour réaliser son affiche de campagne. Le CR du CVS est affiché à l'accueil de l'établissement mais les professionnels et les familles le reçoivent aussi par mail. Les professionnels déclare également que chaque année une enquête de satisfaction est envoyé aux parents des jeunes mais pas aux jeunes eux-mêmes. Les professionnels répondent que pour préparer les premières élections du CVS, un document a été conçu en FALC pour expliquer son fonctionnement, sa composition, ses missions. Après quoi, trois enfants ont décidé de se présenter aux élections mais PAS AT3. Les professionnels expliquent que le CR du CVS est envoyé par mail aux professionnels et aux familles mais ils ne connaissent pas précisément l'emplacement de l'affichage dans l'établissement.</p>
Objectif 1.6	<p>L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement.</p> <p style="text-align: right;">4</p>
Critère 1.6.1	<p>La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 donne plusieurs exemples pour répondre : -"Demain il y a un rendez-vous à la MAS de Soyaux, j'y vais avec mon parent et un professionnel du SEM, c'est moi qui en ai fait la demande." Quand AT1 reviendra de cette visite, il expliquera ce qu'il a vu et entendu à ses pairs. -AT1 poursuit en donnant l'exemple de la participation de son groupe au CROSS du collège: " c'est l'occasion de rencontrer en amont les collégiens de 4e et 3e pour préparer l'évènement et il y a des entrainements communs pour les familiariser à la mise en place du matériel qui est nécessaire à leur participation. - Quand il y a un remplacement d'un professionnel ou la venue d'un stagiaire: " chaque jeune du SEM collègue se présente et parle du SEM." - La possibilité de l'AT1 d'utiliser une tablette à commande oculaire a optimisé sa capacité d'expression et de participation. AT2 explique qu'avant il faisait de l'inclusion avec le collège et il avait des échanges avec les collégiens. L'année dernière il y avait le groupe ENVOL pour parler de l'avenir et ceux qui ont fait des stages</p>

	<p>en MAS ou Foyer de Vie parlaient de leur expérience, ils pouvaient aussi inviter des anciens du SEM ou les contacter par téléphone, ou par vidéo whatsapp pour échanger.</p> <p>AT3 est soutenu dans son expression par la proposition de l'apprentissage de la langue des signes dont il commence à se servir pour dire bonjour, au revoir, merci.</p> <p>AT3 participe au choix de pictogrammes pour ses apprentissages.</p>
Critère 1.6.2	<p>Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels listent les moyens utilisés pour faciliter l'expression de AT1 en s'appuyant sur ses capacités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la parole, tant que faire se peut tant qu'il reste compréhensible. - le groupe MIA4. - le groupe de parole, avant le CVS, depuis 2022. - la tablette à commande oculaire qui l'accompagne à chaque pas de sa journée et dans ses rendez-vous. - AT1 a fait lui-même sa profession de foi en créant ses phrases et ses pictos. - Le PI de AT1 précise ses modalités de communication et son évolution dans l'appropriation de sa tablette numérique. - Sa participation à l'entretien d'évaluation comme il le souhaitait. <p>De manière générale, l'expression du jeune est encouragée pour tout de leur arrivée le matin, jusqu'à leur départ de la SEM.</p> <p>Les professionnels expliquent que les demandes de projets sont faites en FALC pour faciliter la participation, l'incitation et l'implication des jeunes dans les projets de sorties ou d'activités .</p> <p>AT2 s'exprime verbalement et a de la mémoire ce qui permet d'échanger et recueillir son avis bien qu'il ne soit pas lecteur.</p> <p>L'ergothérapeute se sert de cartes imagées avec AT2 quand c'est nécessaire.</p> <p>Pour faciliter l'expression de AT3 les professionnels utilisent les pictogrammes et la langue des signes française. AT3 n'a pas accès à l'élocution, ce qui handicape sa communication avec l'autre qu'il soit adulte ou pair. Il est indispensable de lui proposer l'apprentissage d'outil lui permettant de s'exprimer.</p>
	<p>Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Traçabilité de ses douleurs, ses besoins de parler, sur journal de bord IMAGO</p> <p>Les professionnels expliquent que l'analyse du recueil de l'expression des jeunes se fait de manière formelle sur les temps des réunions hebdomadaires pluridisciplinaires le mercredi après midi, car les enfants rentrent chez eux le mercredi en tout début d'après midi.</p> <p>Les réunions sont organisées autour des points organisations et logistiques, des questions RH (ressources humaines), des points de situations jeunes où tous les sujets, les demandes de la semaine sont abordés.</p> <p>De plus, tous les mardi soir se déroulent des réunions éducatives pour aborder plus particulièrement les PI et les démarches en cours.</p> <p>Enfin, le journal de bord sur IMAGO permet de tracer les demandes, les besoins des jeunes et de questionner des problématiques qui seront ensuite abordées en réunion d'équipe pour trouver une réponse à apporter et/ou une adaptation à mettre en place.</p> <p>Les professionnels répondent qu'ils participent à une réunion pluridisciplinaire tous les mercredi après midi et une fois par semaine il y a des réunions par pôle de métier (éducatif, para médicale) le mardi soir animé par le CSE. Ils ajoutent que " chacun peut alimenter l'ordre du jour." Ainsi ils</p>

Critère 1.6.3	<p>peuvent amener des sujets précis de réflexion concernant les jeunes qu'ils accompagnent.</p> <p>La pluridisciplinarité permet de relayer vers le professionnel le plus à même de traiter un sujet en cas de besoin auprès du jeune ou de la famille.</p> <p>Actuellement AT2 est concerné par la demande de renouvellement de l'amendement CRETON, c'est donc une période d'attente et d'anxiété pour lui et sa famille; Le sujet est relayé entre professionnels.</p> <p>Les professionnels expliquent que toutes les transmissions sur IMAGO participent à tracer le recueil de l'expression des jeunes dont les éléments sont une base de réflexion et permettent de faire des hypothèses. Ensuite le sujet est abordé en réunion pluridisciplinaire où les échanges conduisent à des pistes de réflexions ou d'actions à mener. .</p> <p>Ils ajoutent: " On peut faire appel à des partenaires extérieurs comme EPIC (équipe prévention isolement contention) au centre hospitalier Camille Claudel) avec lesquels on est allé discuter des troubles du comportement que peut avoir AT3 au quotidien.</p> <p>D'ailleurs, ces professionnels viennent à la SEM le 25/03/2026 pour une intervention/information auprès de l'ensemble des professionnels.</p> <p>Concernant AT3, ils ont des préconisations sur des pistes d'aménagement pour sécuriser ses déplacements, ses comportements."</p> <p>Les professionnels expliquent que le parent de AT3 sollicite aussi beaucoup l'équipe pour partager ses observations, ses interrogations.</p> <p>"La problématique est centrée sur la manière de AT3 de se faire comprendre, le travail est en cours."</p> <p>Ils ajoutent que l'adaptation consiste également à tenir informer le parent et lui apprendre les moyens qu'utilise AT3 pour communiquer à la SEM afin qu'il les reproduise à la maison.</p>
Objectif 1.7	<p>La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée. 4</p>
Critère 1.7.2	<p>Les professionnels recherchent l'adhésion de la personne accompagnée, grâce à une information claire et des moyens adaptés. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels répondent que pour chaque jeune la priorité est mise sur leur consentement quel que soit le sujet. Tout est fait avec leur accord et avec eux et plus ils donnent d'explications et d'éléments de compréhensions clairs et adaptés, plus ils optimise l'adhésion du jeune.</p> <p>Concernant AT1 ils s'appuient sur son consentement à l'entretien d'évaluation ainsi que son consentement sur la mise en place de barrières de lit sécurisante sur ses temps de repos quand il est à la SEM.</p> <p>Les professionnels expliquent qu'il a été proposé à AT2 de porter une attèle pour sa main dans l'objectif de garder de la mobilité afin qu'il puisse conduire son fauteuil électrique de façon autonome. AT2 a accepté d'essayer une journée, et a déclaré que cela été trop contraignant pour lui de le porter la nuit, donc il préfère la porter en journée mais pour l'instant cela empêche la conduite du fauteuil électrique.</p> <p>Les professionnels médicaux de l'équipe porte cet objectif auprès AT2, l'essai a été de courte de durée. Finalement AT2 a refusé car trop contraignant pour lui.</p> <p>Ils ajoutent l'exemple de la durée d'un stage au FAM d'Aytré au printemps 2025, car AT2 n'était pas prêt à partir deux semaines en suivant.</p> <p>Les professionnels répondent à la question en donnant un exemple avec AT3: " en séance individuelle, la semaine dernière par exemple, il propose le hamac, mais AT3 le remet dans sa poche pour montrer qu'il n'adhère pas." En effet, actuellement pour communiquer avec AT3 et recueillir son adhésion ou non adhésion, ils commencent par lui proposer concrètement quelque chose pour observer son adhésion ou non.</p> <p>Ils ajoutent: " cela se traduit aussi dans notre posture, le LSF, les picto" des repères qui permettent aux professionnels de communiquer le plus clairement possible avec AT3 qui est "non</p>

	verbal".	
	<p>Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle.</p>	4
Critère 1.7.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 n'est pas dans le refus, mais les professionnels donnent l'exemple d'un autre jeune qui ne voulait plus aller sur le groupe. Il lui a été proposé de se mettre à l'écart et de réfléchir. Le fait de lui donner un espace pour s'isoler, et d'être entendu dans son mal être lui a permis de "raccrocher au groupe".</p> <p>Pour AT1, c'est plutôt apprendre à s'autoriser à ne pas faire, écouter son corps quand c'est trop pour lui, car il est très exigeant avec lui-même.</p> <p>Les professionnels donnent plusieurs exemples concernant AT2 qui ponctuellement est dans le refus. Chaque fois, les professionnels tentent de discuter avec lui, de lui offrir un espace de parole tout en respectant les autres jeunes du groupe.</p> <p>De plus, en cas de refus d'un jeune, il y a une mise à disposition d'un professionnel pour faire autre chose si besoin et s'adapter à la situation.</p> <p>Si le refus se répète sur une activité c'est amené en ordre du jour d'une réunion et le PI peut être adapté ensuite dans l'intérêt du jeune et avec son accord.</p> <p>Le handicap de AT3 nécessite des temps de change avec une aide totale qu'il peut refuser. Dans ce cas, les professionnels peuvent utiliser la stratégie musicale, un jouet, la verbalisation des actions par étapes. de plus, le travail avec la psychomotricienne et la kiné ont pour objectif l'habituation du toucher au niveau du ventre notamment, pour pouvoir le changer en toute sécurité et avec son accord.</p> <p>Les professionnels précisent que les multiples handicaps de AT3, qui est de surcroit non verbal, les mobilisent sur de nombreuses recherches d'alternatives au regard de ses refus pour des soins de relatifs à son intégrité corporelle par exemple.</p>	
	<p>Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée.</p>	4
Critère 1.7.4	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels expliquent que l'utilisation du logiciel IMAGO a fortement optimisé la traçabilité de l'ensemble des éléments de chaque enfant accompagné. Cet outil numérique permet de donner des informations, d'échanger, de questionner à travers le JB, les transmissions, l'emploi du temps de chaque enfant sur lequel il est possible de faire des annotations comme sa participation ou non à des séances, des activités en précisant les motifs.</p> <p>Les professionnels répondent que l'arrivée du logiciel IMAGO a été un peu compliquée au départ mais qu'aujourd'hui l'ensemble des professionnels utilise quotidiennement le logiciel pour tracer tous les éléments de chacun des jeunes accompagnés.</p> <p>Il est donc plus facile de trouver des éléments de refus et de consentement et de les signaler le cas échéant comme ils le démontrent pendant l'entretien.</p> <p>Les professionnels expliquent que le logiciel IMAGO qu'ils utilisent au sein de la structure permet ,sur le planning de l'enfant, d'annuler une séance en y ajoutant un commentaire de refus par exemple afin que les collègues aient l'information.</p> <p>Le JB du logiciel permet également d'annoter de nombreuses observations quotidiennes dont des refus pour AT3.</p> <p>De plus, la mise en place du logiciel a optimisé la traçabilité des informations quelque soit leur nature et toute l'équipe a aujourd'hui très bien pris en main cet outil de travail.</p>	
Objectif 1.8	La personne accompagnée participe à la vie sociale.	4

Critère 1.8.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 déclare que l'ouverture sur extérieure mise en place par la structure avec le CROSS collège, le séjour au ski l'année dernière, aller voir un match de rugby sont autant de possibilités de maintenir des liens en passant du temps entre pairs en dehors de la SEM, de se faire des souvenirs communs, mais aussi d'en créer de nouveaux.</p> <p>De plus, l'inclusion du groupe SEM collège au sein même du collège de la commune a permis de créer de nouveaux liens.</p> <p>AT2 répond qu'il participe à des sorties, des transferts, comme sur l'île de ré ce qui a permis de visiter le FAM d'Aytré. " il y a eu aussi le transfert à la mer avec les collégiens en 2024 et le transfert au ski en 2025.</p> <p>Parfois, il y a des nuitées, une à deux fois par an, à l'intérieur de la SEM, ce qui permet aux jeunes de passer plus de temps ensemble et de faire souffler les familles. Les jeunes sont demandeurs de passer du temps en dehors de leur maison.</p> <p>AT3 est un enfant très sociable, il peut être en interaction malgré ses handicaps. L'accompagnement du SEM l'aide à être encore plus sociable.</p> <p>AT3 s'entend très bien avec deux enfants de la SEM avec lesquels il aime déambuler en fauteuil roulant dans les couloirs de la structure comme observé.</p>
Critère 1.8.2	<p>La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 donne de nouveaux les exemples précédents en termes d'activités et de sorties sur le territoire. Sachant qu'avant toute participation, les idées sont réfléchis ensemble (jeunes et professionnels) et les professionnels s'assurent toujours de la faisabilité avec des accès aux personnes à mobilité réduite, et pour le ski avec la possibilité sur place de trouver du matériel adapté à chaque jeune, pour aller sur la neige.</p> <p>AT2 se rappelle avoir assisté au Passage de la flamme olympique en juin 2024; assister à des matchs de rugby (en partenariat avec le SA 15), AT2 est un fidèle supporter du club de rugby; il poursuit en évoquant le groupe " ouverture sur l'extérieur".</p> <p>De plus, " on fait des demandes de sorties, de budget, de transport, pour les réaliser" dit AT2.</p> <p>AT2 nomme aussi le Festival BD d'Angoulême.</p> <p>"Tout dépend du choix des jeunes" dit-il.</p> <p>AT3 fait de nombreuses sorties avec le groupe: sorties extérieures, cuisine, courses, proposition de petit transfert (deux nuits) mais pour l'instant le parent n'a pas souhaité qu'il y participe.</p>
	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels nomment de nombreux projets mis en place avec les jeunes en terme de culture, d'activités, de loisirs.</p> <p>AT1 est partant pour tout, tout l'intéresse. Les projets nommés sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Cross du collège - le séjour ski en 2025 - le prochain séjour à Royan en juin 2026 - le jardin pédagogique dans l'enceinte du collège....

Critère 1.8.3	<p>Les professionnels ajoutent que la musique, les jeux de société sont aussi de très bons vecteurs d'activités, au sein du SEM et qu'ils respectent que certains jeunes préfèrent parfois s'isoler que de partager avec le groupe, mais ce n'est pas le cas de AT1 qui participe volontiers à toutes les activités.</p> <p>De plus, les jeunes sont partie prenante de l'ensemble des projets et des choix d'activités et dans l'écriture des fiches projets.</p> <p>Les professionnels expliquent s'appuyer surtout sur les demandes des jeunes qui sont nombreuses. Ils font leurs propres recherches et ensuite font des demandes et participent activement à l'élaboration des différents projets.</p> <p>Les professionnels évoquent la semaine paralympique avec des activités de sport adapté auxquelles les enfants participent avec plaisir. Cette semaine est en commun avec l'école primaire qui jouxte la SEM primaire, ce qui permet aux enfants de faire des démonstrations avec les enfants de l'école primaire qui expérimentent par exemple les courses en fauteuil roulant avec plus de difficultés que les enfants de la SEM. "AT3 a beaucoup apprécié la course en fauteuil et l'émulation, l'ambiance environnante avec les cris de l'ensemble des enfants."</p> <p>Les professionnels ajoutent comme exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sortie en 2025 dans un centre équestre avec possibilité de la calèche, de monter à cheval. - les sorties cinéma: " chaque année les enfants bénéficient de trois sorties dans le cadre " d' Ecole et Cinéma" comme les élèves de l'enseignement classique. - la Course Run Color qui se déroule tous les ans le deuxième dimanche d'octobre. Cette course est organisé par l'association Happy Run Color 16 et les bénéfices sont reversés à l'ADIMC16 lors d'une remise de chèque officielle. - une sortie à la caserne des pompiers
Critère 1.8.4	<p>Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels expliquent que tous les projets, les sorties sont d'abord à l'initiative des jeunes. AT1 est un jeune qui fait beaucoup de recherches sur internet et est force de proposition. Ensuite, une fois qu'une sortie ou un projet est retenu, et que la faisabilité est vérifiée, les jeunes qui le souhaitent participent à son élaboration de la recherche des partenaires, à l'hébergement (quand nécessaire) en contactant les intéressés par mail. Les professionnels sont en soutien et prennent le relais pour la finalisation.</p> <p>Pour chaque projet, une fiche est faite avec la description, les dates de réalisation, le nombre de jeunes, le nombre d'adultes, les objectifs, les activités possibles, les tarifs, le budget..</p> <p>Les professionnels répondent que les jeunes participent à identifier les ressources et les moyens nécessaires à la réalisation des projets qu'ils choisissent afin d'en faire valider la demande à la direction. Donc les jeunes sont eux-mêmes ressources dans l'élaboration des projets.</p> <p>Les professionnels font participer les enfants qui le souhaitent à l'élaboration de chaque projet en les faisant réfléchir sur les moyens nécessaire à leur concrétisation.</p>
	<p>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels confirment encourager la pair-aidance dans les activités quotidiennes et dans tous les projets de sorties ou d'activités extérieures cela fait partie des objectifs.</p> <p>Ils précisent que la pair aidance peut être aussi bien naturelle de la part de certains jeunes, qu'encouragée par les professionnels. de manière générale, les jeunes sont pair aidant que ce soit naturellement ou de manière encouragée.</p>

Critère 1.8.5	<p>Ils citent le CROSS du collège comme exemple de pair aideance en inclusion avec les collégiens, puisque la SEM collège se trouve dans l'enceinte du collège et que chaque année les jeunes de la SEM participent s'ils le souhaitent au CROSS. Cela donne l'occasion d'une vraie pair aideance car en amont il y a une organisation faite sur les binômes jeunes SEM/collégiens comme support aidant du matériel pour un jeune de la SEM et tout au long de la course, avec toujours les professionnels en appui si besoin.</p> <p>Les professionnels précisent que AT1 est naturellement pair-aidante.</p> <p>Les professionnels expliquent AT2 s'exprime bien et il parvient à comprendre les autres jeunes qui sont en difficulté verbale. AT2 intervient souvent pour les aider à verbaliser ou à traduire. AT2 le fait naturellement ou s'il est sollicité.</p> <p>Les professionnels ajoutent que la participation de la SEM au CROSS du collège est aussi chaque le moyen d'encourager et de faciliter la ,pair-aideance.</p> <p>Les professionnels expliquent que AT3 a pour l'instant des relations très compliquées avec les autres jeunes du groupe, et n'est pas encore en capacité d'être pair aidant. La priorité est de lui permettre de communiquer et d'apaiser ses relations avec ses pairs.</p> <p>Par contre, les professionnels donnent beaucoup d'informations au parents pour les aider et faciliter la communication avec leur enfant.</p> <p>Sur le groupe SEM primaire, certains enfants interviennent auprès d'un enfant mal envoyant pour l'aider dans ses déplacements.</p> <p>De plus, le temps de vie collectif et les projets de sorties et d'activités commune sont autant de possibilité de faciliter et encourager la pair aideance.</p>	
Objectif 1.9	La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté.	4
Critère 1.9.1	<p>La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 donne des exemples d'exercice de citoyenneté au sein du SEM en parlant des première élections CVS mises en place à l'automne 2025.</p> <p>AT1 précise qu'avant la constitution du CVS, les jeunes participaient déjà à des instances collectives à travers des groupes de paroles. " tous les hommes et femmes de la structure se côtoient et font ensemble des projets".</p> <p>AT1 ajoute: " on est allé à CALITOM (société de ramassage des déchets) qui est une société qui traite les déchets, le recyclage. Le site internet indique: " Tout au long de l'année, Calitom vous propose des visites immersives de sites industriels de traitement des déchets en Charente : le centre de tri des sacs jaunes Atrion, le centre d'enfouissement des ordures ménagères Valoparc. Au travers de parcours pédagogiques jalonnés de vidéos, d'ateliers et de panoramas, vous verrez de près leur fonctionnement."</p> <p>AT1 déclare également avoir participé à une marche pour ramasser les déchets sur la commune. Enfin AT1 répond: " On va aussi aller visiter le commissariat, on a pris rendez-vous, pour mieux comprendre le travail des policiers et ils vont venir aussi nous rencontrer avec un maître chien."</p> <p>Cette année, il y a eu la participation à la journée de lutte contre le harcèlement: " on est tous venus habillé en bleu avec les autres collégiens, et on a regardé une vidéo sur le harcèlement faite par des collégiens réunionnais. Ensuite on a échangé sur le sujet, et on a fait une photo de groupe avec l'ensemble du collège".</p> <p>AT2 rappelle avoir participé aux élections du CVS.</p> <p>AT3 ne peut répondre.</p>	4
	Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une	4

	<p>éducation à la citoyenneté.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'inclusion de la SEM collègue dans le collège qui jouxte la structure est facilitant pour chaque jeune d'exercer sa citoyenneté en tant que collégien au sein d'un établissement scolaire ordinaire et au milieu de pairs non porteurs de handicaps moteurs et cérébraux. Cette inclusion facilite les échanges entre jeunes au quotidien, au moyen des temps de repas puisque les jeunes de la SEM mange au réfectoire du collège et de certains projets communs comme le CROSS, le jardin pédagogique dans l'enceinte du collège avec présence de trois poules. Les professionnels déclarent aussi que les élections du premier CVS sont un élément de citoyenneté qui a généré une préparation par des explications et la possibilité pour les jeunes de se présenter comme représentant de leur pair, profession de foi personnelle à l'appui, ce qu'a fait AT1. De plus, AT1 a bénéficié, à sa demande, d'une formation pour devenir ambassadeur de la lutte contre le harcèlement à l'école. Les professionnels indiquent que pour les premières élections du CVS une présentation du CVS a été faite en FALC pour faciliter la compréhension des jeunes dans leur souhait de s'engager, d'en comprendre le fonctionnement. Les professionnels décrivent la préparation et le déroulement des premières élections du CVS comme l'ont fait leurs collègues. Ils ajoutent que AT3 ne sait pas présenté comme représentant du groupe SEM primaire.</p>	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	4
	<p>La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 confirme que ses attentes concernant son projet individualisé sont recueillies chaque année, mais aussi chaque fois que sa situation le nécessite. AT2 confirme être consulté concernant son PI. Chaque année AT3 s'il le souhaite et son parent participe à la réunion du Projet Individualisé. " c'est bien cela permet de donner des objectifs, point sur l'année précédente, ce que souhaite l'enfant, le parent." Par exemple, un des objectifs actuel est la communication, comme AT3 commence à utiliser les signes pour communiquer, cela signifie que cet objectif est important pour lui.</p>	4
Critère 1.10.1		
	<p>La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 répond être associé à l'élaboration de son projet en lien avec sa famille selon son souhait. C'est un jeune dynamique qui a des envies, des projets et qui veut se donner les moyens de les réaliser. AT2 explique qu'il y a des échanges sur ses attentes et ensuite sur les attentes des parents, et ils assistent à la lecture globale avant la réunion PI. "Les objectifs sont faits en FALC "précise AT2. Le parent et AT3 sont présents à cette réunion.</p>	4
Critère 1.10.2		
	<p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.</p> <hr/>	4

Critère 1.10.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels expliquent la démarche pour élaborer le PI (projet individualisé) passe par beaucoup d'observations, d'échanges, et d'évaluations chaque année au moyen d'outils tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'outil MCRO (qui est une grille canadienne qui permet d' identifier les occupations ou activités que la personne perçoit comme limitant ou affectant sa performance dans la vie quotidienne et pour lesquelles elle souhaite voir des améliorations, et déceler les changements de perception au fil du temps) - les séances de kiné - les séances d'ergothérapie - les séances psychologue - les séances psychomotricité - les séances de groupe MIA - les temps de créativité et de jardin pédagogique - les temps de classe - les séances relax <p>les temps d'échanges avec le jeune et la famille vient nourrir également toutes les observations et évaluations.</p> <p>Les professionnels expliquent que pour élaborer le PI des jeunes ils suivent plusieurs étapes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le recueil auprès de la famille et du jeune avec l'outil OT'HOPE utilisé par l'ergothérapeute. - une synthèse de ses attentes est faite en FALC pour la reunion projet - enfin la réunion projet en présence de la famille et du jeune s'il le souhaite. <p>Pour AT2 actuellement la programmation de la réunion projet est en suspend car le PI est en lien avec le renouvellement de l'amendement Creton en cours d'étude par la MDPH.</p> <p>Les professionnels expliquent recueillir les attentes des enfants et des parents avant la réunion projet .</p> <p>Pour AT3 pas de grille OH'TOPE encore effectuée, mais cela est prévu en mars 2026. Et son PI n'est pas encore formalisé sachant que la réunion projet est en mars prochain.</p>
Critère 1.10.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels expliquent que leur priorité est de partir des attentes et des besoins du jeune donc tout le PI est coconstruit avec lui et sa famille qui a le statut d'aidant, au regard des handicaps des jeunes accompagnés. Pour autant, l'accord du jeune est toujours demandé pour sa participation et celle de sa famille.</p> <p>Les professionnels montrent sur IMAGO le dossier unique de AT2 dans l'onglet PI qui indique les attentes de AT2 et des parents.</p> <p>Les professionnels déclarent être en lien étroit avec toi le parent de AT3 puisque ce dernier n'est pas verbal. Ce handicap nécessite de nombreux échanges dans l'intérêt de AT3 pour lui permettre de progresser et de rassurer le parent.</p>
Critère 1.10.5	<p>Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels s'appuient sur les évaluations notamment de la MCRO pour identifier les ressources et les mobiliser.</p> <p>Les professionnels répondent que les ressources découlent des objectifs et sont diverses selon les situations, elles émanent d'abord de l'équipe pluridisciplinaire et de partenaires en libéral si besoin.</p> <p>Concernant AT3 les ressources sont avant tout humaines, des compétences, de la patience, de</p>

	<p>l'énergie de l'ensemble de l'équipe de la SEM.</p> <p>C'est aussi la balnéothérapie, le groupe Comptine, la sensibilisation aux soins, la psychomotricité, l'orthophoniste, les temps de classe, ainsi que les partenaires extérieurs de l'hôpital Camille Claudel déjà cité;</p>	
Critère 1.10.6	<p>Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels expliquent que chaque jeune bénéficie d'une réflexion autour de son PI tous les ans au moins et que tous les éléments d'évaluation et de PI sont formalisés sous forme papier puis scannés sur IMAGO dans le dossier du jeune.</p> <p>De plus, les professionnels peuvent aussi directement mettre des commentaires sur IMAGO sur le dossier du jeune dans l'onglet PI/ evaluation-objectif.</p> <p>Les évaluations MCRO sont faites sur le document qui porte son nom.</p> <p>Les professionnels expliquent qu'officiellement il n'y a pas d'évaluation mi parcours, mais il y a une veille de chaque professionnel et chaque fois que nécessaire une adaptation est faite sur la participation aux différents temps sur l'emploi du temps en cours.</p> <p>Les professionnels présentent le premier PI du 06/05/2025 ainsi que tous les CR cités. Le rétro planning confirme leurs paroles de réévaluer le PI de AT3 en mars 2026.</p>	4
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.	4
Critère 1.11.1	<p>La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 déclare choisir la place de son entourage, ce qui est respecté par les professionnels.</p> <p>AT2 déclare pour répondre à la question de la place de son entourage: "On travaille ensemble sur moi".</p> <p>AT3 est content que son parent soit présent pendant l'entretien par exemple.</p>	4
Critère 1.11.2	<p>Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels répondent en citant différents espaces de répit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Association l'enfant soleil qui propose l'accueil de jeune le mercredi après midi et les week-end (sachant que l'IEM est fermé le mercredi après midi aux jeunes de la SEM). - Les forums loisirs et tourisme proposés par ADAPEI16 - La MDPH qui propose des espaces d'échanges avec les Cafés Andy... <p>De plus AT1 bénéficie d'intervention d'aide à domicile quotidiennement pour aider et soulager sa famille.</p> <p>Les professionnels expliquent que le directeur a envoyé un mail à l'ensemble des parents pour les informer des différentes possibilités sur le territoire en terme de répit.</p> <p>Ils ajoutent les dispositifs déjà cités.</p> <p>Les professionnels citent plusieurs dispositifs de répit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des solutions périscolaires par le biais de l'ADAPEI 16 - La maison de Léa - les chèques vacances ANCV en partenariat avec Paralysie Cérébrale France - le café parent à l'initiative de l'ADIMC16... 	4

Thématique	Accompagnement à l'autonomie	3,98
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	3,95
Critère 1.12.1	<p>La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 explique: " Pour travailler l'autonomie, on participe à l'élaboration de certains projets comme celui du ski l'année dernière et on envoie des mails aux partenaires pour poser des questions et établir précisément les conditions du séjour ou de la sortie. Actuellement on travaille sur un projet de séjour en juin 2026 à Royan, c'est à nous de donner des idées pour les activités que l'on voudra y faire". De plus, AT1 évoque la mise en place de la tablette à commande oculaire et du fauteuil roulant électrique pour l'aider à favoriser son autonomie. AT2 dit être de plus en plus autonome pour utiliser son fauteuil électrique. AT2 dit également savoir " se servir mieux de sa tablette de loisirs", et bénéficier d'un rappel de son emploi du temps pour lui permettre d'apprendre à mieux gérer ses temps d'accompagnement. AT3 montre son souhait de faire les choses seul, comme observé sur le groupe.</p>	4
Critère 1.12.2	<p>Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels expliquent que l'équipe s'appuie sur les évaluations avec la grille MCRO et la grille OT'HOPE pour évaluer les besoins afin de favoriser l'autonomie des jeunes , ces outils sont utilisés lors d'échanges directs avec le jeune qui recense/évalue ses besoins en terme d'autonomie et de progression souhaitée. Ils ajoutent que l'utilisation de la tablette à commande oculaire d'AT1 a optimisé son autonomie d'expression, de recherches, de participation au regard de ses difficultés d'élocution croissantes. De plus, AT1 expérimente la conduite d'un Fauteuil Roulant Electrique (FRE) qui nécessite un apprentissage et passe par des niveaux d'évaluations, comme pour un permis de conduire. Les professionnels déclarent que sur chaque PI " il y a un focus sur l'autonomie" avec des objectifs et des moyens de l'établissement et ceux mis en place par la famille. Les professionnels répondent qu'en terme d'autonomie pour AT3 l'accent est mis sur ses capacités à communiquer, à manger seul et accepter certains soins comme le change. Ils se sont appuyés sur différents bilans fait au début de l'accueil de AT3 comme celui de l'ergothérapeute et ceux établis ensuite comme déjà cités. Les détails des objectifs d'autonomisation apparaissent dans le PI dans l'onglet Autonomie.</p>	3,84
Critère 1.12.3	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels expliquent s'être inquiétés en 2024 pour AT1 dont l'élocution devenait très compliquée et pouvait la faire s'isoler et limiter sa participation donc ses liens sociaux. Cet élément a été échangé en équipe et indiqué sur le PI. La mise en place de la tablette à commande oculaire a beaucoup amélioré cette problématique. Les professionnels expliquent que le repérage de la perte d'autonomie se fait dans le quotidien à travers " les déplacements en fauteuil de AT2, sa participation, ses demandes, à son état de fatigue, quand il est moins en interaction, si AT2 fait lui-même une demande de repos après le</p>	4

	<p>repas, sa disponibilité à ses engagements sur son emplois du temps, et quand il se braque".</p> <p>Les personnes ressources sont d'abord les parents, le corps médical de l'équipe.</p> <p>Les professionnels expliquent que le parent de AT3 sollicite beaucoup les professionnels et ceux-ci sont régulièrement en échange également pour l'informer des progrès et des observations quotidiennes, comme les refus de AT3 de s'alimenter, ou de participer aux activités.</p> <p>Ils ajoutent que le parent de AT3 peut se retrouver en difficultés financières (comme déjà évoqué) ce qui pourrait entraîner des difficultés sociales pour lui et AT3.</p>	
Objectif 1.13	La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.	4
Critère 1.13.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 répond qu'à ce jour la question du logement passe par le projet d'être admis dans une MAS (maison d'accueil spécialisé) ou d'un Foyer de vie quand il y aura de la place dans quelques années. C'est important pour lui de faire des visites pour se faire un avis et le donner en temps voulu.</p> <p>Grace à l'amendement Creton AT2 peut rester à la SEM (alors qu'il a dépassé l'âge d'accompagnement) car il ne sait pas encore où il ira par la suite. Actuellement AT2 fait stage sur un FAM avec une semaine de stage par mois: " ça se passe de mieux en mieux, au début j'avais peur de quitter mes parents, et peur d'être abandonné". Depuis son dernier stage, AT2 a un emploi du temps qui indique quand il retourne au FAM, il s'y est fait beaucoup d'amis. C'est le choix de l'AT2 de rester à la SEM tant qu'il peut et dans l'attente d'une place en FAM (foyer d'accueil médicalisé).</p> <p>C'est pour l'instant le parent de AT3 qui a des attentes concernant leur logement. En effet, une demande au bailleur est en cours pour un système de climatisation car la maison n'est pas suffisamment isolée ce qui entraîne de graves désagrément en période estivale. La MDPH pourrait financer les travaux si le bailleur ne le fait pas.</p>	4
Critère 1.13.2	<p>La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 explique qu'il se sent soutenu et conseillé dans ses démarches pour sa vie adulte future, avec par exemple la visite qu'il va faire le lendemain à la MAS de Soyaux.</p> <p>AT2 confirme que toutes les démarches concernant l'amendement CRETON et les stages en FAM lui ont été très bien expliquées.</p> <p>Une étude de l'aménagement de l'accès au jardin est en cours sur les conseils des professionnels du SEM.</p>	4
Critère 1.13.3	<p>Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels expliquent accompagner actuellement AT1 lors de visite d'établissement pour adultes handicapés afin de préparer la sortie de la SEM en terme d'hébergement si AT1 et sa famille le souhaitent.</p> <p>Les professionnels répondent que la situation de AT2 est un peu inquiétante car ils sont en attente de la réponse de la MDPH quant au renouvellement de l'amendement CRETON.</p> <p>AT2 fait régulièrement des stages dans des structures accueillant des adultes handicapés, mais le manque de place et de structure adaptée est complexe à gérer dans les attentes des AT et des</p>	4

	<p>familles.</p> <p>Les professionnels expliquent que tous les ans l'ergothérapeute fait une visite à domicile afin d'établir un état des lieux des besoins.</p> <p>Concernant le logement de AT3 et son parent, il est adapté aux personnes à mobilité réduite en grande partie mais il reste quelques aménagement à faire pour optimiser l'autonomie de AT3 et l'accessibilité au jardin par exemple,</p>	
Thématique	Accompagnement à la santé	3,99
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.	4
Critère 1.14.1	<p>La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 donne l'exemple du COVID avec les directives données: isolement, laver les mains et rentrer à la maison quand on est à la malade.</p> <p>AT1 explique aussi que son parent et l'infirmière lui ont parlé des rendez-vous gynécologie au regard de son âge.</p> <p>AT1 ajoute: " en MIA on a parlé des maladies sexuelles", ce groupe est avant tout le moyen d'aborder des sujets du corps, de l'intimité et des relations à l'autre.</p> <p>AT2 déclare: " Je suis pesé par le kiné pour faire attention à ma prise de poids, pour ma santé, et il faut que je réduise les quantités, donc on travaille sur ma sensation de faim ou de gourmandise, au moment du goûter notamment."</p> <p>AT3 n'est pas en capacité de comprendre et répondre à la question.</p>	4
Critère 1.14.2	<p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels expliquent que l'IDE est le premier contact sur la question du soin, de la prévention, en lien avec les parents.</p> <p>Ils poursuivent en déclarant que sur la SEM les jeunes participent au groupe MIA (Moi, mon Intimité, les Autres) pour parler et échanger avec eux sur leurs questions, leurs besoins, leurs attentes sur leur intimité et plus largement la santé, leurs droits</p> <p>L'AT1 fait partie du groupe MIA 4 au regard de ses capacités intellectuelles importantes et sa capacité a s'exprimer.</p> <p>Les professionnels répondent que le groupe MIA est un espace de parole qui permet d'aborder des sujets de prévention santé comme la puberté, les relations affectives et autres.</p> <p>AT2 ne fait pas de demande particulière en terme de prévention santé, mais une attention particulière est porté à sa santé mentale et de stress dont il peut souffrir en lien avec son avenir incertain. C'est pourquoi il bénéficie de séances avec la psychologue et que l'équipe prend soin de tout le temps lui donner le plus d'éléments possibles quelque soit la situation.</p> <p>L' équipe pluridisciplinaire est au fait de la prévention qu'elle met en place avec un rendez-vous annuel avec le médecin, ainsi que la possibilité de rencontre avec l'infirmière ainsi que des rappels par la présence d'affiches dans l'espace SEM...</p> <p>Les professionnels expliquent que AT3 fait partie du groupe "Sensibilisation aux soins" le vendredi matin pour faciliter les soins dont il doit bénéficier, et par la même veiller à sa bonne santé, en plus de la consultation annuel avec le médecin de l'établissement et l'intervention de l'IDE sur le groupe chaque jour, au moins sur le temps du repas.</p> <p>Ils ajoutent que AT3 bénéficie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une sensibilisation au lavage de nez avec l'habituaton et l'appréhension de l'utilisation de l'outil 	4

	<p>"rhino horn".</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un bilan orthopédique - de l'alimentation mastiqué manuellement, avant le déjeuner, afin d'éviter les fausses routes. - de conseils diététiques donnés au parent pour éviter la constipation, comme crème protéinés. 	
Critère 1.14.3	<p>Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Chaque année les professionnels sont destinataires d'un rappel sur l'accompagnement au repas et le positionnement pour chaque enfant. De plus, des séances de sensibilisation sont faites aux enfants en groupe par exemple sur " la sensibilisation aux soins". Les professionnels indique aussi les nombreuses affiches de prévention présentes et observables sur la structure. Un des sujets prégnant de AT en terme de prévention est celui de la constipation qui génère de nombreux échanges entre professionnels/AT1/famille. Ils ajoutent que AT1 a été formé comme ambassadeur du harcèlement scolaire. AT1 est aussi suivi par une sage-femme, c'est la famille qui assure les rendez-vous. L'infirmière fait des séances d'habituations aux soins comme simuler prise de sang, Les professionnels évoquent la participation de AT3 au groupe MIA dont les thèmes sont : Connaissance du corps- intimité-prévention (consentement)- les sens-..</p>	4
Critère 1.14.4	<p>Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels répondent qu'ils utilisent beaucoup de pictogrammes pour faciliter la compréhension des messages. Ils s'appuient également sur des sites internet dédiés comme SANTE.org à destination des personnes handicapées. Les professionnels répondent utiliser le site internet "Intim Agir" par exemple pour trouver des supports de communication adaptés au personnes handicapées. Les professionnels expliquent qu'ils utilisent la manipulation d'une poupée pour la découverte du corps et font la démonstration de l'utilisation de certains matériel sur eux devant les enfants, pour qu'ils comprennent mieux . L'utilisation de la musique pour AT3 optimise son attention et sa participation.</p>	4
Critère 1.14.5	<p>Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Concernant AT1 c'est surtout la famille qui assure l'accompagnement aux rendez-vous comme ceux de la sage-femme. Mais l'IDE de la structure est en lien avec la famille pour recueillir les éléments et s'assurer qu'il n'y a pas de besoins particulier. Il s'agit d'un accompagnement essentiellement de soutien et d'écoute. Les professionnels expliquent que l' IDE de la structure peut préparer en amont certains rendez-vous à la demande des parents et ensuite les parents assurent l'accompagnement de leur enfant. Les professionnels expliquent que cela peut arriver d'accompagner un enfant lors d'un soins ou d'un dépistage préventif. Ils donnent l'exemple d'un enfant qui doit faire des radios pour surveiller son état orthopédique, et à la demande des parents ou sur leur proposition, ils peuvent être présents pour faciliter la prise de radios spécifiques.</p>	4

	Mais ils ajoutent que de manière générale ce sont les parents qui gèrent ces rendez-vous.	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.	4
Critère 1.14.6	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels indiquent que par les multi handicaps des jeunes qu'ils accompagnent ils se sentent de fait très sensibilisés à leur bonne santé et soucieux de prévenir leurs maux d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes.</p> <p>De plus, ils expliquent être sensibilisés par les divers affichages comme le lavage de main, le port du masque, la canicule, la vaccination. A cela s'ajoute le travail quotidien avec des collègues du soins et l'intervention du médecin sur un rappel de recommandation concernant la rougeole ou autre pathologie.</p> <p>La gouvernance propose également la vaccination contre la grippe au sein de l'établissement aux professionnels.</p> <p>Les professionnels expliquent être sensibilisés par les divers affichages comme le lavage de main, le port du masque, la canicule, la vaccination. A cela s'ajoute le travail quotidien avec des collègues du soins et l'intervention du médecin sur un rappel de recommandation concernant la rougeole ou autre pathologie.</p> <p>La gouvernance propose également la vaccination contre la grippe au sein de l'établissement aux professionnels.</p> <p>Les professionnels expliquent être sensibilisés par les divers affichages comme le lavage de main, le port du masque, la canicule, la vaccination. A cela s'ajoute le travail quotidien avec des collègues du soins et l'intervention du médecin sur un rappel de recommandation concernant la rougeole ou autre pathologie.</p> <p>La gouvernance propose également la vaccination contre la grippe au sein de l'établissement aux professionnels.</p>	
Objectif 1.15	La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.	3,98
	La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées.	4
Critère 1.15.1	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 nomme les différents temps de soins que sa santé nécessite:</p> <p>" j'ai des séances de Kiné, de psychomotricité, des rendez-vous avec le docteur, des séances APA (activités physiques adaptées), des rendez-vous avec la psychologue, et avec l'ergothérapeute. Je suis là depuis longtemps et j'ai des soins depuis longtemps"</p> <p>AT1 précise les motifs de certains soins:</p> <p>" les séances de psychomotricité permettent de me détendre, l' APA de garder la forme, pour la psychomotricité je ne sais plus très bien mais on me l'a expliqué....et je participe aussi à des groupes de relaxation animé par la psychomotricité".</p> <p>AT2 sait expliquer les motifs des différents soins dont il bénéficie à la SEM, comme les séance avec le kiné pour l'aider à renforcer ses muscles.</p> <p>AT3 bénéficie de séances de kiné pour la marche, et l'apprentissage du vélo.</p> <p>De plus, les observations faites sur le groupe SEM primaire mettent en avant l'attention porté à AT3, et ses pairs, pour expliquer toutes les actions lors du déjeuner par exemple.</p>	
	La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée.	4

Critère 1.15.2	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 déclare pouvoir poser toutes les questions qu'il souhaite autour de sa santé et pour chaque rendez-vous il dispose de sa tablette pour s'exprimer et donner son avis.</p> <p>AT2 confirme bénéficier de temps d'échanges, lors desquels il peut poser toutes ses questions concernant ses soins, c'est comme cela qu'il a demandé à diminuer les temps de psychomotricité et d'en bénéficier à sa demande.</p> <p>pas de réponse de AT3.</p>
Critère 1.15.3	<p>La personne bénéficie d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>" Pas de refus" dit AT1, " c'est important de faire tous ses temps car j'ai besoin d'être actif et il faut que je sois vraiment malade pour ne pas aller à un rendez-vous ou une séance".</p> <p>AT2 répond: "C'est rare mais ça arrive, parfois j'ai pas envie d'aller en séance FRE (fauteuil roulant électrique) parce que je suis fatigué et s'est entendu, je ne suis pas obligé d'y aller".</p> <p>Si AT3 refuse un soin c'est pour raison de fatigue ou de maladie en général et le parent est informé dans le cahier de liaison ou par téléphone.</p>
Critère 1.15.4	<p>La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 connaît son traitement, nomme les médicaments qu'il prend et sait à quoi ils servent.</p> <p>De plus, une fois par an minimum, AT1 rencontre le médecin de la structure et pose les questions éventuelles.</p> <p>AT2 est capable de nommer ses médicaments qu'il prend uniquement pris au domicile. Ce sont ses parents qui l'aide à l'administration avec son accord.</p>
Critère 1.15.5	<p>Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée. 3,84</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels expliquent que chaque jeune bénéficie d'un rendez-vous au minima par an avec le médecin pédiatre de la structure.</p> <p>Ensuite, la présence d'une IDE permet également d'évaluer, de traiter et d'orienter si besoin les jeunes vers le médecin ou d'autres spécialistes, en accord avec la famille.</p> <p>De plus, la pluridisciplinarité de l'équipe assure l'identification des besoins en santé de AT1.</p> <p>Les professionnels déclarent que c'est l'IDE qui est référente sur cette question pour chaque jeune accueilli. De plus, le médecin de la structure rencontre les jeunes en consultation une fois par an au moins.</p> <p>Les professionnels expliquent AT3 ne s'hydrate pas donc il a besoin d'hydratation.</p> <p>De plus le médecin de l'établissement fait une consultation annuel minimum.</p> <p>Tous les professionnels se disent sensibles et attentifs aux besoins en santé au quotidien de tous les enfants au regard de leurs multiples handicaps et pathologies.</p>

Critère 1.15.6	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels indiquent tous les éléments déjà évoqués concernant la constipation et ses conséquence pour AT1, en lien avec la famille et l'IDE, le médecin. Les professionnels déclarent que le poste de l'IDE temps plein et celui du médecin à temps partiel sur la SEM permet d'assurer une veille quotidienne. Les professionnels répondent qu'avant l'arrivée de l'enfant, il y a une rencontre avec les parents et tous les éléments médicaux sont recueillis, Ensuite, une fois l'admission est décidée, une demande d'autorisation aux parents est faite pour contacter les professionnels du soins du parcours de leur enfant et établir un partenariat pour le temps de l'accompagnement. Quand un élément de santé est alertant, les professionnels interpellent l'IDE et le cas échéant le médecin de la structure.</p>
Critère 1.15.7	<p>Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'exemple donné par les professionnels concerne la question d'une prise en charge à temps plein de AT1 à l'avenir. Le parent souhaiterait plus de prise en charge au risque de moins voir sa fille mais afin d'éviter l'épuisement. Pour autant la SEM accueille en journée et quelques nuits par an lors de courts séjours de transfert. Les professionnels ajoutent la question du corset qui a été évalué avant l'été 2025 car AT1 ne le supportait plus. Les professionnels consultent IMAGO pour pouvoir donner des éléments car ce registre concerne les professionnels médicaux de la structure. Les professionnels disent essayer plusieurs solutions pour faciliter l'hydratation de AT3 avec son accord. Concernant le rapport bénéfice/risque, l'exemple de ces déplacements libres (déjà évoqué) dans les couloirs de la SEM sont un exemple. En effet, cette possibilité pour AT3 de rester mobile à sa guise permet de trouver son adhésion et de lui permettre de sortir du groupe pour s'apaiser et répondre à son besoin de bouger en fauteuil, mais les professionnels sont en vigilance constante et ont dû limiter ses espaces de déplacement pour qu'il ne se mettent pas en danger par manque de perception des dangers environnants.</p>
Critère 1.15.8	<p>Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels donnent des exemples d'activités et approches non médicalisées: - l'espace sensoriel de la structure - toutes les séances paramédicales comme kiné, psychomotricienne - les groupes de paroles Les professionnels répondent que l'ensemble de l'accompagnement par des professionnels de formations diverses et complémentaires permettent de proposer aux jeunes une approche non médicamenteuse au regard de toutes les activités alternatives à la prise de médicament, proposées et mises en place. Les professionnels expliquent que la psychomotricienne est formée à la réflexologie plantaire, au shiatsu, à l'espace sensoriel, et à l'hyponalgésie, comme l'ont déjà répondu l'ensemble des professionnels.</p>

	De plus, ils ont accès à la balnéothérapie où se rend AT3, et utilise aussi le "hamac" qui permet aux enfants de se détendre	
Critère 1.15.9	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent être sensibilisés aux approches non médicamenteuses dans le cadre de leur formation initiale et par la pluridisciplinarité de l'équipe. Ils précisent que chaque action engagée est en soi une approche non médicamenteuse dans l'accompagnement de ces enfants poly handicapés. Les professionnels répondent que la psychomotricienne a été formée à la stimulation sensorielle et cadre Snoezelen. Ils ajoutent se sentir complètement sensibilisés aux approches non médicamenteuses dans le cadre de leur missions au quotidien. Les professionnels citent les formations déjà évoquées par leurs collègues.</p>	4
Critère 1.15.10	<p>Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels citent plusieurs partenaires dans la prise en charge de AT1 et des jeunes accueillis en général: - Sage-femme - établissement pour adultes handicapés - MDPH Les professionnels indiquent que sur IMAGO dans la partie médicale apparaît le nom des experts et professionnels qui interviennent dans la situation de AT2. Ils ajoutent que la MDPH est un partenaire privilégié et que les jeunes ont déjà été reçus suite à leur demande de rendez-vous pour aborder différentes questions. dans dossier AT3 onglet relations professionnels: - Neuropédiatre - Dermatologue - ophtalmologue - suivi orthopédique - dentiste - l'Equipe de Prévention sur l'isolement et la Contention (EPIC) du centre Camille Claudel consulté pour les troubles du comportement de plusieurs enfants dont AT3. De plus un bilan orthoptiste a été sollicité.</p>	4
Objectif 1.16	La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.	4
Critère 1.16.1	<p>La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 explique qu'avant il souffrait de douleurs mais plus maintenant. AT1 indique que s'il a mal à la tête, il le dit à un professionnel qui appelle son parent pour savoir si on peut donner un anti douleur et c'est infirmière de la structure qui le donne. AT2 déclare avoir des douleurs au genou mais pas forcément besoin d'un médicament et "je demande à être allongé car cela soulage mes genoux, et aussi en remontant les cales pieds de mon fauteuil." AT3 est un enfant qui n'exprime pas la douleur, ce qui est difficile à détecter et qui demande une</p>	4

	grande vigilance.	
Critère 1.16.2	<p>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels déclarent être attentifs et sensibilisés aux douleurs des jeunes accompagnés, et cela dès leur arrivée le matin. AT1 peut arriver à la SEM et se plaindre dès le matin de douleurs au ventre notamment, ou, il y a quelques mois, de douleurs relatives au port de son corset. En cas de besoin l'IDE intervient. Les professionnels expliquent: " on se base sur nos observations, certains jeunes expriment leurs douleurs, comme AT2, et on prévient l'IDE Ils précisent que lorsque c'est le cas, la traçabilité est faite sur IMAGO dans les transmissions. Ils ajoutent que c'est l'IDE de la SEM qui prend le soin d'évaluer précisément les douleurs des jeunes. Les professionnels expliquent que pour AT3 il s'agit de repérage de spasticité (augmentation du tonus musculaire) qui augmente en cas de douleur. La complexité pour AT3 est qu'il ne manifeste pas de sentiment de douleur à proprement dit. Ce qui nécessite beaucoup de communication avec le parent. Ils précisent que l'échelle de la douleur n'est pas opérante à ce jour pour AT3 du fait de la fugacité des signes.</p>	4
Critère 1.16.3	<p>Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels expliquent qu'il y a de nombreux échanges avec le parent de AT1 au fil des semaines qui permettent d'échanger entre autre sur ses douleurs concernant le port du corset, ou sa constipation fréquente par exemple. Les professionnels déclarent qu'ils peuvent être amenés à appeler les parents si les douleurs sont récurrentes. Les professionnels s'appuient sur le parent, le chauffeur pour repérer des éléments de douleur.</p>	4
Critère 1.16.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels indiquent que lors des réunions hebdomadaires avec le médecin et l'IDE des réflexions stratégiques sur l'accompagnement santé sont faites en fonction des situations. Mais AT1 n'est plus trop concernée par la question de la douleur actuellement. La question s'était posé l'année dernière s'agissant du port du corset qui le faisait souffrir et qui a conduit à une consultation avec le médecin spécialiste et aboutit à l'arrêt du port du dit corset. Les professionnels s'appuient sur leurs collègues du soins s'agissant de la stratégie de la prise en charge de la douleur. Les professionnels déclarent réévaluer la stratégie avec des hypothèses, des échanges et ds essais-erreurs. Mais il s'agit aussi d'échanges avec le parent quand il y a un traitement à prendre par exemple.</p>	4

	<p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels s'appuient sur tous les éléments médicaux qui apparaissent sur le JB du dossier de AT1. Les professions s'en remettent aux transmissions de leurs collègues du soins pour répondre. Les professionnels indiquent échanger avec le médecin en réunion pluridisciplinaire et avec l' IDE au quotidien. Ils ont également à leur disposition la liste de tous les professionnels du soins de la structure.</p>	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	3,79
Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	3,79
	<p>La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 se sent complètement accompagné pour envisager son avenir et le jour où il quittera la SEM. AT1 sait que cela ne se passera pas du jour au lendemain sans préparation. AT2 estime que son départ de la SEM est anticipé et préparé avec les stages en FAM, tout en gardant SEM grâce à l'amendement Creton.</p>	
	<p>Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels donnent l'exemple de la préparation à la sortie de la SEM pour AT1 avec sa participation au groupe " ouverture sur l'extérieur" et des visites d'établissements partenaires comme la MAS de Soyaux qu'AT1 est allé visiter le mardi 10 février 2025. Les professionnels déclarent que pour AT2, la situation de rupture est en lien avec le renouvellement en cours de l' amendement Creton pour lequel il faut être dans une démarche de recherche active d'établissement, ce qui est le cas pour AT2. Dans la situation actuelle de AT2 la MDPH, l'ARS et les établissement accueillant des adultes en situation de handicap sont les partenaires privilégiés. Les professionnels donnent comme exemple de rupture de parcours : - une hospitalisation suite à des opérations chirurgicales et une absence pour rééducation pendant plusieurs mois, avec si besoin la mise en place d'école sur le lieu de rééducation. Il se met alors en place un travail de coordination entre l'institutrice de la SEM et l' institutrice sur le lieu de rééducation. - La fermeture de la SEM pendant la période d'été avec information systématique du calendrier et des solutions proposées comme le centre de loisirs adapté " l'enfant soleil" et des Séjours avec l'association Aloha. Ils ajoutent que le directeur et le CSE restent joignables pendant les six semaines de fermeture estivales. AT3 est accompagné depuis près de deux ans et au regard de son âge il n'est pas concerné par une orientation vers une structure adulte.</p>	
	<p>Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne.</p> <p style="text-align: right;">3,67</p> <hr/>	

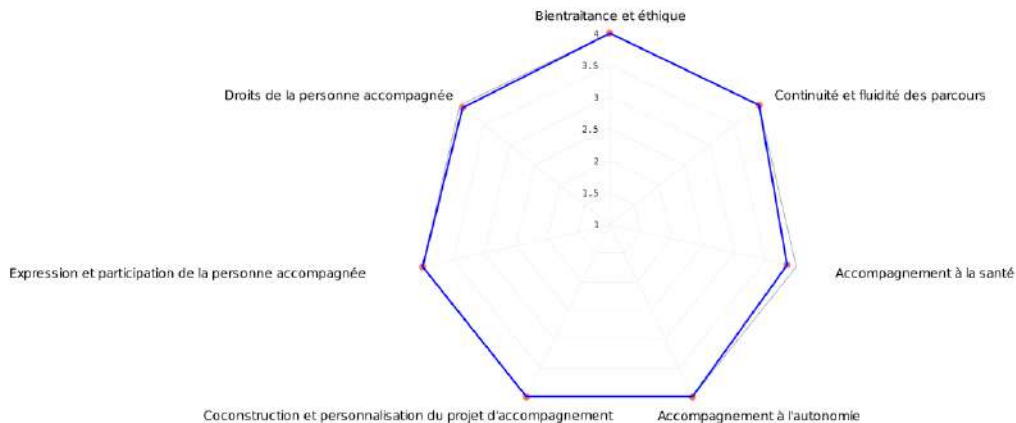
Critère 1.17.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels répondent que le service d'aide à domicile VITALIANCE est un intervenant extérieur important puisqu'il intervient chaque jour au domicile de AT1 en aide et soutien à la famille.</p> <p>Les professionnels nomment les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'assistante sociale de la MDPH - le référent du pôle jeune de la MDPH - les professionnels des lieux de stage en FAM et MAS <p>Selon eux il est très important de travailler les étapes de transition et de départ.</p> <p>Les professionnels expliquent que dans l'accompagnement de l'AT3, l'orthoptiste en libéral , qui vient un vendredi sur deux pour certains enfants, a été sollicité comme déjà évoqué.</p> <p>Ils nomment également le neuro pédiatre qui suit AT3, ainsi que le médecin qui assure le suivi orthopédique.</p>
Critère 1.17.4	<p>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne. 3,5</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels citent la MDPH notamment ainsi que les réunions internes hebdomadaires pluridisciplinaires (médicale-para médicale- éducatif) pour répondre à la question.</p> <p>Les professionnels indiquent que la DAC PTA (Dispositif d'Appui à la Coordination et Plateforme Territoriale d'Appui) propose un annuaire avec toutes les possibilités de dispositifs sur le territoire.</p> <p>Le lien internet est donné au famille pour les aider dans leurs recherches.</p> <p>Si le jeune est suivi en libéral, ces partenaires sont invités au PI mais il n'y en pas dans le cas de AT2.</p> <p>Les professionnels expliquent qu'ils peuvent participer aux ESS (dans le cadre d'une scolarité en milieu ordinaire) avant l'arrivée de l'enfant et qu'une demande d'admission est encours.</p> <p>Ils ajoutent que l'institutrice de la SEM peut aller observer et échanger avec ses collègues du milieu ordinaire.</p> <p>Ils poursuivent en disant que pour les plus grands qui vont quitter la SEM, ils peuvent participer à des réunions préparatoire pour présenter le jeune et son fonctionnement.</p>

Axes de progrès

(reprise des critères standards ayant une cotation inférieure à 3 et des critères impératifs ayant une cotation inférieure à 4).

Aucun axe de progrès n'a été identifié.

Chapitre 2 - Les professionnels



Axes forts

(reprise des critères standards ayant une cotation supérieure ou égale à 3 ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	4
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	4
Critère 2.1.1	<p>Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. Les questionnements éthiques rencontrés dans l'accompagnement sont identifiés et analysés collectivement au sein de l'équipe. Les professionnels évoquent l'analyse de situations complexes, notamment autour des temps d'alimentation lorsque les soins peuvent être rendus difficiles par l'apparition de comportements d'agressivité, auto ou hétéro-agressifs. Ces échanges en équipe permettent d'ajuster les pratiques professionnelles et les modalités d'accompagnement.</p>	4
	<p>Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. Ils associent la personne accompagnée et son entourage aux questionnements éthiques lorsque les situations l'exigent. Les professionnels illustrent cette démarche par l'analyse d'une situation concernant un jeune pour lequel les observations physiologiques sont difficiles à objectiver et font l'objet d'appréciations différentes entre l'équipe et la famille. Dans ce contexte, l'équipe mobilise des ressources extérieures afin d'apporter un regard tiers et de prendre du recul dans l'analyse de la situation. Les professionnels évoquent également la traçabilité des échanges, notamment dans le journal de bord consulté le 9/02 à 13h42, autour d'une situation de refus de soins dans le cadre d'une habilitation familiale.</p>	4

	<p>Ils soulignent disposer d'espaces pour échanger sur ces questionnements, avec une réflexion collective centrée sur l'analyse bénéfice-risque des décisions prises dans l'intérêt de la personne accompagnée.</p>	
Critère 2.1.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.</p> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils évoquent le calendrier des groupes d'analyse de la pratique qui constituent des temps réguliers de réflexion sur les situations rencontrées. L'équipe mentionne en plus l'existence d'un comité éthique dont certains professionnels sont membres et qu'ils identifient comme une instance ressource pour accompagner le questionnement éthique dans les pratiques.</p>	4
Critère 2.1.4	<p>L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.</p> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance connaît, définit, planifie et déploie le critère évalué relatif à l'organisation du questionnement éthique au sein de l'ESSMS. Elle explique avoir engagé, depuis octobre 2025, un travail structuré autour de la mise en place d'une commission éthique réunissant un panel représentatif de professionnels issus des trois établissements. Cette démarche est accompagnée par une intervenante extérieure afin de soutenir la réflexion collective et d'apporter un appui méthodologique. La gouvernance illustre l'organisation formalisée mise en place à travers plusieurs outils dédiés : une fiche de saisine, une fiche méthodologique d'analyse, un règlement de fonctionnement de la commission ainsi qu'une fiche de restitution des saisines. L'objectif est de permettre aux professionnels de disposer d'un cadre partagé pour questionner les situations rencontrées dans l'accompagnement. La commission a vocation à se réunir environ cinq fois par an afin d'analyser les situations et nourrir la réflexion institutionnelle. La gouvernance précise qu'il a été fait le choix, pour la première année de fonctionnement, de ne pas intégrer les familles afin de consolider le cadre et les modalités de travail. Une ouverture progressive est toutefois envisagée, avec la volonté d'associer à terme des parents ainsi que des jeunes aux travaux de la commission. Elle indique également que la place du questionnement éthique est inscrite dans le projet d'établissement, au travers de la mention des comités éthiques. Enfin, l'établissement s'inscrit dans une dynamique territoriale en lien avec le réseau national associatif (RNA) de Poitiers, notamment autour des réflexions menées sur la santé mentale et le développement d'une commission éthique départementale. Cette articulation avec les acteurs du territoire participe à l'enrichissement des pratiques et à l'ancrage du questionnement éthique dans une réflexion plus large.</p>	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,95
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,95

Critère 2.2.1 (Impératif)	<p>Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils expliquent que les droits des personnes accompagnées, notamment la liberté d'aller et venir, sont présentés et transmis de manière adaptée, notamment à l'aide de supports en FALC afin d'en faciliter la compréhension. Les professionnels veillent ainsi à rendre ces droits accessibles et compréhensibles pour les personnes accompagnées.</p>
Critère 2.2.3 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils veillent au respect de la vie privée et de l'intimité des personnes accompagnées et développent des actions de sensibilisation adaptées. L'équipe évoque notamment la mise en place d'un groupe intitulé « MIA – Moi, mon intimité et les autres », réunissant plusieurs jeunes et permettant d'aborder ces questions. Dans ce cadre, les professionnels travaillent également autour de la charte des droits et libertés de la personne accueillie afin de favoriser la compréhension et l'appropriation de ces principes par les personnes accompagnées.</p>
Critère 2.2.4 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. L'équipe évoque le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle des personnes accompagnées, notamment à travers l'adaptation de l'alimentation lorsque celle-ci est liée à la confession religieuse de l'enfant. Les professionnels veillent ainsi à prendre en compte ces dimensions dans l'accompagnement proposé.</p>
Critère 2.2.5 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. L'équipe pluridisciplinaire explique que le droit à l'image de la personne accompagnée est respecté à travers le recueil systématique de l'autorisation des représentants légaux avant toute prise ou utilisation de photographie. Les professionnels précisent connaître la procédure de recueil du consentement au droit à l'image, réalisée le jour même lorsque des photos sont envisagées dans le cadre d'activités ou de temps collectifs.</p>
	<p>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance connaît, définit, planifie et déploie le critère évalué relatif à l'exercice des droits et libertés des personnes accompagnées. Elle explique que les pratiques de l'établissement s'appuient sur les outils issus de la loi du 2 janvier 2002, qui structurent la place donnée à la parole et à la participation des personnes accompagnées et de leurs familles.</p>

Critère 2.2.6 (Impératif)	<p>La gouvernance illustre cette dynamique par la mise en place, en 2022, de groupes de parole destinés aux enfants, organisés sur un modèle proche du conseil de la vie sociale. Ces temps d'échange permettent aux jeunes de s'exprimer et de participer aux décisions à travers des modalités adaptées, notamment par des temps de vote et l'utilisation d'une urne afin de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté.</p> <p>Elle évoque également l'exemple d'un jeune ayant reçu une attestation d'« ambassadeur Phare », témoignant de l'implication des enfants dans les démarches favorisant la participation et la responsabilisation. La gouvernance précise que l'établissement veille à rechercher l'expression et l'adhésion des jeunes, en particulier pour ceux qui sont majeurs, en s'appuyant sur différents outils favorisant l'autodétermination.</p> <p>Enfin, elle indique que l'équipe porte une attention particulière au respect des avis et des besoins exprimés par les enfants et leurs parents, en mobilisant des supports et des démarches permettant de recueillir leur parole et de l'intégrer dans les décisions relatives à l'accompagnement.</p>
Critère 2.2.7 (Impératif)	<p>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La gouvernance connaît, définit, planifie et déploie le critère évalué relatif à la confidentialité et à la protection des informations concernant les personnes accompagnées. Elle explique que l'établissement veille à sécuriser l'accès aux données personnelles, notamment à travers des postes informatiques protégés par des identifiants individuels.</p> <p>La gouvernance précise également que l'établissement s'est inscrit dans une démarche de conformité au RGPD afin d'encadrer la collecte, l'utilisation et la conservation des données personnelles. Elle indique par ailleurs que les obligations de confidentialité sont rappelées dans le règlement intérieur, au sein d'un paragraphe spécifique consacré au respect de la confidentialité des informations relatives aux personnes accompagnées.</p> <p>Ces dispositions contribuent à garantir la protection des données et le respect de la vie privée des personnes accompagnées dans les pratiques quotidiennes de l'établissement.</p>
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée 4
Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée. 4
Critère 2.3.1	<p>Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils veillent à favoriser la préservation et le développement des relations sociales et affectives des jeunes accompagnés. L'équipe évoque notamment les temps d'inclusion scolaire et les sorties à l'extérieur qui soutiennent les interactions sociales, en veillant à informer les jeunes lorsque ces temps ne peuvent être maintenus.</p> <p>Les professionnels abordent également l'usage des réseaux sociaux sur les tablettes des jeunes, avec une sensibilisation aux risques associés. Des temps d'échanges dédiés, tels que l'espace « QG » au collège, permettent par ailleurs de soutenir les interactions entre pairs et de favoriser</p>

	l'expression des jeunes.	
	Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
Critère 2.3.2	<p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. Ils soutiennent l'accès des personnes accompagnées aux dispositifs et services de droit commun. L'équipe évoque notamment la présentation annuelle de la SEM à l'ensemble des élèves de sixième afin de favoriser l'inclusion et la connaissance du dispositif au sein du collège. Les jeunes se croisent également dans les espaces communs, notamment au moment de la restauration scolaire, ce qui contribue à leur participation à la vie de l'établissement.</p> <p>Les professionnels illustrent également cette démarche par l'organisation d'un spectacle avec l'école élémentaire Marie Curie. Dans ce cadre, l'équipe a identifié l'absence de rampe d'accès à la scène et a procédé à l'achat d'une rampe mobile afin de permettre l'accès des jeunes concernés et d'anticiper les besoins futurs.</p>	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	4
	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée.	4
Critère 2.4.1	<p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils adaptent le projet d'accompagnement en fonction des risques identifiés, notamment en cas de risque de fugue ou de disparition. L'équipe évoque la situation d'un jeune ne présentant pas de notion du danger ni des lieux dans lesquels il peut se rendre ou non. Dans ce contexte, les professionnels mettent en place un suivi renforcé et assurent la traçabilité des informations dans l'outil Imago, avec des transmissions réalisées en lien avec la maman notifiant son accord.</p>	
	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.	4
Critère 2.4.2	<p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils adaptent le projet d'accompagnement aux conduites à risques identifiées. L'équipe évoque notamment la situation d'une jeune présentant un trouble de type Pica, caractérisé par l'ingestion indifférenciée d'objets ou de substances, nécessitant une vigilance particulière dans l'accompagnement. Les professionnels mentionnent également un travail de sensibilisation autour de l'usage des réseaux sociaux, notamment Instagram, afin de prévenir les risques associés et d'accompagner les jeunes dans des usages plus sécurisés.</p>	
	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.	4
	<i>Commentaire :</i>	

Critère 2.4.3	<p>Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples.</p> <p>Ils adaptent le projet d'accompagnement aux risques de chute en tenant compte de l'environnement de déplacement des jeunes.</p> <p>L'équipe évoque notamment un travail mené autour de l'aménagement des trottoirs, à la suite d'une revendication exprimée par les jeunes eux-mêmes auprès de la ville, afin d'améliorer la sécurité de leurs déplacements. Cette démarche illustre la prise en compte des risques et l'implication des jeunes dans l'amélioration de leur environnement.</p>	
Critère 2.4.4	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples.</p> <p>Ils adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, de malnutrition ou de troubles de la déglutition.</p> <p>L'équipe évoque que des éléments sont recueillis en amont de l'accueil du jeune, notamment lors des temps d'échange proposés aux parents. Les professionnels expliquent également qu'ils évaluent systématiquement la balance bénéfice-risque dans les modalités d'accompagnement afin de prévenir les risques de fausse route et d'adapter les pratiques si nécessaire.</p>	4
Critère 2.4.5	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples.</p> <p>Ils adaptent le projet d'accompagnement aux situations liées à la sexualité lorsque des comportements inadaptés sont repérés.</p> <p>L'équipe évoque notamment l'accompagnement d'un jeune pour lequel un travail est mené afin de lui faire comprendre l'importance de ne pas imposer certains comportements à ses pairs, même lorsque ceux-ci ne sont pas intentionnels.</p> <p>Ces questions sont également reprises dans les groupes « MIA – Moi, mon intimité et les autres », notamment autour de la notion de consentement.</p>	4
Critère 2.4.6	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples.</p> <p>Ils adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse en s'appuyant sur un travail partenarial avec le collège de La Couronne.</p> <p>L'équipe évoque notamment la participation au projet PHARE et la mise en œuvre d'une formation commune visant à prévenir et lutter contre le harcèlement. Cette collaboration permet d'inscrire les actions de prévention dans l'environnement scolaire des jeunes accompagnés.</p>	4
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	★
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	★

Critère 2.5.1	<p>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours scolaire, en étroite collaboration avec les établissements scolaires. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. L'accompagnement du parcours scolaire constitue un point d'expertise du dispositif, notamment par l'implantation de la SEM primaire et collège au sein même des établissements scolaires, favorisant une collaboration étroite avec les équipes éducatives. Les professionnels évoquent leur participation aux conseils d'école, les partenariats réguliers avec les établissements ainsi que la réalisation de bilans scolaires partagés.</p> <p>L'équipe illustre cette organisation par la situation d'un jeune bénéficiant d'une « forte inclusion » avec 16 heures de présence au collège afin de soutenir son parcours. Cet accompagnement s'appuie sur des outils adaptés, ainsi que sur l'intervention coordonnée de professionnels paramédicaux (psychologue, orthophoniste...), permettant de développer les capacités du jeune et de soutenir sa réussite scolaire, notamment dans le cadre de la préparation et de l'obtention du CFG.</p>
Critère 2.5.2	<p>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel en lien avec les partenaires. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. L'accompagnement du parcours scolaire constitue un point d'expertise du dispositif, notamment par l'implantation de la SEM primaire et collège au sein même des établissements scolaires, favorisant une collaboration étroite avec les équipes éducatives. Les professionnels évoquent leur participation aux conseils d'école, les partenariats réguliers avec les établissements ainsi que la réalisation de bilans scolaires partagés.</p> <p>L'équipe illustre cette organisation par la situation d'un jeune bénéficiant d'une « forte inclusion » avec 16 heures de présence au collège afin de soutenir son parcours. Cet accompagnement s'appuie sur des outils adaptés, ainsi que sur l'intervention coordonnée de professionnels paramédicaux (psychologue, orthophoniste...), permettant de développer les capacités du jeune et de soutenir sa réussite scolaire, notamment dans le cadre de la préparation et de l'obtention du CFG.</p>
Critère 2.5.3	<p>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences). ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. Le développement des compétences des jeunes constitue un point d'expertise de la SEM, qui mobilise différents moyens de compensation du handicap afin de soutenir les apprentissages et l'autonomie. Les professionnels évoquent l'utilisation d'outils adaptés, l'accompagnement éducatif et pédagogique ainsi que l'appui des interventions paramédicales permettant de stimuler, maintenir et valoriser les acquis des jeunes.</p> <p>L'équipe illustre également cette dynamique par des projets mobilisateurs favorisant la confiance en soi et le dépassement de soi. Les professionnels évoquent notamment le projet « Ensemble</p>

	déplaçons les montagnes » (EDLM), en lien avec l'UTMB – Diagonale des fous, dans lequel un groupe de traileurs accompagne un jeune en joëlette. Ce type d'initiative contribue à valoriser les capacités du jeune et à soutenir son engagement dans un projet collectif ambitieux.	
Thématique	Accompagnement à la santé	3,84
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	3,67
Critère 2.6.1	<p>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. Ils repèrent et évaluent régulièrement les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne et en assurent la traçabilité selon des modalités adaptées. L'équipe pluridisciplinaire illustre la mise en œuvre de ce repérage à travers la réalisation d'analyses fonctionnelles. Des extractions issues d'Imago, notamment à partir du journal de bord (JdB), sont utilisées pour permettre une analyse en grille des situations observées. Cette démarche vise à identifier les corrélations entre les comportements, les éléments déclencheurs et le contexte d'apparition des difficultés, afin d'ajuster l'accompagnement proposé. Toutefois, les professionnels expriment que ces pratiques, bien que présentes, mériteraient d'être davantage systématisées et partagées au sein de l'équipe afin de renforcer la cohérence et la traçabilité du suivi des besoins en santé mentale.</p>	4
Critère 2.6.2	<p>Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. L'équipe pluridisciplinaire explique que le projet d'accompagnement en santé mentale est coconstruit avec la personne accompagnée et fait l'objet de réévaluations régulières. Les professionnels illustrent cette démarche à travers l'organisation du planning séquencé, qui permet d'adapter la fréquence et la nature des interventions en fonction de l'évolution des besoins et des observations réalisées. Toutefois, l'équipe précise que ces ajustements, bien que présents dans les pratiques, pourraient être encore davantage formalisés et systématisés afin de renforcer la lisibilité et la traçabilité de la réévaluation du projet d'accompagnement.</p>	3,5
Critère 2.6.3	<p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. L'équipe pluridisciplinaire illustre la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement en santé mentale de la personne à travers les transmissions réalisées dans les outils de suivi. Les professionnels expliquent par exemple qu'une professionnelle a signalé une difficulté rencontrée au domicile et a formulé la demande d'un entretien avec la psychologue afin d'ajuster l'accompagnement. Cette situation a fait l'objet d'une transmission tracée dans Imago le 27/01/26, permettant de partager l'information avec l'équipe et de mobiliser les ressources adaptées.</p>	3,5

	Toutefois, l'équipe exprime que ces pratiques, bien que présentes, pourraient être encore davantage formalisées et systématisées afin de renforcer la coordination et la traçabilité des actions engagées dans le cadre du projet d'accompagnement en santé mentale.	
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	4
Critère 2.7.3	<p>Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. L'équipe pluridisciplinaire évoque les échanges réalisés en équipe afin d'adapter l'accompagnement lorsqu'une personne est confrontée à une situation de deuil. Les professionnels illustrent cette démarche à partir de la situation d'une jeune ayant vécu le décès de son père. L'équipe explique que des temps d'échanges ont permis d'ajuster l'accompagnement en tenant compte des expressions du deuil de la jeune, notamment lorsqu'elle a souhaité évoquer la présence d'une photo de son papa disposée sur une table, accompagnée de bougies, ainsi que le port de vêtements noirs. Ces éléments ont été partagés entre professionnels afin d'adapter l'attitude éducative et de soutenir l'expression des émotions dans le respect du rythme de la jeune.</p>	4
Critère 2.7.4	<p>Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. L'équipe pluridisciplinaire évoque la vigilance portée à l'accompagnement des questionnements liés à la fin de vie et au vécu du deuil des personnes accompagnées. Les professionnels illustrent cette attention à partir de la situation d'une jeune ayant évoqué la possibilité de demander la fin de vie dans l'hypothèse d'une souffrance trop importante. Cette expression a suscité une attention particulière de l'équipe, qui a partagé la situation afin d'adapter l'écoute et l'accompagnement proposés, en veillant à permettre l'expression des interrogations et des émotions dans un cadre sécurisant.</p>	4
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS.	4
Critère 2.8.1	<p>Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. L'équipe pluridisciplinaire explique qu'elle anticipe les situations de rupture possibles dans le parcours des personnes accompagnées, notamment au moment des transitions liées à l'âge et à l'orientation future. Les professionnels illustrent cette démarche à travers la mise en place, depuis mai 2024, d'une charte visant à préparer l'après-SEM, dans un contexte marqué par un nombre limité de places sur le territoire de la Charente. Cette organisation prévoit d'engager la réflexion autour du projet d'orientation dès l'âge de 16 ans afin d'aider les jeunes et leurs familles à se projeter et à anticiper</p>	4

	<p>les différentes possibilités d'accompagnement.</p> <p>L'équipe précise que la question de l'avenir du jeune est systématiquement évoquée lors de chaque projet individualisé (PI), permettant d'alerter sur les risques de rupture de parcours et d'engager, en amont, les démarches nécessaires avec les partenaires du territoire.</p>	
Critère 2.8.2	<p>Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels expliquent qu'ils portent une attention particulière aux situations d'interruption ou de rupture dans l'accompagnement des personnes, notamment lorsque des événements familiaux viennent fragiliser l'équilibre du quotidien.</p> <p>L'équipe pluridisciplinaire illustre cette démarche à travers la situation d'une jeune dont la mère a été hospitalisée.</p> <p>Les professionnels évoquent l'adaptation de l'accompagnement dans ce contexte, notamment par un soutien apporté au père afin de maintenir la continuité du suivi de la jeune et de prendre en compte les répercussions de cette situation familiale.</p> <p>Les échanges entre membres de l'équipe ont permis d'ajuster les modalités d'accompagnement et de rester attentifs aux besoins de la jeune et de sa famille.</p>	4
Critère 2.8.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels évoquent les actions de sensibilisation et de formation qui leur permettent de renforcer leur vigilance face aux risques de rupture de parcours des personnes accompagnées.</p> <p>L'équipe pluridisciplinaire illustre cette dynamique à travers la participation à une journée d'étude fédérale consacrée à la transition entre l'enfance et l'âge adulte.</p> <p>Ce temps de réflexion partagé a permis aux professionnels d'échanger sur les enjeux liés aux passages d'orientation, d'identifier les risques de rupture et de mieux anticiper les accompagnements nécessaires pour sécuriser les parcours des jeunes et de leurs familles.</p>	4
Objectif 2.9	<p>Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.</p>	4
Critère 2.9.1	<p>Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels expliquent qu'ils se coordonnent régulièrement avec les partenaires du territoire afin d'assurer la continuité et la cohérence du parcours des personnes accompagnées.</p> <p>L'équipe pluridisciplinaire illustre cette coordination à travers l'organisation de stages dans des établissements pour adultes, avec des échanges préalables permettant d'informer les partenaires du déroulement de la recherche de stage et des objectifs poursuivis. À l'issue de ces périodes, un bilan de restitution est également partagé avec les structures concernées afin de favoriser la continuité du parcours.</p> <p>Les professionnels évoquent également l'existence d'un protocole d'hospitalisation permettant d'anticiper les situations nécessitant une prise en charge médicale.</p> <p>Dans ce cadre, le dossier de liaison d'urgence (DLU) est complété par les prescriptions médicales des jeunes. Une fiche de liaison est également utilisée afin de faciliter la transmission des</p>	4

	informations utiles entre les différents partenaires impliqués dans l'accompagnement.	
Critère 2.9.2	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. L'équipe pluridisciplinaire évoque l'information donnée à la personne accompagnée et à son entourage afin de permettre la continuité du parcours lorsque surviennent des événements fragilisant l'organisation familiale. Les professionnels illustrent cette démarche à travers la situation d'une jeune dont la mère a été hospitalisée. L'équipe explique avoir accompagné le père en lui présentant les possibilités d'appui et les modalités d'organisation permettant d'assurer la continuité de l'accompagnement de la jeune, en veillant à maintenir un cadre rassurant et adapté à ses besoins.</p>	4
Critère 2.9.3	<p>Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent et mettent en œuvre le critère relatif à la transmission des informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement. L'équipe pluridisciplinaire explique que des supports de transmission sont utilisés afin de permettre aux professionnels qui prennent le relais, ainsi qu'à l'entourage, de disposer des informations utiles pour adapter l'accompagnement. Les professionnels illustrent cette pratique par l'utilisation de fiches comportementales qui précisent notamment les modalités relationnelles et les outils de communication favorisant les transitions entre différents temps ou lieux d'accompagnement, contribuant ainsi à sécuriser la continuité du parcours de la personne.</p>	4
Objectif 2.10	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.	4
Critère 2.10.1	<p>Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent et appliquent les modalités de partage des informations nécessaires à l'accompagnement de la personne. L'équipe pluridisciplinaire explique que différents outils sont mobilisés afin d'assurer une circulation fluide et sécurisée des informations. Les professionnels illustrent cette organisation par la transmission des événements indésirables dans l'outil Ageval, ainsi que par l'utilisation du logiciel Imago pour les informations concernant les enfants accompagnés. L'équipe précise que les échanges internes entre professionnels se font principalement par mail, tandis que les informations relatives aux situations des enfants sont tracées et partagées dans Imago afin de garantir la continuité de l'accompagnement. Les professionnels évoquent également les réunions de service organisées le mercredi après-midi, dont l'ordre du jour est consultable, amendable et modifiable sur le serveur partagé, permettant de structurer les échanges d'équipe. Enfin, pour les documents médicaux, l'équipe indique privilégier l'utilisation de la messagerie sécurisée MS Santé afin de garantir la confidentialité des informations transmises.</p>	4

Critère 2.10.2	<p>Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels veillent au respect des règles relatives à la sécurisation des données, des dossiers et des accès. L'équipe pluridisciplinaire décrit les pratiques mises en place afin de garantir la confidentialité des informations concernant les personnes accompagnées. Les professionnels expliquent notamment que l'ensemble des salariés a signé une charte informatique encadrant l'utilisation des outils numériques et la protection des données.</p> <p>Ils précisent également qu'une attention particulière est portée à la discrétion des informations dans les espaces collectifs : les noms ne sont pas affichés et aucun listing nominatif n'est visible dans les couloirs. Les professionnels indiquent par ailleurs que les ordinateurs se verrouillent automatiquement après un temps d'inactivité, limitant ainsi les risques d'accès non autorisé.</p> <p>Enfin, l'équipe rappelle que les familles peuvent, lorsque cela est nécessaire et dans le respect du cadre légal, accéder au dossier de la personne accompagnée, comme cela a pu se produire dans le cadre d'une procédure judiciaire.</p>
----------------	---

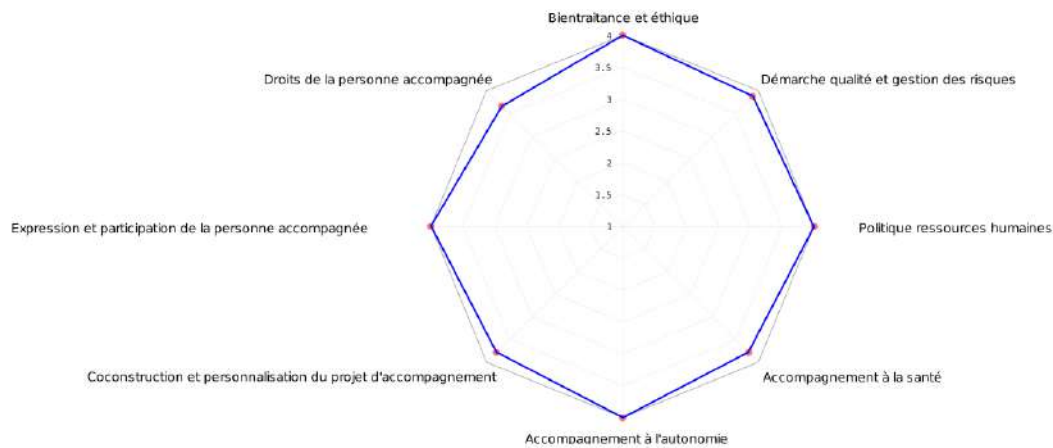
Axes de progrès

(reprise des critères standards ayant une cotation inférieure à 3 et des critères impératifs ayant une cotation inférieure à 4).

		Cotation
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,95
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,95
Critère 2.2.2 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée. 3,67</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils veillent au respect de la dignité et de l'intégrité de la personne accompagnée, notamment en réalisant les séances individuelles dans des salles fermées afin de préserver la confidentialité de la parole. Les observations confirment également la présence d'un dispositif de signalisation sur les portes (puce verte ou rouge) indiquant la possibilité d'entrer ou non pendant un entretien.</p> <p>La pratique est globalement respectée par les professionnels. Toutefois, l'observation des espaces extérieurs met en évidence que la cour de récréation n'est pas démoussée, ce qui pourrait présenter un risque pour la sécurité des enfants et compromettre leur intégrité physique. La direction indique avoir renouvelé à plusieurs reprises ses demandes d'intervention auprès de la ville de La Courtonne, propriétaire des lieux. Cet élément explique la cotation à 3</p>	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	4

Critère 2.4.7	<p data-bbox="341 136 1485 208">Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.</p> <p data-bbox="1437 152 1485 185">N.C</p> <hr data-bbox="341 224 1485 228"/> <p data-bbox="341 241 517 275"><i>Commentaire :</i></p> <p data-bbox="341 280 1485 427">Néanmoins, l'équipe indique maintenir une vigilance face aux questionnements ou à d'éventuels changements de comportement pouvant interpeller. Les professionnels expliquent que l'accompagnement vise notamment à développer l'esprit critique des jeunes et leur capacité de discernement, afin de prévenir toute forme d'influence ou de prosélytisme.</p>
---------------	---

Chapitre 3 - L'ESSMS



Axes forts

(reprise des critères standards ayant une cotation supérieure ou égale à 3 ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bienveillance.	4
Critère 3.1.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bienveillance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La SEM de l'ADIMC16 définit une stratégie claire et structurée en matière de bienveillance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs. Les entretiens témoignent d'une mise en œuvre planifiée et pérennisée des attendus du critère évalué : l'ensemble des documents présentés dans le cadre de la démarche ont moins de cinq ans, traduisant une actualisation régulière des références institutionnelles. Dans l'écriture du projet associatif, les parents ont rapporté les valeurs historiquement portées par l'association, ce qui démontre une inscription durable de la bienveillance dans la culture institutionnelle. L'élaboration du projet d'établissement, dont la validation est prévue au prochain Conseil d'Administration en mars 2026, illustre une dynamique de co-construction effective et une appropriation collective des principes de bienveillance.</p> <p>L'ensemble atteste d'une stratégie formalisée, partagée et pleinement déployée. Les enfants rencontrés décrivent un accompagnement diversifié et attentif à leurs besoins : « Cette semaine on n'a pas classe alors comme activité on a regardé un film... je connais la kiné, la psychomotricienne, l'ergothérapeute, la psychologue... on fait des jeux de société, l'escalier des odeurs, des activités de relaxation, des jeux vidéo ensemble, on peut parler de l'actualité, il y a aussi un groupe pour le jardin, on prend soin de nous. » Ces propos illustrent une prise en charge globale, individualisée et respectueuse du rythme de chacun, traduisant une culture de bienveillance concrètement mise en œuvre au quotidien. Les parents confirment l'existence d'espaces d'échange favorisant le dialogue avec les professionnels : « La réunion de rentrée, c'est ce qui nous permet d'échanger sur les choses courantes et rencontrer les professionnels. »</p>	4

	L'ensemble de ces éléments montre que la stratégie de bientraitance est partagée et incarnée par les pratiques professionnelles, dans une logique d'écoute, de respect et de co-construction avec les familles.	
Critère 3.1.2	<p>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance connaît le critère évalué, en définit les modalités de mise en œuvre et en assure le suivi effectif au sein de l'établissement. La SEM s'appuie sur une organisation structurée pour déployer sa démarche de bientraitance et met à disposition des professionnels des outils adaptés et opérationnels. Cette organisation est tracée et formalisée, avec des supports accessibles à tous, favorisant une appropriation collective. Les retours de terrain, notamment issus des enquêtes de satisfaction, constituent un socle d'analyse pour ajuster les pratiques et orienter le plan de formation. L'utilisation d'outils tels que la MCRO (Mesure Canadienne du Rendement Occupationnel) traduit une évaluation individualisée centrée sur les priorités des personnes accompagnées. L'ensemble témoigne d'un déploiement cohérent, maîtrisé et pleinement intégré aux pratiques professionnelles</p>	4
Critère 3.1.3	<p>L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...)</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance connaît le critère évalué, en définit les modalités de mise en œuvre et en assure le suivi effectif au sein de l'établissement. La SEM organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant, dans une organisation structurée et efficiente. Le compte rendu de la réunion de rentrée professionnelle témoigne du partage d'informations et de la diffusion des repères institutionnels auprès des équipes et partenaires. Les observations réalisées mettent en évidence une proximité effective entre l'équipe de direction et les professionnels, favorisée par la configuration des locaux et la taille de l'association. La présence des salariés aux réunions de cadrage et aux temps de restitution illustre une dynamique collective et participative. Comme l'exprime un professionnel, « la taille de notre association permet une proximité de la direction et des réponses rapides et réactives », traduisant un pilotage accessible et soutenant la culture de bientraitance.</p>	4
Critère 3.1.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. L'équipe pluridisciplinaire évoque une sensibilisation régulière à la bientraitance, intégrée dans les pratiques professionnelles et soutenue par des temps d'échanges collectifs. Les professionnels illustrent cette dynamique par l'évocation d'une situation de douleur intense chez une personne accompagnée, difficile à gérer, pour laquelle un avis d'expert a été sollicité afin de confronter les analyses professionnelles avec le ressenti et les retours des parents, parfois différents. Les professionnels expliquent également la mise en place d'une commission éthique et bientraitance, présentée fin janvier et dont le déploiement officiel est prévu fin mars, après plusieurs réunions préparatoires. Ils expriment que ces espaces permettent d'aborder les situations complexes, de se sentir entendus et d'obtenir des réponses adaptées aux</p>	4

	questionnements rencontrés dans les accompagnements. Par ailleurs, l'équipe rappelle avoir bénéficié d'une formation sur la bientraitance ayant permis de réactualiser les outils et les repères professionnels. Les professionnels soulignent que ces principes sous-tendent l'ensemble des accompagnements et orientent les pratiques au quotidien.	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,67
Objectif 3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	3,67
Critère 3.2.2	<p>L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ADIMC 16 accompagne les personnes afin qu'elles puissent vivre dans des conditions matérielles et dans un cadre de vie respectueux de leurs droits fondamentaux.</p> <p>Les locaux sont adaptés et conformes aux besoins des enfants. Ils présentent un caractère particulièrement inclusif dans la mesure où ils sont implantés au sein de l'école élémentaire ou du collège, favorisant ainsi l'inclusion en milieu ordinaire et la participation à la vie scolaire.</p> <p>Un point de vigilance est toutefois identifié concernant la cour de récréation du groupe SEM primaire : une partie de l'espace n'est pas démoussée, ce qui peut représenter un risque potentiel pour la sécurité des enfants. Un entretien adapté de cette zone permettrait de sécuriser davantage l'environnement extérieur.</p> <p>Les parents indiquent que « le droit à l'image, on sait que c'est bien respecté, on est vraiment satisfait globalement », ce qui traduit leur confiance dans le respect des droits fondamentaux au sein de la structure.</p> <p>Les éléments d'objectivation issus des observations réalisées par les évaluateurs, lors de la participation aux prises en charge du groupe SEM primaire le 10/02 à midi et du groupe collège le 10/02 de 15h00 à 16h00, confirment un cadre respectueux des droits des personnes accompagnées. Les locaux, l'organisation des temps collectifs et les pratiques professionnelles observées garantissent le respect de la dignité, de l'intimité et de la parole des enfants.</p> <p>Ces constats attestent d'un environnement sécurisant et conforme aux principes fondamentaux du secteur médico-social.</p>	3,67
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 3.3	L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée.	4
Critère 3.3.1	<p>L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance connaît, définit, planifie et déploie le critère évalué. Elle veille à mettre à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre, de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être adaptés à leurs besoins.</p> <p>Les professionnels expliquent que ces espaces peuvent être utilisés à la demande de l'enfant ou proposés par l'équipe en fonction des observations réalisées et des besoins identifiés dans l'accompagnement. L'utilisation de ces espaces s'inscrit ainsi dans une adaptation individualisée</p>	4

	des modalités de prise en charge. Les professionnels illustrent également ce fonctionnement par l'existence d'un créneau réservé chaque mercredi matin au sein du CSSR pour les enfants de la SEM. Ce temps permet de favoriser des activités adaptées et peut également associer les parents lorsque cela est pertinent, comme cela a été le cas dans la situation d'une jeune accompagnée.	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,8
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.	3,8
Critère 3.4.1	<p>L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ADIMC 16 coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire dans une approche résolument inclusive. La SEM primaire est implantée au sein du groupe scolaire de la commune, à l'école élémentaire Marie Curie, et la SEM collège est située au sein du collège Badinter. Cette implantation au cœur des établissements scolaires constitue un véritable point d'expertise, au regard des spécificités d'accompagnement et des organisations mises en place en lien étroit avec les équipes éducatives. Pour la SEM primaire, une convention-cadre formalise le partenariat avec l'Éducation nationale. Celle-ci est actualisée annuellement et précise l'ensemble des actions déployées conjointement. Dans cette dynamique, l'équipe participe à tous les conseils d'école, contribuant ainsi à une coordination régulière et structurée. Ce fonctionnement s'inscrit dans l'histoire même du projet associatif, qui s'est toujours appuyé sur une logique d'inclusion en milieu ordinaire, bien avant que cette orientation ne soit désignée comme le « virage inclusif ». L'ADIMC 16 dispose ainsi d'une expérience consolidée et d'une organisation éprouvée favorisant la scolarisation et la participation effective des enfants dans leur environnement de droit commun.</p>	★
Critère 3.4.2	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ADIMC 16 s'inscrit dans des partenariats diversifiés afin d'enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes accompagnées et de leurs familles. L'organisation mise en place par la gouvernance sur le critère évalué est structurée et efficiente. Les partenariats sont formalisés, suivis et régulièrement réinterrogés à partir d'indicateurs inscrits dans la démarche d'amélioration continue de la qualité, permettant des ajustements en fonction des besoins repérés. Dans cette dynamique, l'établissement soutient activement les parents dans l'accès aux soins spécialisés et aux professionnels de santé. À titre d'exemple, l'accompagnement vers un chirurgien orthopédiste infantile intervenant depuis Bordeaux est facilité par l'ADIMC 16, qui contribue à coordonner les rendez-vous et à sécuriser le parcours de soins. Ce soutien favorise la continuité, la fluidité et l'accessibilité des prises en charge au bénéfice des enfants.</p>	4

Critère 3.4.3	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La SEM de l'ADIMC16 s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire afin de renforcer l'offre d'accompagnement. Des coopérations existent avec les établissements scolaires, les professionnels de santé et différents acteurs institutionnels, permettant de développer des réponses coordonnées au bénéfice des personnes accompagnées. Toutefois, ces partenariats pourraient être renforcés pour renforcer l'offre d'accompagnement sur le territoire.</p>
Critère 3.4.4	<p>L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La SEM de l'ADIMC 16 est force de proposition et d'innovation afin d'améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention. À ce titre, elle a été retenue dans le cadre d'un appel à projets consacré au répit des aidants, en partenariat avec l'association « L'Enfant Soleil ». Ce projet, intitulé ALOAH, illustre la capacité de la SEM à identifier les besoins émergents des familles et à proposer des réponses adaptées et innovantes. Cette démarche témoigne d'une dynamique proactive, inscrite dans une logique d'amélioration continue, visant à diversifier l'offre d'accompagnement et à soutenir les proches aidants dans une approche globale et complémentaire.</p>
Critère 3.4.5	<p>L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Dans ce cadre, un travail est mené avec l'enseignement STAPS de La Couronne, permettant notamment la mise à disposition de locaux et l'accès aux infrastructures sportives adaptées. Cette coopération favorise l'accessibilité des équipements, enrichit les modalités d'intervention proposées aux jeunes et contribue à leur inclusion dans des espaces de droit commun. Cette démarche traduit une volonté affirmée d'ouverture, d'ancrage territorial et de développement de partenariats structurants au service de la qualité des accompagnements</p>
Thématique	Accompagnement à l'autonomie 4
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée. 4

Critère 3.5.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle veille à la mise en œuvre d'actions visant à préserver l'autonomie et à prévenir le risque d'isolement des personnes accompagnées, en s'appuyant sur l'expertise de l'équipe pluridisciplinaire. La direction illustre cette dynamique par l'organisation d'un séjour dont les objectifs ont été co-construits avec les enfants afin d'articuler un projet collectif socialisant avec des objectifs individualisés favorisant le développement des capacités d'autonomie, dans une logique d'« aller vers » en cohérence avec les RBPP de référence. Cette approche, inscrite dans les valeurs de l'association, a également nourri les réflexions lors du colloque organisé en octobre 2023 sur les thérapies intensives, ouvert aux familles et aux partenaires.</p> <p>La gouvernance souligne également l'accompagnement développé autour de la situation de l'AT1, pour laquelle le développement de la communication constitue un axe prioritaire. L'utilisation d'une tablette à commande oculaire favorise l'expression des choix, des besoins et le maintien des interactions sociales, constituant un levier important d'autonomisation. Depuis 2024, l'équipe s'appuie également sur les outils MCRO (Mesure canadienne du rendement occupationnel) et GAS (Goal Attainment Scaling) afin de construire, à partir des attentes de l'enfant, des objectifs individualisés et mesurables intégrés au projet individualisé. Cette organisation témoigne d'une pratique experte, centrée sur les capacités de l'enfant, le développement de son pouvoir d'agir et la prévention de toute forme d'isolement.</p>
Critère 3.5.2	<p>Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. L'équipe pluridisciplinaire illustre la mise en œuvre d'actions visant à préserver l'autonomie et à prévenir le risque d'isolement des personnes accompagnées. Les objectifs du séjour ont été co-construits avec les enfants afin d'articuler un projet collectif socialisant avec des objectifs individualisés, favorisant le développement des capacités d'autonomie.</p> <p>L'équipe pluridisciplinaire explique que ce type d'action s'inscrit dans une logique d'« aller vers » et peut s'appuyer sur l'intensité des interventions lorsque cela est nécessaire, en cohérence avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Les professionnels soulignent que cette approche est ancrée dans les valeurs de l'association et qu'elle a également été mise en réflexion à l'occasion du colloque organisé en octobre 2023 sur les thérapies intensives, ouvert au public et aux familles, contribuant à diffuser ces pratiques et à renforcer la réflexion collective autour des modalités d'accompagnement favorisant l'autonomie et la participation sociale.</p>
	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. L'équipe pluridisciplinaire exprime que la préservation de l'autonomie et la prévention du risque</p>

Critère 3.5.3	<p>d'isolement constituent un axe partagé par l'ensemble des établissements de l'association. Les professionnels expliquent avoir tous bénéficié de cette approche commune, qui favorise le développement d'une culture professionnelle partagée et une volonté institutionnelle de définir des objectifs clairs dans les accompagnements.</p> <p>L'équipe pluridisciplinaire précise que ces objectifs sont construits avec la finalité de soutenir l'autodétermination des personnes accompagnées, en s'appuyant sur le principe selon lequel les résultats sont plus pertinents et durables lorsque les objectifs émanent de la personne elle-même. Cette approche oriente les pratiques professionnelles et soutient des accompagnements centrés sur les capacités et le pouvoir d'agir des personnes.</p>
Thématique	Accompagnement à la santé 3,8
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux. 3,6
Critère 3.6.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle veille à la sécurisation de la gestion du risque médicamenteux en s'appuyant sur une coordination entre les médecins généralistes des enfants et le médecin de la SEM, permettant de sécuriser les prescriptions et d'assurer la circulation des informations médicales nécessaires au suivi des traitements.</p> <p>La gouvernance précise également l'existence d'un document interne intitulé « Quelques points de rappel pour un bon fonctionnement », qui formalise les repères et bonnes pratiques attendues. Ce support contribue à harmoniser les pratiques professionnelles et à sécuriser le circuit du médicament au sein de la SEM.</p>
Critère 3.6.2 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. L'équipe pluridisciplinaire explique que la sécurisation du circuit du médicament s'appuie sur des pratiques professionnelles désormais formalisées, venant structurer et harmoniser les modalités d'administration et de suivi des traitements.</p> <p>Les professionnels illustrent cette organisation à travers les temps de vie quotidienne. En SEM primaire, l'observation des pratiques lors du repas, et en SEM collège lors du temps de collation, permettent aux évaluateurs d'objectiver le respect des procédures et l'attention portée à la sécurisation de l'administration des traitements lorsque cela est nécessaire. Ces éléments témoignent de pratiques intégrées dans le fonctionnement quotidien de l'équipe et contribuent à garantir la sécurité des personnes accompagnées.</p>
Critère 3.6.3	<p>Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. L'équipe pluridisciplinaire illustre l'attention portée à la continuité de la prise en charge médicamenteuse des personnes accompagnées. Les professionnels expliquent qu'ils veillent, lorsque cela est nécessaire, à alerter et accompagner les familles afin de prévenir toute rupture de traitement.</p>

	<p>Une situation est notamment présentée en SEM, avec l'envoi d'un mail aux parents rappelant la nécessité de consulter le médecin afin d'anticiper le renouvellement de l'ordonnance et d'éviter un risque de rupture médicamenteuse. Cette pratique illustre la vigilance des professionnels et leur rôle d'appui auprès des familles pour sécuriser la continuité des traitements.</p>	
Critère 3.6.4	<p>Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité d'en citer des exemples. Ils se montrent vigilants aux risques pouvant survenir dans le cadre de la prise en charge médicamenteuse et alertent lorsqu'une situation le nécessite, notamment en cas de suspicion de iatrogénie. Ils expliquent que des erreurs médicamenteuses ont déjà donné lieu à des événements indésirables, ce qui a conduit à la formalisation d'un protocole précisant les conduites à tenir en cas d'erreur de distribution. Les professionnels illustrent également leur vigilance par la surveillance des effets indésirables de certains traitements, notamment les traitements antiépileptiques et les injections de toxines, afin d'alerter rapidement les prescripteurs et les familles en cas de réaction inhabituelle</p>	3
Critère 3.6.5	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. Ils indiquent être sensibilisés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux, notamment à travers des temps de formation et de partage en équipe pluridisciplinaire. Ils illustrent cette sensibilisation par le travail mené autour des risques les plus fréquemment rencontrés, tels que l'épilepsie et les allergies. Les professionnels évoquent notamment une formation interne consacrée à l'épilepsie, au cours de laquelle ont été abordées les conduites à tenir face aux crises et les points de vigilance liés aux traitements. Ces temps contribuent à renforcer la vigilance collective et la sécurisation des pratiques autour du risque médicamenteux.</p>	3
Objectif 3.7	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.</p>	4
Critère 3.7.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La SEM de l'ADIMC 16 définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et veille à sa mise en œuvre effective. Bien que la production de DASRI soit limitée, un protocole commun aux trois établissements partageant les locaux médicaux a été formalisé, garantissant une gestion sécurisée et harmonisée des déchets et des pratiques d'hygiène. Le nettoyage des locaux est confié à un prestataire externe dans le cadre d'une sous-traitance encadrée, assurant un entretien régulier et conforme aux exigences sanitaires. Par ailleurs, le port du masque est intégré aux pratiques professionnelles lorsque la situation l'exige. L'observation des pratiques confirme que les professionnels portent effectivement le</p>	4

	masque, illustrant l'appropriation concrète des mesures de prévention dans le quotidien des accompagnements.	
Critère 3.7.2	<p>Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils mettent en œuvre des actions de prévention et de gestion du risque infectieux au quotidien, notamment à travers un travail éducatif mené avec les enfants visant à les habituer et à les autonomiser dans les gestes d'hygiène. Les professionnels illustrent ces pratiques par l'apprentissage régulier du lavage des mains et du lavage de nez. Ils évoquent également leur participation à la prévention par le suivi du calendrier vaccinal des enfants accompagnés. La vaccination est par ailleurs proposée aux professionnels, notamment pour la grippe, afin de limiter les risques de transmission au sein du service.</p>	4
Critère 3.7.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. Ils expliquent être particulièrement sensibilisés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux, notamment en raison des caractéristiques de la population accompagnée. La présence d'un médecin et d'une infirmière au sein de l'équipe contribue à la diffusion régulière des repères et des bonnes pratiques en matière de prévention. Les professionnels illustrent cette vigilance par le bon niveau de vaccination des salariés, notamment pour la grippe, qui constitue un indicateur concret de l'appropriation collective des mesures de prévention.</p>	4
Thématique	Politique ressources humaines	4
Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	4
Critère 3.8.1	<p>L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La SEM de l'ADIMC 16 définit et déploie une politique ressources humaines structurée et met en œuvre une démarche active de prévention des risques professionnels. En matière de ressources humaines, l'ensemble des professionnels est diplômé ou engagé dans un parcours de formation qualifiant. Les temps partiels relèvent d'un choix des professionnels, traduisant une attention portée à l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Les parcours professionnels et les aspirations individuelles sont régulièrement évoqués, notamment lors des échanges avec la direction. Des situations de disponibilité ou d'évolution professionnelle sont accompagnées, témoignant d'une gestion individualisée des trajectoires. Par ailleurs, l'information relative à la protection du lanceur d'alerte a été actualisée en 2024, garantissant un cadre sécurisé d'expression et contribuant à la prévention des risques psychosociaux et organisationnels.</p>	4
	L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux	

Critère 3.8.2	<p>professionnels et intervenants. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La SEM de l'ADIMC 16 met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants. La gouvernance connaît, définit et traite le critère évalué. Elle précise que l'accueil des nouveaux salariés s'inscrit dans une organisation formalisée visant à sécuriser la prise de poste et à garantir la qualité des accompagnements. Elle veille à ce qu'aucun professionnel ne soit placé en autonomie d'accompagnement dès son premier jour. Un temps de présentation institutionnelle, de transmission des valeurs associatives et de repérage des procédures internes est organisé systématiquement.</p>
Critère 3.8.3	<p>L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La SEM de l'ADIMC 16 adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie. L'organisation mise en place par la gouvernance sur le critère évalué est structurée et efficiente. Elle s'appuie sur une action de formation visant à garantir la conformité avec la CCN 66 et sur un travail mené avec l'OPCO afin de renforcer l'attractivité des offres d'emploi et soutenir les parcours professionnels. Ces démarches permettent d'adapter les ressources humaines aux évolutions du secteur et aux orientations stratégiques de l'établissement</p>
Critère 3.8.4	<p>L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'organisation mise en place par la gouvernance sur le critère évalué est structurée et efficiente. Elle veille à recruter des professionnels disposant des qualifications requises et à soutenir leur montée en compétences dans une logique d'amélioration continue. L'association s'engage à renforcer l'attractivité des métiers dans un secteur en tension, en accompagnant les évolutions par la mise en place d'outils de communication adaptés et par l'amélioration des conditions de travail. Elle valorise le sens donné au travail pluridisciplinaire, favorisant la complémentarité des compétences au service de la qualité des accompagnements.</p>
Critère 3.8.5	<p>L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'organisation mise en place par la gouvernance sur le critère évalué est structurée et efficiente. Elle prévoit des ajustements de planning en fonction des besoins, avec des renforts de salariés mobilisés en cas de nécessité, notamment lors des périodes à forte activité ou en amont des évaluations. Une convention avec Coop-Emploi permet d'externaliser la gestion administrative des remplaçants et de sécuriser la continuité de service. L'annualisation du temps de travail offre également une organisation adaptée, avec des périodes plus creuses pendant les vacances, contribuant à maintenir l'équilibre des équipes tout en garantissant la qualité de l'accompagnement.</p>
	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer</p>

Critère 3.8.6	<p>des exemples.</p> <p>Ils indiquent être régulièrement sensibilisés aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP), aux procédures et aux références spécifiques à leur cadre d'intervention.</p> <p>Ils expliquent que les RBPP sont accessibles à l'ensemble de l'équipe, notamment sous forme de documents imprimés et via l'intranet dans l'outil Ageval.</p> <p>Les professionnels illustrent cette diffusion par l'exemple d'un mail transmis le 15/01/2025 partageant la RBPP relative à l'accompagnement des personnes nécessitant une mesure de protection juridique.</p> <p>Ils évoquent également la possibilité de bénéficier chaque année de formations, ainsi que des temps d'échanges et de travail sur ces références dans le cadre du CSE.</p> <p>Les professionnels précisent qu'ils peuvent formuler des demandes de formation ou d'approfondissement, auxquelles des réponses sont apportées de manière transparente, avec une priorisation lorsque cela est nécessaire.</p> <p>Cette dynamique s'inscrit dans une volonté de former les équipes et d'harmoniser les pratiques afin de développer une culture professionnelle commune au sein des services</p>
Objectif 3.9	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail. 4
Critère 3.9.1	<p>L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La SEM de l'ADIMC 16 inscrit la qualité de vie au travail au cœur de son organisation et de son fonctionnement. L'organisation mise en place par la gouvernance sur le critère évalué est structurée et efficiente. La direction présente les mesures engagées en faveur de la QVT en s'appuyant sur le plan d'action issu du DUERP, régulièrement actualisé et suivi.</p> <p>Elle précise que les demandes du CSE sont prises en compte, notamment par l'acquisition de matériel favorisant le confort au travail (ballon ergonomique, chaises nominatives adaptées).</p> <p>Elle évoque également la possibilité de recourir à un soutien psychologique externe afin de prévenir les risques psychosociaux et l'usure professionnelle.</p> <p>Ces actions traduisent une attention constante portée au bien-être des professionnels et à la prévention des risques.</p>
Critère 3.9.2	<p>L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La gouvernance connaît, définit, planifie et déploie le critère évalué. Elle favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels à travers différentes actions d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels.</p> <p>La gouvernance explique avoir fait intervenir un ergonomiste afin de travailler sur l'adaptation des locaux, tant pour les professionnels que pour les enfants accompagnés. Ce travail s'inscrit également dans la démarche menée autour du DUERP, avec une attention particulière portée à la prévention des troubles musculo-squelettiques, illustrée par l'installation de rails de chariot au plafond facilitant certaines manipulations.</p> <p>La gouvernance illustre enfin son engagement en faveur du bien-être au travail par le soutien à des initiatives favorisant la santé des professionnels, comme la formation d'une salariée en tant que formatrice de Pilates et le financement d'une séance hebdomadaire pour l'équipe. Elle évoque également la réalisation en 2023 d'un projet d'aménagement d'une douche à destination du personnel.</p>

	<p>L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'organisation mise en place par la gouvernance sur le critère évalué est structurée et efficiente. La SEM de l'ADIMC 16 met en place 7 GAAP (groupes d'analyse des pratiques professionnelles) dédiés à la SEM et animés par l'IRTS de Poitiers. Ces temps réguliers offrent aux professionnels un espace sécurisé de réflexion, de prise de recul et de partage d'expériences. Ils contribuent à soutenir les équipes, à renforcer la cohérence des pratiques et à favoriser une dynamique collective au service de la qualité des accompagnements.</p>	
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,88
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4
	<p>L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'organisation mise en place par la gouvernance sur le critère évalué est structurée et efficiente. En 2023, différents groupes de travail ont été constitués afin de structurer et faire évoluer les pratiques autour de thématiques ciblées : plan de mobilité professionnelle, organisation d'un colloque, démarche qualité, refonte du site internet et actualisation du DUERP. Ces groupes participent à l'appropriation collective des références et recommandations, et permettent d'inscrire la gestion des risques et l'amélioration continue dans une dynamique partagée et opérationnelle. L'ESSMS définit et déploie une démarche d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques structurée et opérationnelle. Les supports réglementaires sont formalisés (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés), les familles sont informées de leurs droits et des modalités de recours, et des outils d'expression tels que les enquêtes de satisfaction et le CVS permettent d'identifier les axes d'amélioration. Les pratiques observées et les retours des parents traduisent un fonctionnement conforme, intégrant la prévention des risques, le respect des droits et une dynamique d'ajustement continu des pratiques professionnelles.</p>	
	<p>L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'organisation mise en place par la gouvernance sur le critère évalué est structurée et efficiente. La SEM s'appuie sur des outils dédiés tels qu'Imago et Ageval, qui participent pleinement au pilotage de la démarche qualité. Ces outils permettent notamment la gestion des plaintes et réclamations, la gestion documentaire ainsi que la déclaration et le suivi des événements indésirables. Ils contribuent à structurer la traçabilité, à analyser les situations rencontrées et à engager les actions correctives nécessaires dans une logique d'amélioration continue. Les parents indiquent qu'« on nous y donne le livret d'accueil », ce qui témoigne d'une information formalisée sur l'organisation, les droits et le fonctionnement du service. Ils précisent également que « concernant le droit à l'image, on sait que c'est bien respecté, on est vraiment satisfait globalement », traduisant une attention portée au respect des droits et à la sécurisation des pratiques. Ces éléments illustrent la mise en œuvre d'une démarche qualité intégrant l'information des familles, la protection des données et le respect des droits, dans une logique de gestion des</p>	
Critère 3.10.2		

	risques et d'amélioration continue.	
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	4
Critère 3.11.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées en s'appuyant sur une démarche collective et structurée. L'organisation mise en place par la gouvernance sur le critère évalué est structurée et efficiente. Un travail en groupe a permis la création d'une commission éthique et bientraitance, constituant un espace formalisé de réflexion et de régulation. La présence de nombreux professionnels intervenant à l'extérieur ainsi que l'accueil régulier de stagiaires facilitent la circulation de la parole et le partage des questionnements éthiques. Cette organisation soutient une vigilance active et contribue à prévenir les risques de maltraitance ou de violence au sein du service.</p>	4
Critère 3.11.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle veille à l'analyse et au suivi des situations de maltraitance ou de violence signalées. La direction illustre cette démarche par la présentation d'une information préoccupante (IP) réalisée, comportant la date de recueil des éléments, l'identification des rédacteurs et l'utilisation de l'adresse de la SEM afin d'assurer la traçabilité des transmissions. Un courrier d'accompagnement est également rédigé afin de contextualiser la situation, préciser les éléments observés et détailler les mesures déjà engagées par les professionnels ainsi que les nouvelles observations venant compléter l'analyse de la situation. Cette organisation contribue à structurer le traitement des signalements et à garantir une transmission claire et argumentée aux autorités compétentes.</p>	4
Critère 3.11.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. Ils expliquent être régulièrement sensibilisés à la détection et au signalement des situations de maltraitance ou de violence. Les professionnels illustrent cette vigilance par des formations permettant de repérer des signaux spécifiques et d'identifier des situations potentiellement à risque, notamment celles pouvant conduire à des formes de négligence. Ils évoquent également des échanges avec la CRIP, au cours desquels le médecin référent a présenté les critères de signalement, les procédures à suivre ainsi que les éléments d'analyse permettant d'apprécier une situation d'inquiétude, notamment l'évaluation entre le maintien de l'alliance avec la famille et la nécessité d'un signalement. Les professionnels mentionnent par ailleurs l'existence d'un comité éthique et bientraitance commun aux structures, conçu comme un groupe ressource pouvant être saisi par les équipes. Chaque service y est représenté, permettant une diffusion des réflexions et des repères auprès de l'ensemble des professionnels et contribuant à renforcer une culture partagée de la bientraitance</p>	4
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4

Critère 3.12.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations dans le cadre de la démarche qualité. La direction explique que, depuis juillet 2025, l'outil Ageval distingue désormais les plaintes et réclamations des événements indésirables, afin de mieux structurer leur traitement et leur analyse. Les plaintes et réclamations peuvent être recueillies par différents canaux (appel téléphonique, courrier, rencontre avec un professionnel...) puis font l'objet d'une traçabilité dans Ageval. Cette organisation permet d'assurer le suivi des situations signalées et de nourrir la démarche d'amélioration continue de la qualité.</p>
Critère 3.12.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle veille également à assurer une communication auprès des parties prenantes sur le traitement des plaintes et des réclamations. La direction illustre cette organisation par la présentation d'une situation concernant l'appel d'une famille sollicitant un changement de salarié. La démonstration réalisée permet de comprendre les modalités de restitution et de suivi auprès des parties concernées. La traçabilité de la situation est présentée à travers les outils Ageval et Imago, permettant de formaliser le traitement de la demande et d'en assurer le suivi dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Les parents rencontrés décrivent une structure « à taille humaine » favorisant l'expression des familles. Ils indiquent : « Ici c'est une petite structure à taille humaine avec les enquêtes de satisfaction et les groupes de parole, on a vraiment la possibilité de s'exprimer et de faire exprimer la vie de chacun. » Ces éléments montrent que l'établissement met en place des supports formalisés (enquêtes de satisfaction, groupes de parole) permettant l'expression des réclamations et observations. Le traitement des plaintes et réclamations apparaît organisé et conforme aux dispositions réglementaires, avec une information claire des parties prenantes sur les modalités d'expression et de recours.</p>
Critère 3.12.3 (Impératif)	<p>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives lorsque cela est nécessaire. Les professionnels évoquent une situation au cours de laquelle une jeune a eu des gestes hétéro-agressifs envers un autre enfant, ce qui a suscité une plainte des parents. L'équipe explique avoir analysé collectivement la situation et mis en place des actions correctives immédiates, notamment un renforcement de la vigilance et de l'accompagnement afin de prévenir la réitération de ce type de comportement.</p>
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables. 4
	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p>

Critère 3.13.1 (Impératif)	<p>La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle organise le recueil et le traitement des évènements indésirables dans le cadre de la démarche qualité. La direction explique que l'ensemble des salariés est désormais mobilisé dans cette pratique, intégrée dans les habitudes professionnelles, avec 97 évènements indésirables déclarés. Les situations signalées peuvent concerner des problématiques variées, allant d'une panne d'ordinateur à un véhicule endommagé ou à un comportement violent d'un enfant accompagné. Les signalements sont réalisés dans l'outil Ageval puis analysés en réunion d'équipe en fonction de la nature de la situation. La direction précise que chaque déclarant bénéficie d'un retour sur l'évolution et l'état d'avancement du traitement de sa déclaration. L'outil Ageval permet par ailleurs un suivi structuré grâce à un système de relance automatique mensuelle. Cette organisation contribue à soutenir une culture du signalement et à alimenter la démarche d'amélioration continue de la qualité.</p>
Critère 3.13.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle organise également la communication relative au traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes concernées. La direction explique que chaque déclarant bénéficie d'un retour sur l'évolution et l'état d'avancement du traitement de son signalement. Selon la nature de la situation, les évènements indésirables peuvent être analysés en réunion pluridisciplinaire afin d'en assurer le suivi et, le cas échéant, de définir et mettre en œuvre des actions correctives. L'outil Ageval permet par ailleurs de formaliser un plan d'action et d'actualiser l'évaluation du risque en recotant les niveaux de gravité et de fréquence afin d'identifier le niveau de criticité. Cette organisation favorise un suivi structuré des situations et contribue à la démarche d'amélioration continue de la qualité.</p> <p>L'ADIMC16 assure le recueil et le traitement des évènements indésirables de manière organisée et formalisée.</p> <p>Les professionnels disposent de modalités de signalement identifiées, permettant la traçabilité des situations et leur analyse. Les événements sont examinés en équipe afin d'en comprendre les causes, de mettre en place des mesures correctives et d'éviter leur répétition.</p> <p>Cette organisation s'inscrit dans la démarche qualité globale de l'établissement et participe à la gestion des risques ainsi qu'à l'amélioration continue des pratiques</p>
Critère 3.13.3 (Impératif)	<p>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels connaissent, définissent, planifient et déploient le critère évalué. Ils déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives lorsque cela est nécessaire. Les professionnels décrivent le fonctionnement de la déclaration des EI via l'outil Ageval, avec l'exemple d'un évènement déclaré ayant donné lieu à l'identification d'actions correctives et à un retour d'information auprès de l'équipe par la direction.</p> <p>Les professionnels expliquent que certains évènements indésirables peuvent être liés à des aspects matériels ou logistiques, notamment l'utilisation des véhicules. Ils illustrent ce point par un exemple de dysfonctionnement concernant un véhicule et son antenne.</p> <p>D'autres situations peuvent concerner du matériel ou des équipements, comme un téléphone défectueux ou une porte d'entrée ne fonctionnant pas correctement. Les professionnels indiquent qu'environ une centaine d'évènements indésirables ont été déclarés sur l'ensemble des trois structures en 2025, témoignant d'un usage effectif de l'outil et d'une dynamique d'analyse</p>

	collective des situations.	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables.	4
Critère 3.13.4	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples.</p> <p>Ils expliquent être sensibilisés à la gestion des évènements indésirables, notamment lors de l'arrivée de nouveaux professionnels.</p> <p>Un guide intitulé « mes premiers pas sur Ageval » est remis afin de faciliter la prise en main de l'outil et l'appropriation des modalités de déclaration.</p> <p>Les professionnels indiquent également que plusieurs membres de l'équipe ont participé au groupe qualité en tant que référents Ageval, ce qui a contribué à diffuser les pratiques au sein des équipes.</p> <p>Ils soulignent que les déclarations d'évènements indésirables permettent d'obtenir des retours et de rappeler collectivement les bonnes pratiques, dans une logique où « rien ne tombe aux oubliettes » et où chaque situation contribue à l'amélioration des pratiques.</p>	
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,25
	Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.	3
Critère 3.14.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples.</p> <p>Ils expliquent que l'ensemble de l'équipe dispose de formations aux premiers secours, de type PSC1 ou AFGSU niveau 1 ou 2 selon les métiers et les fonctions exercées.</p> <p>Les professionnels indiquent que le plan de continuité d'activité (PCA) est récent et n'est pas encore pleinement intégré dans les pratiques collectives. Ils soulignent toutefois qu'il existe déjà des temps d'échanges en équipe permettant de revenir sur certaines situations rencontrées et d'en analyser collectivement les enseignements. Ces temps, bien que non formalisés comme des retours d'expérience (Rétex), s'en rapprochent dans leur fonctionnement.</p> <p>Les professionnels illustrent ces pratiques par l'exemple d'un débriefing réalisé à la suite d'un évènement indésirable, à l'initiative d'une salariée, soulignant l'importance de partager rapidement les analyses après des situations marquantes. Ils évoquent également les réunions d'équipe et les bilans réalisés à l'issue de certains séjours, qui permettent d'identifier les points de vigilance et les pistes d'amélioration. L'équipe identifie ainsi comme axe de progrès la formalisation de ces retours d'expérience afin de renforcer leur inscription dans la démarche de gestion des risques</p>	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.	4
Critère 3.14.4	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels connaissent l'application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples.</p> <p>Ils indiquent être sensibilisés à la gestion de crise, notamment dans le cadre des formations aux gestes et soins d'urgence (AFGSU), qui comportent un item spécifique consacré aux crises majeures. Les professionnels évoquent à ce titre des exemples abordés en formation, comme la gestion d'un déraillement de train avec la mise en place de dispositifs d'accueil d'urgence sous</p>	

	tentes, ou encore l'existence au sein du centre hospitalier d'un bâtiment dédié à la prise en charge de situations à risques chimiques, bactériologiques ou terroristes.	
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.	4
Critère 3.15.1	<p>L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle met en oeuvre une stratégie visant à optimiser les achats et à intégrer les principes du développement durable dans le fonctionnement du service. La direction explique notamment que, dans le cadre du partenariat avec Sodexo, les barquettes de grande contenance récupérées sont orientées vers une filière de recyclage. L'établissement s'inscrit également dans une culture du « tout numérique » afin de limiter les impressions, complétée par la mise en place de dispositifs de tri des déchets au sein des locaux.</p> <p>La direction illustre également la gestion optimisée de la flotte de véhicules, mutualisée entre les professionnels afin d'en rationaliser l'utilisation. Des actions de sensibilisation sont menées auprès des jeunes, notamment au sein de la SEM collègue, avec un atelier consacré à la valorisation des déchets. Celui-ci a permis de réaliser un état des lieux des poubelles présentes au sein de l'ADIMC16 et d'identifier les besoins matériels nécessaires pour améliorer le tri et soutenir les pratiques de développement durable.</p> <p>Par ailleurs, l'ADIMC16 a déployé un plan de mobilité permettant aux professionnels d'accéder à des vélos électriques, à des tarifs préférentiels pour les transports en commun ou à l'usage de véhicules électriques. La direction précise également l'objectif de diminution de la consommation de papier, soutenu par l'évolution des paramètres d'impression mise en place au 1er mars. Ces actions traduisent une dynamique engagée en faveur d'une gestion plus responsable des ressources.</p>	4
Critère 3.15.2	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué. Elle déploie une stratégie numérique visant à soutenir les pratiques professionnelles et à améliorer les outils de travail des équipes. La direction explique que l'adhésion au groupement ECOH a permis d'accompagner le développement des outils numériques au sein de l'établissement, notamment avec le déploiement d'Imago et de la messagerie sécurisée MS Santé. Cette démarche a également favorisé l'acquisition de matériel informatique pour les professionnels de la SEM, qui étaient auparavant moins bien équipés. Par ailleurs, l'établissement s'est doté d'outils facilitant les réunions à distance, notamment avec l'utilisation du dispositif de visioconférence Owl, permettant d'améliorer les conditions d'échanges en visioconférence et la participation des différents interlocuteurs. Cette stratégie contribue à moderniser les pratiques et à soutenir la coordination entre les professionnels et les partenaires.</p>	4

Critère 3.15.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques.</p>	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels connaissent la bonne application du critère évalué et ont la capacité de citer des exemples. Ils indiquent être régulièrement sensibilisés et formés à l'utilisation des outils numériques, notamment avec la formation de l'ensemble de l'équipe au logiciel IMAGO.</p> <p>Les professionnels expliquent également les modalités d'utilisation des équipements numériques au sein des structures : les ordinateurs restent sur site et les téléphones professionnels sont utilisés lorsque cela est nécessaire pour l'activité.</p> <p>L'équipe décrit ainsi un fonctionnement qui s'inscrit dans le respect des bonnes pratiques d'usage des outils numériques, tout en veillant au respect du droit à la déconnexion.</p>	

Axes de progrès

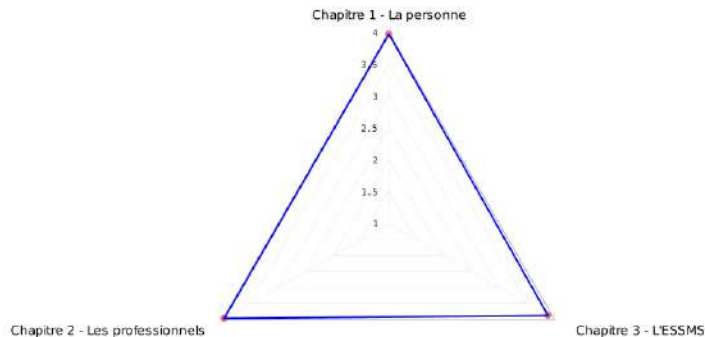
(reprise des critères standards ayant une cotation inférieure à 3 et des critères impératifs ayant une cotation inférieure à 4).

		Cotation
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,88
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3,25
Critère 3.14.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</p>	3
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>La gouvernance de la SEM de l'ADIMC16 connaît, définit et traite le critère évalué.</p> <p>L'organisation mise en place apparaît structurée et globalement efficiente pour la gestion du risque au sein du service.</p> <p>La cotation à 3 s'explique toutefois par l'absence de réactualisation régulière de l'analyse des risques. La nature des activités de la SEM génère peu de situations à risque majeur, notamment en raison de l'absence d'accueil continu en soirée, le week-end ou durant les vacances, et du fait que la configuration des locaux n'a pas évolué depuis le Rétex réalisé en 2020, dont les préconisations sont restées inchangées.</p> <p>Par ailleurs, pour la SEM primaire et la SEM collègue, les interventions s'inscrivent majoritairement dans les établissements scolaires ; la gestion des risques liés aux locaux relève donc principalement de la responsabilité de ces structures.</p> <p>Les pratiques existent et s'inscrivent dans une dynamique collaborative, mais la formalisation et la réactualisation régulière de l'analyse des risques constituent un axe d'amélioration afin d'ancrer durablement cette démarche dans le temps.</p> <p>L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité formalisé au niveau associatif. Ce Plan de Continuité d'Activité, récemment élaboré, s'inscrit dans une démarche visant à identifier les situations susceptibles de compromettre le fonctionnement normal des établissements et services de l'ADIMC 16 ainsi que la continuité des accompagnements proposés.</p> <p>Sa mise en œuvre repose sur l'anticipation des risques majeurs et l'organisation de réponses adaptées afin d'assurer la poursuite des accompagnements dans des conditions sécurisées pour les personnes accompagnées et les professionnels. Compte tenu de son caractère récent, ce dispositif a vocation à s'inscrire progressivement dans les pratiques de l'établissement et à être</p>	

	enrichi dans le temps à travers une démarche de co-construction avec les équipes, permettant une appropriation collective et un ajustement au regard des réalités de terrain
Critère 3.14.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les entretiens témoignent d'une mise en œuvre planifiée des attendus du critère évalué mais qui reste à pérenniser .</p> <p>L'organisation mise en place par la direction pour la communication du plan de gestion de crise apparaît structurée, bien que sa mise en œuvre reste récente.</p> <p>La direction explique que les principaux risques identifiés, notamment liés aux intempéries, à l'incendie ou à une menace terroriste, sont connus des professionnels et font l'objet d'un affichage et d'explications auprès des équipes.</p> <p>Elle précise également, comme indiqué dans le PCA, page 5 (point 3.2 « Activités indispensables »), que seules sont considérées comme indispensables les activités impliquant la présence des personnes accompagnées par la SEM, qui constitue le seul établissement assurant un accueil de jour. La cotation à 3 s'explique par le caractère encore récent du dispositif, qui nécessite de s'inscrire davantage dans la durée afin d'en consolider l'appropriation et la diffusion auprès de l'ensemble des parties prenantes.</p>

Niveau global atteint par l'ESSMS

Présentation de la synthèse de la cotation des trois chapitres.



Appréciation générale

La Section d'Éducation Motrice (SEM) de l'association ADIMC 16 est implantée sur la commune de La Couronne, au sein de l'agglomération du Grand Angoulême, dans le département de la Charente. L'établissement est agréé pour accueillir 18 enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans, répartis entre une section primaire (6-11 ans) et une section collège (12-20 ans). L'accompagnement proposé s'inscrit dans une logique d'inclusion scolaire et territoriale, les sections étant implantées au sein d'établissements scolaires de la commune. Les prestations associent scolarisation adaptée, accompagnement éducatif et développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, tout en favorisant l'intégration sociale et culturelle des enfants au sein de leur environnement.

L'accompagnement repose sur une équipe pluridisciplinaire qualifiée et engagée, mobilisée autour d'un projet éducatif, thérapeutique et social cohérent avec les valeurs portées par l'association ADIMC 16. L'établissement assure un suivi médical et psychologique régulier ainsi que des actions de rééducation motrice adaptées aux besoins des enfants et adolescents. L'accompagnement des familles constitue également un axe structurant du projet. La SEM s'inscrit par ailleurs dans un réseau partenarial actif permettant de répondre à la complexité des situations et de sécuriser les parcours des jeunes accompagnés, dans une logique de complémentarité entre les acteurs médico-sociaux, sanitaires, scolaires et territoriaux.

L'établissement présente un bon niveau de conformité aux exigences réglementaires et aux outils issus de la loi du 2 janvier 2002. Les documents institutionnels sont présents et mobilisés par les professionnels. Le règlement de fonctionnement précise les droits et obligations des personnes accompagnées et les droits fondamentaux des enfants et de leurs familles apparaissent respectés : droit à un accompagnement adapté, droit à l'information, participation de la personne, respect des liens familiaux et promotion de l'autonomie. La traçabilité des actions menées par les professionnels témoigne d'une inscription solide dans les valeurs du référentiel de la Haute Autorité de Santé.

L'évaluation s'est déroulée sur deux journées. En amont, des échanges avec le directeur général ont permis de préparer les modalités de la visite et d'organiser les rencontres avec les professionnels et certains parents. Tout au long de l'évaluation, les documents ont été mis à disposition dans un climat d'accueil et de confiance, illustrant une volonté de transparence de la direction et une bonne préparation des équipes. Les professionnels ont su présenter leurs pratiques et mobiliser des éléments de preuve attestant de leur appropriation du référentiel HAS, notamment grâce à un travail d'autoévaluation préalable.

Plusieurs points d'expertise ont été identifiés. La SEM se distingue notamment par la qualité de ses actions visant à préserver l'autonomie des enfants et à prévenir le risque d'isolement. L'équipe pluridisciplinaire favorise le développement des capacités motrices, cognitives et communicationnelles, en mobilisant des outils de communication adaptés et en soutenant la participation des jeunes à leur projet. L'établissement développe

également une approche centrée sur le pouvoir d'agir et l'autodétermination, notamment grâce à l'utilisation d'outils tels que la Mesure Canadienne du Rendement Occupationnel et la méthode Goal Attainment Scaling, permettant de formaliser des objectifs individualisés à partir des attentes de l'enfant.

L'inclusion constitue également un axe fort du projet de la SEM. L'implantation des sections au sein des établissements scolaires favorise les interactions sociales et la participation des jeunes à la vie scolaire et territoriale. Cette dynamique est renforcée par des partenariats et des projets valorisant les compétences des enfants. À titre d'exemple, le projet « Ensemble déplaçons les montagnes » a permis à un jeune d'être accompagné en joëlette lors de la Diagonale des Fous, illustrant la capacité de l'établissement à soutenir des projets ambitieux et porteurs de sens.

Quelques points de vigilance ont toutefois été identifiés. Une attention particulière doit être portée à la sécurisation de la cour de récréation de la section primaire en raison de la présence de mousse susceptible de présenter un risque pour l'intégrité physique des enfants, quand bien même la direction a renouvelé à plusieurs reprises ses demandes d'interventions auprès de la ville de la Couronne, propriétaire des lieux. Par ailleurs, la formalisation d'un plan de continuité d'activité (PCA) reste à finaliser. Celui-ci est prévu dans un cadre co-construit avec les professionnels afin de favoriser une acculturation collective aux enjeux de gestion de crise et d'assurer la continuité des accompagnements dans des situations exceptionnelles.

Dans son ensemble, la SEM de l'association ADIMC 16 apparaît comme un établissement structuré et engagé, porté par des valeurs humaines fortes. La taille de l'association favorise une proximité relationnelle et une dynamique de travail à dimension humaine. Les équipes se montrent investies, rigoureuses dans la traçabilité de leurs actions et créatives dans l'adaptation des accompagnements, en mobilisant des compétences pluridisciplinaires pour répondre aux besoins des enfants. L'équipe de direction apparaît attentive et engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité au service des jeunes accompagnés et de leurs familles.

Au-delà des organisations et des outils mobilisés, l'évaluation met également en lumière la qualité humaine et la bienveillance qui traversent les pratiques professionnelles. Chaque acte d'accompagnement semble porté par une attention sincère à l'enfant, à son rythme et à son projet de vie, comme cela a pu être observé lors des temps d'échanges et rapporté par les familles et les jeunes eux-mêmes. Cette dimension relationnelle constitue un socle essentiel de la qualité de l'accompagnement proposé par la SEM.

Observations de l'ESSMS

<p>Chapitre 1</p>	<p>Page 7 : Vous parlez à plusieurs reprises du blog ADIMC 16. Il s'agit du site internet. Le blog est une partie du site sur laquelle sont référencées les infos internes des groupes (CR d'activités, photos, ...) qui ne sont accessibles qu'aux parents et aux jeunes eux même ayant une adresse mail. Il faut des codes individualisés pour y accéder. Les infos indiquées sont sur le site.</p> <p>Pages 13-17(2fois)-19(2fois)-32 : Vous indiquez « L'ensemble des éléments observés ...justifie une cotation à 4 et une étoile ». Les étoiles n'apparaissent pas sur les cotations à la droite des pages indiquées. Est ce que les étoiles ne peuvent être délivrées que sur les chapitre deux et trois ?</p>
<p>Chapitre 2</p>	<p>Aucune observation apportée par l'ESSMS.</p>
<p>Chapitre 3</p>	<p>Aucune observation apportée par l'ESSMS.</p>
<p>Observation générale</p>	<p>Page 132 : Vous indiquez dans la conclusion le besoin de « sécurisation de la cour de récréation de la section primaire en raison de la présence de mousse susceptible de présenter un risque pour l'intégrité physique des enfants. » Pourriez vous rajouter comme vous avez pu le faire page 110 : « La direction indique avoir renouvelé à plusieurs reprises ses demandes d'interventions auprès de la ville de la Couronne, propriétaire des lieux. »</p> <p>Suite à la restitution orale en fin d'évaluation, la Direction a de nouveau sollicité la municipalité, propriétaire de la cour de récréation. Cette dernière a opéré à son nettoyage le jeudi 12/03/2026.</p>

Annexes

Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)

		Cotation
Critère 2.2.2	<p>Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Éléments de justification de la cotation par l'évaluateur :</i></p> <p>La gouvernance a eu connaissance de la situation ayant conduit à une cotation à 3 concernant le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne accompagnée lors de l'évaluation, ainsi qu'au moment du bilan. Elle en a analysé les causes et a identifié que plusieurs demandes avaient été adressées à la mairie afin de procéder au démoussage de la cour, sans qu'aucune intervention n'ait pu être réalisée au jour de l'évaluation.</p> <p>Un point de vigilance est ainsi identifié concernant cet espace extérieur : la présence de mousse sur une partie de la cour peut en effet favoriser un risque de glissade lors des déplacements ou des temps de récréation des enfants.</p> <p>Dans le cadre de son plan d'action, la gouvernance prévoit de renouveler sa sollicitation auprès de la collectivité afin que les travaux de démoussage puissent être réalisés dans les semaines à venir, permettant ainsi de sécuriser davantage l'environnement extérieur utilisé par les enfants.</p>	3,67
Critère 3.14.1	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</p> <hr/> <p><i>Éléments de justification de la cotation par l'évaluateur :</i></p> <p>La gouvernance a eu connaissance de la situation ayant conduit à une cotation à 3 concernant la définition d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité lors de l'évaluation, ainsi qu'au moment du bilan. Elle en a analysé les causes et a identifié que, si une réflexion est engagée avec les professionnels sur l'anticipation des situations de crise et l'organisation de la continuité de l'activité, la formalisation d'un document structuré n'est pas encore finalisée.</p> <p>La gouvernance constate que la dynamique de co-construction avec les équipes est engagée et que plusieurs échanges ont déjà permis d'identifier les principaux enjeux et modalités d'organisation à prévoir en cas de situation exceptionnelle. Toutefois, ces éléments doivent encore être consolidés dans un document formalisé et partagé par l'ensemble des professionnels.</p> <p>Dans le cadre de son plan d'action, la gouvernance prévoit l'élaboration d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) co-construit avec les professionnels. Ce plan aura vocation à préciser l'organisation à mettre en œuvre en cas de situation de crise ainsi que les modalités permettant d'assurer la continuité des accompagnements. Sa formalisation et son appropriation par les équipes sont prévues dans les mois à venir afin de sécuriser le fonctionnement du service.</p> <p>La gouvernance a eu connaissance de la situation ayant conduit à une cotation à 3 concernant l'existence d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité lors de l'évaluation, ainsi qu'au moment du bilan. Elle en a analysé les causes et a identifié que, si la réflexion autour de ce dispositif est engagée avec les professionnels, la formalisation du document n'est pas encore aboutie.</p>	3

	<p>La gouvernance constate que la dynamique de travail est engagée et que la co-construction avec les équipes est en cours. Cette démarche témoigne d'une volonté partagée d'anticiper les situations de crise et d'assurer la continuité des accompagnements, mais elle nécessite encore d'être structurée et formalisée dans un document opérationnel.</p> <p>Dans le cadre de son plan d'action, la gouvernance prévoit l'élaboration d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) co-construit avec les professionnels. Ce document devra préciser l'organisation à mettre en œuvre en cas de situation exceptionnelle, les rôles de chacun ainsi que les modalités de communication interne et externe. Sa formalisation et sa présentation aux équipes et aux partenaires sont prévues dans les mois à venir afin de sécuriser le fonctionnement du service et garantir la continuité de l'accompagnement des personnes.</p>
Critère 3.14.2	<p>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe. 3</p> <hr/> <p><i>Éléments de justification de la cotation par l'évaluateur :</i></p> <p>La gouvernance a eu connaissance de la situation ayant conduit à une cotation à 3 concernant la communication du plan de gestion de crise en interne et en externe lors de l'évaluation, ainsi qu'au moment du bilan. Elle en a analysé les causes et a identifié que, le plan de gestion de crise et de continuité de l'activité étant encore en cours de co-construction avec les professionnels, ses modalités de diffusion ne sont pas encore formalisées.</p> <p>Dans le cadre de son plan d'action, la gouvernance prévoit que ce plan, une fois finalisé, fasse l'objet d'une communication en interne auprès des professionnels et en externe auprès des partenaires concernés afin d'en assurer la bonne connaissance et l'appropriation. Cette diffusion est prévue dans les mois à venir.</p>

Annexe 2 : Evolutions apportées au rapport suite aux observations faites par l'ESSMS

Aucune évolution n'a été apportée au rapport suite aux observations faites par l'ESSMS.

Evolutions apportées à l'appréciation générale

Appréciation générale avant observations de l'ESSMS

La Section d'Éducation Motrice (SEM) de l'association ADIMC 16 est implantée sur la commune de La Couronne, au sein de l'agglomération du Grand Angoulême, dans le département de la Charente. L'établissement est agréé pour accueillir 18 enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans, répartis entre une section primaire (6-11 ans) et une section collège (12-20 ans). L'accompagnement proposé s'inscrit dans une logique d'inclusion scolaire et territoriale, les sections étant implantées au sein d'établissements scolaires de la commune. Les prestations associent scolarisation adaptée, accompagnement éducatif et développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, tout en favorisant l'intégration sociale et culturelle des enfants au sein de leur environnement.

L'accompagnement repose sur une équipe pluridisciplinaire qualifiée et engagée, mobilisée autour d'un projet éducatif, thérapeutique et social cohérent avec les valeurs portées par l'association ADIMC 16. L'établissement assure un suivi médical et psychologique régulier ainsi que des actions de rééducation motrice adaptées aux besoins des enfants et adolescents. L'accompagnement des familles constitue également un axe structurant du projet. La SEM s'inscrit par ailleurs dans un réseau partenarial actif permettant de répondre à la complexité des situations et de sécuriser les parcours des jeunes accompagnés, dans une logique de complémentarité entre les acteurs médico-sociaux, sanitaires, scolaires et territoriaux.

L'établissement présente un bon niveau de conformité aux exigences réglementaires et aux outils issus de la loi du 2 janvier 2002. Les documents institutionnels sont présents et mobilisés par les professionnels. Le règlement de fonctionnement précise les droits et obligations des personnes accompagnées et les droits fondamentaux des enfants et de leurs familles apparaissent respectés : droit à un accompagnement adapté, droit à l'information, participation de la personne, respect des liens familiaux et promotion de l'autonomie. La traçabilité des actions menées par les professionnels témoigne d'une inscription solide dans les valeurs du référentiel de la Haute Autorité de Santé.

L'évaluation s'est déroulée sur deux journées. En amont, des échanges avec le directeur général ont permis de préparer les modalités de la visite et d'organiser les rencontres avec les professionnels et certains parents. Tout au long de l'évaluation, les documents ont été mis à disposition dans un climat d'accueil et de confiance, illustrant une volonté de transparence de la direction et une bonne préparation des équipes. Les professionnels ont su présenter leurs pratiques et mobiliser des éléments de preuve attestant de leur appropriation du référentiel HAS, notamment grâce à un travail d'autoévaluation préalable.

Plusieurs points d'expertise ont été identifiés. La SEM se distingue notamment par la qualité de ses actions visant à préserver l'autonomie des enfants et à prévenir le risque d'isolement. L'équipe pluridisciplinaire favorise le développement des capacités motrices, cognitives et communicationnelles, en mobilisant des outils de communication adaptés et en soutenant la participation des jeunes à leur projet. L'établissement développe également une approche centrée sur le pouvoir d'agir et l'autodétermination, notamment grâce à l'utilisation d'outils tels que la Mesure Canadienne du Rendement Occupationnel et la méthode Goal Attainment Scaling, permettant de formaliser des objectifs individualisés à partir des attentes de l'enfant.

L'inclusion constitue également un axe fort du projet de la SEM. L'implantation des sections au sein des établissements scolaires favorise les interactions sociales et la participation des jeunes à la vie scolaire et territoriale. Cette dynamique est renforcée par des partenariats et des projets valorisant les compétences des enfants. À titre d'exemple, le projet « Ensemble déplaçons les montagnes » a permis à un jeune d'être accompagné en joëlette lors de la Diagonale des Fous, illustrant la capacité de l'établissement à soutenir des projets ambitieux et porteurs de sens.

Quelques points de vigilance ont toutefois été identifiés. Une attention particulière doit être portée à la sécurisation de la cour de récréation de la section primaire en raison de la présence de mousse susceptible de présenter un risque pour l'intégrité physique des enfants. Par ailleurs, la formalisation d'un plan de continuité d'activité (PCA) reste à finaliser. Celui-ci est prévu dans un cadre co-construit avec les professionnels afin de favoriser une acculturation collective aux enjeux de gestion de crise et d'assurer la continuité des accompagnements dans des

situations exceptionnelles.

Dans son ensemble, la SEM de l'association ADIMC 16 apparaît comme un établissement structuré et engagé, porté par des valeurs humaines fortes. La taille de l'association favorise une proximité relationnelle et une dynamique de travail à dimension humaine. Les équipes se montrent investies, rigoureuses dans la traçabilité de leurs actions et créatives dans l'adaptation des accompagnements, en mobilisant des compétences pluridisciplinaires pour répondre aux besoins des enfants. L'équipe de direction apparaît attentive et engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité au service des jeunes accompagnés et de leurs familles.

Au-delà des organisations et des outils mobilisés, l'évaluation met également en lumière la qualité humaine et la bienveillance qui traversent les pratiques professionnelles. Chaque acte d'accompagnement semble porté par une attention sincère à l'enfant, à son rythme et à son projet de vie, comme cela a pu être observé lors des temps d'échanges et rapporté par les familles et les jeunes eux-mêmes. Cette dimension relationnelle constitue un socle essentiel de la qualité de l'accompagnement proposé par la SEM.

Appréciation générale après observations de l'ESSMS

La Section d'Éducation Motrice (SEM) de l'association ADIMC 16 est implantée sur la commune de La Couronne, au sein de l'agglomération du Grand Angoulême, dans le département de la Charente. L'établissement est agréé pour accueillir 18 enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans, répartis entre une section primaire (6-11 ans) et une section collège (12-20 ans). L'accompagnement proposé s'inscrit dans une logique d'inclusion scolaire et territoriale, les sections étant implantées au sein d'établissements scolaires de la commune. Les prestations associent scolarisation adaptée, accompagnement éducatif et développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, tout en favorisant l'intégration sociale et culturelle des enfants au sein de leur environnement.

L'accompagnement repose sur une équipe pluridisciplinaire qualifiée et engagée, mobilisée autour d'un projet éducatif, thérapeutique et social cohérent avec les valeurs portées par l'association ADIMC 16. L'établissement assure un suivi médical et psychologique régulier ainsi que des actions de rééducation motrice adaptées aux besoins des enfants et adolescents. L'accompagnement des familles constitue également un axe structurant du projet. La SEM s'inscrit par ailleurs dans un réseau partenarial actif permettant de répondre à la complexité des situations et de sécuriser les parcours des jeunes accompagnés, dans une logique de complémentarité entre les acteurs médico-sociaux, sanitaires, scolaires et territoriaux.

L'établissement présente un bon niveau de conformité aux exigences réglementaires et aux outils issus de la loi du 2 janvier 2002. Les documents institutionnels sont présents et mobilisés par les professionnels. Le règlement de fonctionnement précise les droits et obligations des personnes accompagnées et les droits fondamentaux des enfants et de leurs familles apparaissent respectés : droit à un accompagnement adapté, droit à l'information, participation de la personne, respect des liens familiaux et promotion de l'autonomie. La traçabilité des actions menées par les professionnels témoigne d'une inscription solide dans les valeurs du référentiel de la Haute Autorité de Santé.

L'évaluation s'est déroulée sur deux journées. En amont, des échanges avec le directeur général ont permis de préparer les modalités de la visite et d'organiser les rencontres avec les professionnels et certains parents. Tout au long de l'évaluation, les documents ont été mis à disposition dans un climat d'accueil et de confiance, illustrant une volonté de transparence de la direction et une bonne préparation des équipes. Les professionnels ont su présenter leurs pratiques et mobiliser des éléments de preuve attestant de leur appropriation du référentiel HAS, notamment grâce à un travail d'autoévaluation préalable.

Plusieurs points d'expertise ont été identifiés. La SEM se distingue notamment par la qualité de ses actions visant à préserver l'autonomie des enfants et à prévenir le risque d'isolement. L'équipe pluridisciplinaire favorise le développement des capacités motrices, cognitives et communicationnelles, en mobilisant des outils de communication adaptés et en soutenant la participation des jeunes à leur projet. L'établissement développe également une approche centrée sur le pouvoir d'agir et l'autodétermination, notamment grâce à l'utilisation d'outils tels que la Mesure Canadienne du Rendement Occupationnel et la méthode Goal Attainment Scaling, permettant de formaliser des objectifs individualisés à partir des attentes de l'enfant.

L'inclusion constitue également un axe fort du projet de la SEM. L'implantation des sections au sein des établissements scolaires favorise les interactions sociales et la participation des jeunes à la vie scolaire et

territoriale. Cette dynamique est renforcée par des partenariats et des projets valorisant les compétences des enfants. À titre d'exemple, le projet « Ensemble déplaçons les montagnes » a permis à un jeune d'être accompagné en joëlette lors de la Diagonale des Fous, illustrant la capacité de l'établissement à soutenir des projets ambitieux et porteurs de sens.

Quelques points de vigilance ont toutefois été identifiés. Une attention particulière doit être portée à la sécurisation de la cour de récréation de la section primaire en raison de la présence de mousse susceptible de présenter un risque pour l'intégrité physique des enfants, quand bien même la direction a renouvelé à plusieurs reprises ses demandes d'interventions auprès de la ville de la Couronne, propriétaire des lieux. Par ailleurs, la formalisation d'un plan de continuité d'activité (PCA) reste à finaliser. Celui-ci est prévu dans un cadre co-construit avec les professionnels afin de favoriser une acculturation collective aux enjeux de gestion de crise et d'assurer la continuité des accompagnements dans des situations exceptionnelles.

Dans son ensemble, la SEM de l'association ADIMC 16 apparaît comme un établissement structuré et engagé, porté par des valeurs humaines fortes. La taille de l'association favorise une proximité relationnelle et une dynamique de travail à dimension humaine. Les équipes se montrent investies, rigoureuses dans la traçabilité de leurs actions et créatives dans l'adaptation des accompagnements, en mobilisant des compétences pluridisciplinaires pour répondre aux besoins des enfants. L'équipe de direction apparaît attentive et engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité au service des jeunes accompagnés et de leurs familles.

Au-delà des organisations et des outils mobilisés, l'évaluation met également en lumière la qualité humaine et la bienveillance qui traversent les pratiques professionnelles. Chaque acte d'accompagnement semble porté par une attention sincère à l'enfant, à son rythme et à son projet de vie, comme cela a pu être observé lors des temps d'échanges et rapporté par les familles et les jeunes eux-mêmes. Cette dimension relationnelle constitue un socle essentiel de la qualité de l'accompagnement proposé par la SEM.